Quatre-vingtième année. — N° 105. Le Numéro : 7 francs. Samedi 1er Mai 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 190.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	2.000	1.100	500	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Edition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent les 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 190-97 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-754 du 30 avril 1948 portant suspension de l'application de la taxe de 4 p. 100 sur les viandes fraîches (p. 4242).

Loi n° 48-755 du 30 avril 1948 concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse (p. 4242).

Loi n° 48-570 instituant le conseil général de la Haute-Volta (rectificatif) (p. 4242).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 48-756 du 31 mars 1948 portant réalisation d'économies au titre du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes en application de la loi du 25 juin 1947 (p. 4243).

Décret n° 48-757 du 31 mars 1948 complétant le décret du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère des forces armées en application de la loi du 25 juin 1947 (p. 4243).

Décret du 29 avril 1948 nommant un directeur des services généraux de la radiodiffusion française (p. 4243).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret du 27 avril 1948 déclarant d'utilité publique les travaux à réaliser en vue de la réinstallation du bureau de poste central du 10e arrondissement (p. 4244).

Ministère des forces armées.

Décret n° 48-758 du 27 avril 1948 portant organisation du corps des équipages de la flotte (p. 4244).

Décret du 27 avril 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume (p. 4244).

Décrets du 27 avril 1948 portant concession de la médaille militaire à titre posthume (p. 4245).

Décrets du 27 avril 1948 portant attribution d'un commandement (p. 4245).

Décrets du 27 avril 1948 portant promotions, nominations, prise de rang, radiations des cadres, acceptations de démission et rectificatif à un précédent décret (armée de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 4245).

Décret du 29 avril 1948 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (p. 4253).

Décret du 30 avril 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur et modifiant les décrets du 14 janvier 1948 (p. 4253).

Arrêté portant nominations dans le cadre complémentaire des services extérieurs du ministère des forces armées (section guerre) (p. 4254).

Décision portant promotion au grade d'aspirant d'active (armée de terre) (p. 4254).

Tableau de départ colonial du 1er mai 1948 (p. 4254).

Liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'admission dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine (p. 4256).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 15 mars 1948 habilitant le ministre des finances et des affaires économiques à revêtir de la garantie du Gouvernement français certaines obligations émises par le Crédit national (p. 4256).

Décret n° 48-759 du 30 avril 1948 fixant les conditions d'application de la loi n° 48-754 du 30 avril 1948 relative à la suspension de l'application de la taxe de 4 p. 100 sur les viandes fraîches (p. 4256).

Arrêté du 16 mars 1948 portant délégation de signature (p. 4256).

Arrêté du 31 mars 1948 portant désignation de commissaires du Gouvernement près les conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés (p. 4256).

Arrêté du 31 mars 1948 portant rattachement à la circonscription régionale de Nancy des experts comptables et des comptables agréés du département de la Moselle (p. 4256).

Arrêté du 21 avril 1948 fixant les éléments constitutifs du prix du blé (p. 4256).

Arrêté du 24 avril 1948 faisant remise d'intérêts moratoires (p. 4257).

Arrêté du 27 avril 1948 portant relèvement du minimum de rente inscriptible dans le fonds 3 p. 100 perpétuel et remboursement de certaines inscriptions au Grand-Livre de la Dette publique (p. 4257).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 30 avril 1948 déclarant l'utilité publique et l'urgence des travaux d'aménagement de la chute d'Ottmarsheim, sur le Rhin (Haut-Rhin) et autorisant l'expropriation des propriétés nécessaires à cet aménagement (p. 4257).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 30 mars 1948 relatif à l'acceptation d'une donation faite à un lycée (p. 4258).

Décret du 15 avril 1948 portant création d'un comité interministériel de la formation professionnelle (p. 4258).

Décret n° 48-760 du 16 avril 1948 relatif à l'indemnité allouée à un fonctionnaire chargé d'un service supplémentaire à l'école normale supérieure de l'enseignement technique (p. 4258).

Décret n° 48-761 du 24 avril 1948 relatif à la délivrance des diplômes professionnels (p. 4258).

Décret n° 48-762 du 24 avril 1948 modifiant le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du conservatoire national des arts et métiers (p. 4258).

Décret n° 48-763 du 24 avril 1948 modifiant la limite d'âge des candidats aux concours de Rome et supprimant l'accès à ces concours des candidats mariés (p. 4259).

Décret n° 48-764 du 24 avril 1948 portant approbation d'une disposition statutaire par application de l'article 99 (§ 3°) de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires (p. 4259).

Décret n° 48-765 du 24 avril 1948 relatif à la rémunération des gardiens auxiliaires des monuments historiques (p. 4259).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 48-766 du 24 avril 1948 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer des dispositions de la loi n° 47-530 du 21 mars 1947 relatives à la liquidation des avoirs allemands (p. 4260).

Décret du 29 avril 1948 portant nomination d'un gouverneur des colonies (p. 4261).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 27 avril 1948 portant délégation de signature (p. 4261).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 4262).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de bureaux (p. 4263).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 4264).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif à la liste des obligations des postes, télégraphes et téléphones 4 1/2 pour 100 1920, 1932, 1933 sorties au tirage d'amortissement du 1er avril 1948 et remboursables à partir du 15 mai 1948 (p. 4261).

Avis n° 320 aux exportateurs et aux importateurs (assurance-crédit) (p. 4261).

Avis aux employeurs de frontaliers belges et luxembourgeois (p. 4261).

Avis aux importateurs et exportateurs concernant les échanges de marchandises entre la France et la zone soviétique d'occupation en Allemagne (p. 4261).

Avis aux importateurs de légumes en provenance d'Italie (p. 4265).

Annonces (p. 4265).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 45 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 30 avril 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2411).

PRIX : 3 F

N° 32 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 30 avril 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p 1015).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-754 du 30 avril 1948 portant suspension de l'application de la taxe de 4 p. 100 sur les viandes fraîches.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Gouvernement est autorisé à suspendre, à compter du 1er mai 1948, pour une durée maximum de trois mois, l'application, dans certaines localités, de la taxe à la production de 4 p. 100, qui frappe les viandes fraîches destinées à la consommation humaine.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

LOI n° 48-755 du 30 avril 1948 concernant l'exploitation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Est fixé au 30 avril 1948 le terme de la prorogation de la convention du 10 mai 1927 visée au deuxième alinéa de l'article 6 de la loi n° 48-340 du 28 février 1948, portant organisation de la marine marchande.

Art. 2. — Sont approuvées les stipulations financières de la convention conclue entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique, pour l'exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général entre la France continentale et la Corse.

Art. 3. — Ladite convention sera enregistrée au droit fixe de cent francs.

Art. 4. — Il est interdit aux parlementaires en exercice, sous peine de déchéance de leur mandat, de faire partie du conseil d'administration de la compagnie concessionnaire.

Les personnes élues à une assemblée parlementaire qui feraient partie de ce conseil devront, dans les huit jours qui suivront la vérification de leurs pouvoirs, opter entre l'acceptation du mandat parlementaire et la conservation de leurs fonctions.

A défaut de déclaration expresse dans ce délai, elles sont réputées avoir résigné leurs fonctions audit conseil.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Loi n° 48-576 instituant le conseil général de la Haute-Volta.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er avril 1948: page 3115, 2e colonne, article 4, au lieu de: « Les sièges nouvellement créés pour les territoires du Soudan, de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta », lire: « Les sièges nouvellement créés pour les territoires du Soudan, de la Côte d'Ivoire, du Niger et de la Haute-Volta ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 48-756 du 31 mars 1948 portant réalisation d'économies au titre du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, en application de la loi du 25 juin 1947.

RAPPORT

Le comité interministériel institué par le décret du 8 juillet 1947, pour l'application de l'article 1er de la loi du 25 juin 1947, a procédé à l'examen des services du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.

La détermination des réductions d'effectifs qui font l'objet du décret ci-joint est fondée:

En ce qui concerne l'Allemagne sur la réforme de structure en cours de réalisation qui tend à réduire le nombre des services et à transformer l'administration française en un instrument de contrôle;

En ce qui concerne l'Autriche sur la diminution depuis le 1er janvier 1948 de l'importance des tâches incombant à l'administration française en raison du remplacement progressif de l'administration directe par le contrôle.

Les suppressions d'emplois prévues par l'article 1er du décret entraînent des annulations de crédits qui répondent aux exigences de l'article 10 de la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 47-1127 du 25 juin 1947 portant réalisation d'économies et aménagement de ressources, et notamment son article 1er;

Vu la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat;

Vu l'avis du comité interministériel institué par le décret du 8 juillet 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés, à compter du 1er juillet 1948, dans les services du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes:

Administration centrale.

Cadre temporaire: neuf emplois.
Auxiliaires: dix-sept emplois.

Allemagne.

Cadre temporaire: trois cent sept emplois, dont cent trente-deux vacants.
Auxiliaires: six cent treize emplois, dont cent soixante-sept vacants.
Personnels des services annexes: huit cent vingt-huit emplois, dont quatre cent soixante-huit vacants.
Personnels communs avec les troupes d'occupation (agents contractuels): soixante-dix emplois, dont dix-neuf vacants.

Autriche.

Cadre temporaire: cinquante-deux emplois, dont vingt-sept vacants.
Auxiliaires: cent quarante-deux emplois, dont cent vacants.
Personnels des services annexes: seize emplois, dont dix vacants.

Art. 2. — La répartition par grades des effectifs du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes sera fixée ultérieurement par décret pris sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 48-757 du 31 mars 1948 complétant le décret du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère des forces armées, en application de la loi du 25 juin 1947.

RAPPORT

Le comité interministériel institué par le décret du 8 juillet 1947 ayant examiné les restrictions de personnels susceptibles d'être imposées à l'administration centrale du ministère des forces armées a fixé ces réductions de personnels par le décret du 13 novembre 1947 pris en application de la loi du 25 juin 1947.

Mais ledit decret a été pris en tenant compte de l'organisation du ministère des forces armées existant à cette date, organisation fixée par les décrets du 22 octobre 1947 portant nominations des membres du Gouvernement et du 31 octobre 1947 relatif aux attributions du ministre des forces armées.

Cette organisation prévoyait un ministre des forces armées exerçant l'ensemble des attributions dévolues antérieurement aux ministres de la guerre, de la marine et de l'air, un secrétaire d'Etat chargé des services d'entretien et un sous-secrétaire d'Etat à l'armement.

Depuis, les décrets des 22 novembre 1947 et 29 novembre 1947 ont rétabli, sous la haute direction du ministre des forces armées, trois secrétaires d'Etat aux forces armées chargés de la guerre, de la marine et de l'air.

Il en résulte qu'à l'organisation « horizontale » prévue primitivement est venue se substituer une organisation « verticale ».

En conséquence, les dispositions prévues par le décret du 13 novembre 1947, c'est-à-dire le regroupement des services sous la direction unique du ministère des forces armées, ne sont plus applicables intégralement et doivent subir des aménagements indispensables.

C'est ainsi que le décret du 13 novembre 1947 a pu déjà être appliqué en ce qui concerne les tableaux annexes portant sur des emplois des trois administrations centrales de la guerre, de la marine et de l'air, mais n'a pu l'être jusqu'ici pour le tableau prévu pour l'ensemble des anciens départements militaires portant sur des postes de direction.

Pour faire état de cette situation et pour permettre au Gouvernement de disposer des délais nécessaires aux études indispensables, le présent décret a pour objet de reporter au 1er juillet 1948 les dates des 1er janvier et 1er avril 1948 précédemment fixées pour la suppression de certains emplois.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 25 juin 1947 portant réalisation d'économies et aménagement de ressources, et en particulier son article 1er;

Vu la loi du 3 septembre 1947 fixant les modalités de licenciement des fonctionnaires de l'Etat et de dégagement des cadres;

Vu le décret du 31 octobre 1947 relatif aux attributions du ministre des forces armées;

Vu le décret du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère des forces armées, en application de la loi du 25 juin 1947;

Vu le décret du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'avis du comité interministériel institué par le décret du 8 juillet 1947,

Décrète:

Art. 1er. — La partie du tableau annexe prévu par le décret du 13 novembre 1947 « pour l'ensemble des départements militaires » est modifiée comme suit:

SERVICES	EMPLOIS SUPPRIMÉS	OBSERVATIONS
Pour l'ensemble des anciens départements militaires.	Remplacer les dates des 1er janvier et 1er avril 1948 par la date du 1er juillet 1948.	

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le ministre des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et soumis à la ratification du Parlement.

Fait à Paris, le 31 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 29 avril 1948 nommant un directeur des services généraux de la radiodiffusion française.

Par décret en date du 29 avril 1948, M. Jean Tardas est nommé directeur des services généraux de la radiodiffusion française.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret du 27 avril 1948 déclarant d'utilité publique les travaux à réaliser en vue de la réinstallation du bureau de poste central du 10e arrondissement.

Par décret en date du 27 avril 1948, sont déclarés d'utilité publique les travaux à réaliser en vue de la réinstallation du bureau de poste central du 10e arrondissement.

En vue de permettre la réalisation de cette opération, l'Etat (administration des postes, télégraphes et téléphones) est autorisé à procéder à l'acquisition, par voie d'expropriation, d'un emplacement de 1.816 m² environ, situé à Paris, 107, rue du Faubourg-Saint-Denis.

La dépense correspondant à cette acquisition sera couverte au moyen des crédits de la 2e section du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, affectés au programme des bâtiments.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret n° 48-758 du 27 avril 1948 portant organisation du corps des équipages de la flotte.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu l'article 71 de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte (modifié le 12 avril 1939);

Vu le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte et du personnel des musiques de la flotte,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte et du personnel des musiques de la flotte est modifié comme suit :

Article 2.

HIÉRARCHIE

§ 3. — 1° Au lieu de : « les matelots brevetés répartis en trois classes », mettre : « les matelots brevetés répartis en deux classes »;

2° Dans l'énumération de l'ordre dans lequel prennent rang les apprentis marins et les matelots, supprimer : « matelots brevetés de 3e classe ».

Article 4.

GRADES QUE COMPORTENT LES DIFFÉRENTES SPÉCIALITÉS

« 1. — Les spécialités de pilote de la flotte, d'hydrographe et de pilote de l'aéronautique navale comprennent les grades de second maître, maître, premier maître et maître principal.

« 2. — La spécialité de météorologiste comprend les grades de quartier-maître, second maître, maître, premier maître et maître principal.

« 3. — La spécialité d'équipage comprend les grades de matelot et quartier-maître.

« 4. — Les autres spécialités comprennent les grades de matelot, quartier-maître, second maître, maître, premier maître et maître principal. Certains grades peuvent ne pas comporter de titulaire, s'il n'en est pas prévu aux plans d'armement ».

Remplacer l'article 16 par le texte suivant :

Article 16 (nouvelle rédaction).

CERTIFICATS ET MENTIONS

« 1. — Les titres concernant des connaissances accessoires qui ne font pas partie du programme des brevets de spécialité sont :

« *a*) Les certificats : titres correspondant à un ensemble de connaissances importantes et dont l'obtention est sanctionnée par l'attribution de points supplémentaires;

« *b*) Les mentions : titres correspondant à des aptitudes particulières et limitées et dont l'obtention ne donne pas lieu à l'attribution de points supplémentaires.

« 2. — La liste des certificats et mentions ainsi que les conditions dans lesquelles ces titres sont délivrés sont arrêtées par le ministre ».

Article 19 bis.

RECRUTEMENT ET FORMATION DES MÉTÉOROLOGISTES

1. — § 2. — Dans le deuxième alinéa, supprimer la dernière phrase : « Dès l'obtention du brevet élémentaire ... s'ils satisfont aux conditions requises ».

2. — Ajouter le paragraphe 3 suivant :

« 3. — Les quartiers-maîtres météorologistes reconnus admissibles au grade de second maître sont promus d'office à ce grade le 1er janvier ou le 1er juillet suivant la date de l'établissement de la proposition d'avancement ».

Article 20 bis.

RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL VOLANT DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE AUTRE QUE LES PILOTES D'AVIATION

Remplacer le paragraphe 1er par le paragraphe suivant :

« 1. — Les candidats à l'obtention d'un certificat du personnel volant se recrutent parmi les gradés et matelots déjà titulaires d'un brevet élémentaire d'une spécialité de l'aéronautique ou de la spécialité de radiotélégraphiste ».

Article 23 bis (nouveau).

POINTS COMPLÉMENTAIRES D'OPÉRATION

« Des points complémentaires d'opération peuvent être attribués, dans les conditions fixées par le ministre, au personnel des bâtiments et services ayant participé à des opérations de guerre ou considérées comme telles ».

Article 23 bis (nouveau).

POINTS SPÉCIAUX D'ÉDUCATION PHYSIQUE

« Des points spéciaux d'éducation physique peuvent être attribués à la fin de chaque semestre, dans les conditions fixées par le ministre, au personnel ayant pris part aux épreuves réglementaires d'exercices physiques.

Article 28.

LISTES PAR ORDRE DE MÉRITE

§ 2. — Supprimer le deuxième alinéa relatif aux matelots des spécialités de défense des côtes.

Article 30.

AVANCEMENT EN GRADE

§ 1er. — Au lieu de : « les promotions aux grades de quartier-maître, maître et premier-maître sont normalement ... », mettre : « les promotions aux grades de quartier-maître, second maître, maître et premier maître sont normalement ... ».

Supprimer le deuxième alinéa relatif aux promotions au grade de second maître.

Article 49.

§ 1er. — Au lieu de : « ... qui ont accompli deux ans de services à la mer ... », mettre : « ... qui ont accompli deux ans de services effectifs à la mer ... ».

Art. 2. — Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUPRAT.

Décret du 27 avril 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 27 avril 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées, du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 mars 1948 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume les officiers et sous-officiers désignés ci-après :

Au grade de chevalier

DUMONT (Louis-Daniel), lieutenant, groupe de transport 1/34, Extrême-Orient.

GILLET (Armand-Fernand), lieutenant, groupe de transport Béarn.

LE MEUR (Louis), lieutenant, service de renseignements « Alliance ».

LOUCHET (Bernard-Robert), lieutenant, forces aériennes françaises libres.

MARESCHAL DE LONGEVILLE (Guy), lieutenant, groupe de chasse 2/2.

COURNOU (Jean), sous-lieutenant, 1er régiment R. C. P.

MAUREL (René), sous-lieutenant, groupe de chasse 2/2.

ROMANETTI (Henri), sous-lieutenant, forces aériennes françaises libres.

VOYNET (Michel), sous-lieutenant, groupe de bombardement 2/63.

Ont été cités à l'ordre de l'armée aérienne (Croix de guerre avec palme), conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1948.

GUILLOU (Jean), adjudant, groupe de liaisons aériennes ministérielles 1/40.

LAMOTTE (Eugène-Henri), sergent-chef, groupe de liaisons aériennes ministérielles 1/40.

Ont été cités à l'ordre de l'aviation française, conformément au décret du 1er octobre 1918.

SAVOYE (René-Jean-Charles), lieutenant, forces aériennes françaises libres.

A été cité à l'ordre des forces aériennes françaises libres, sans Croix de guerre, conformément au décret du 1er octobre 1918.

Décret du 27 avril 1948 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 27 avril 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées, du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 mars 1948 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

PARGNY (Paul), adjudant-chef, groupe de transport 1/64.

MARCHAND (Edmond), adjudant, réseau « Alliance ».

ANDRIOT (Jean), sergent, groupe de transport Béarn.

DESPESSAILLES (Jacques), sergent, Forces aériennes françaises libres.

Ont été cités à l'ordre de l'armée aérienne (Croix de guerre avec palme), conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

Décret du 27 avril 1948 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 27 avril 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées, du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 mars 1948 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume au militaire désigné ci-après:

POTTIER (Roger-Paul-Raoul), adjudant-chef, ministère des travaux publics, aviation civile et commerciale.

A été cité à l'ordre de l'aviation française, conformément aux dispositions du décret du 1er octobre 1918.

Décret du 27 avril 1948 portant attribution d'un commandement.

Par décret en date du 27 avril 1948, M. le capitaine de corvette Ruel (A.-H.) est nommé au commandement de la marine à Pointe Noire.

Décret du 27 avril 1948 portant attribution d'un commandement.

Par décret en date du 27 avril 1948, M. le capitaine de frégate Douet (M.-L.-J.) est nommé au commandement du tender d'aviation Paul-Goffeny.

Décret du 27 avril 1948 portant promotions automatiques dans les cadres militaires du service des essences des armées (active).

Par décret en date du 27 avril 1948:

Est promu dans le corps des ingénieurs des travaux du service des essences pour prendre rang du 25 mars 1948:

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.

M. l'ingénieur de 3e classe des travaux Aimadieu (Guy-Henri).

Est promu dans le corps des adjoints et attachés d'administration du service des essences pour prendre rang du 25 mars 1948:

Au grade d'attaché d'administration de 2e classe.

M. l'attaché d'administration de 3e classe Vandermey (Georges).

Décret du 27 avril 1948 portant modification de la date de prise de rang d'un officier de l'artillerie coloniale.

Par décret en date du 27 avril 1948, la prise de rang de M. le capitaine d'artillerie coloniale Coutier (G.-J.-L.), primitivement fixée au 10 août 1944 par arrêté du 8 août 1944, est reportée au 25 septembre 1944.

Décret du 27 avril 1948 portant acceptation de démission d'un officier (armée de terre, active).

Par décret en date du 27 avril 1948:

Est acceptée, pour compter du 1er mai 1948, l'offre de démission de son grade, présentée par M. le sous-lieutenant d'administration du service de santé colonial Blavier (Emile).

M. le sous-lieutenant Blavier est nommé, pour compter du même jour, avec son grade et son ancienneté de grade, dans les cadres des officiers d'administration du service de santé colonial.

Décret du 27 avril 1948 portant acceptation d'une offre de démission d'un officier de l'armée active de terre (gendarmerie nationale).

Par décret en date du 27 avril 1948:

L'offre de démission de son grade de capitaine de l'armée active présentée par M. Reinbold (René) est acceptée.

M. Reinbold est nommé au grade de capitaine dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active.

Décret du 27 avril 1948 portant acceptation de démission d'un ingénieur militaire de 1re classe des poudres.

Par décret en date du 27 avril 1948:

Est acceptée, pour compter du 1er juin 1948, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur militaire de 1re classe des poudres Jean de Ponfilly (Raymond-Marie-Jacques).

Cet officier est admis dans la réserve du service des poudres avec son grade et son ancienneté de grade.

Décret du 27 avril 1948 portant nomination dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 27 avril 1948, sont nommés dans le cadre auxiliaire du service de l'intendance:

FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

M. de la Follye de Joux (René), intendant militaire de 1re classe, rayé des contrôles de l'armée active (retraite) (troupes coloniales).

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

M. Favier (Félix-Antonin), intendant militaire de 2e classe, rayé des contrôles de l'armée active (retraite) (troupes coloniales).

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

M. Dupuy (Pierre-Marie), intendant militaire de 3e classe, rayé des contrôles de l'armée active (retraite) (troupes coloniales).

Au grade d'intendant militaire adjoint.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

M. Picard (Jean-Camille-Maurice), lieutenant de réserve d'infanterie, administrateur civil de 2e classe au ministère des finances.

M. Boudeau (Auguste-Raymond), lieutenant de réserve d'infanterie, administrateur civil de 2e classe au ministère des finances.

M. Julienne (Robert-Charles-Joseph), lieutenant d'administration de réserve du service de l'intendance, inspecteur des finances.

Au grade d'attaché de 1re classe à l'intendance.

(Pour prendre rang du 12 septembre 1938.)

M. Sarasio (Edmond-Joseph), lieutenant de réserve d'infanterie, administrateur civil de 3e classe au ministère des finances.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1939.)

M. Pilot (Raymond-André-Charles), lieutenant de réserve d'infanterie, administrateur civil de 3e classe au ministère des forces armées (guerre).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)

M. Valette (Marcel), lieutenant de réserve d'artillerie coloniale, administrateur civil de 3e classe au ministère des finances.

Au grade d'attaché de 2e classe à l'intendance.

(Pour prendre rang du 10 octobre 1939.)

M. Brichet (Robert-André-Pierre), sous-lieutenant de réserve d'infanterie, administrateur civil de 3e classe au ministère de l'éducation nationale.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

M. Mac Grath (Georges-Charles-Vincent), aspirant de réserve du service de l'intendance, sous-préfet.

M. Oster (Maurice-Albert), sergent de réserve d'infanterie, secrétaire général de préfecture.

M. Ferry (Maurice-Gaspard-Louis), sergent de réserve du service de l'intendance, sous-chef de bureau au ministère de l'agriculture.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)
Bureaux de l'intendance.

M. Portal (Jean-Alfred), capitaine de réserve d'infanterie (changement d'arme).

Décret du 27 avril 1948 portant nominations dans le service vétérinaire (réserve).

Par décret en date du 27 avril 1948, sont nommés pour prendre rang du 15 avril 1948:

TROUPES METROPOLITAINES

RÉSERVE

Au grade de vétérinaire sous-lieutenant.

MM. Bobin (André-Antoine).
Chemin (Jacques-Auguste).

Décret du 27 avril 1948 portant acceptation d'offre de démission et nomination dans le cadre des officiers de réserve.

Par décret en date du 27 avril 1948:

Est acceptée à compter du 1er mai 1948, l'offre de démission de son grade présentée par M. le lieutenant du Breuil-Hellon de La Gueronnière (Jean-Marie-Bertrand).

Cet officier est nommé dans le cadre des officiers de réserve de l'arme blindée et de la cavalerie avec le grade qu'il détenait dans l'armée active.

Décret du 27 avril 1948 portant radiation des cadres (armée de terre, réserves).

Par décret en date du 27 avril 1948, sont rayés des cadres, à compter des dates ci-après, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Infanterie.

MM. les colonels:

Baumann (Maurice-Emile-Sylvain-Jules), 13 mars 1948.
Besson (Louis-Victor-Maurice), 9 février 1948.
Delage (Maxime), 16 juin 1947.
Devevey (Jules), 7 février 1948.
Lecourtier (Lucien-Georges), 8 janvier 1948.
Magne (Pol-Jean-Baptiste-Charles), 12 mars 1947.
Pothuau (Marie-Paul-Emile-Félix), 2 janvier 1948.
Rouxel (Joseph-Jean-Baptiste), 22 novembre 1945.
Simonin (Léon-Edmond), 18 mars 1948.
Veyrier du Muraud (Pierre), 28 mars 1948.

MM. les lieutenants-colonels:

Bouteloup (Louis-Valentin-François), 21 janvier 1948.
Brojat (Maurice), 31 janvier 1948.
Clerc (Augustin-Paul-Louis), 28 mai 1943.
Fanon (Arthur-Maxime-François), 12 janvier 1948.
Jovy (Georges-Alfred), 9 mars 1948.
Pelicier (Léonce-Alfred), 10 juillet 1946.
Royet (Charles-Félix), 28 février 1948.
Savin (Maurice-Louis-Eugène), 1er mars 1948.
Soyer (Georges-Charles-Henri), 7 février 1948.
Weil de Villers (Paul), 15 octobre 1946.
Wouters (Léon-Honoré), 12 janvier 1948.

MM. les chefs de bataillon:

Andreoli (Louis-Antoine-Marcel), 11 mars 1948.
D'Armau de Pouydraguin (Jean-Marie-Arnaud), 21 janvier 1948.
Arnoul (Charles-Alexis-Elie), 17 janvier 1948
Bar (Hector), 2 mai 1915.
Barret (Raoul-Charles-Ernest), 7 février 1948.
Bonifacio (Maurice), 7 février 1948.
Boussuge (Justin), 10 mars 1948
Brière (François-Eugène-Paul-Louis), 15 mars 1948.
Budin (Claude-Camille), 12 janvier 1948.
Buresi (Joseph-Antoine), 7 mars 1947.
Caffin (Paul-Emile-Camille), 7 avril 1944.
Calendini (Charles-Marie), 16 août 1945.
Charles (Gaston-Alexandre), 5 avril 1947.
Debuchy (Henri-François), 6 janvier 1948.
Dennez (Jean-Baptiste-Léonard), 11 février 1948.
Deroin (Alfred-Pierre), 19 mars 1948.
Desjardin-Mobian (Jean), 1er mai 1947.
Ducruet (Alexandre-Antoine), 15 février 1947.
Finelli (Toussaint), 25 janvier 1946.
Geoffrion (Louis-Paulin), 19 janvier 1948.
Gondret (Paul-René-Alexandre), 4 janvier 1948.
Gourmelen (Florentin-Louis), 2 octobre 1945.
Hugues (Joseph-Séraphin), 19 août 1945.
Jourdois (Sabin-Louis-Désiré), 24 octobre 1947.
Labaigt (Victor-Etienne), 14 octobre 1946.
Laruelle (Georges), 22 mars 1947.
Lebrun (Léon-Adrien), 21 janvier 1948.
Le Treize (Jean-François-Marie), 24 janvier 1948.
Limoge (Raymond), 5 février 1947.
Marec (Claude-Edgard-Marie), 15 mars 1948.
Mengel (Henri-François), 21 mars 1948.
Menier (René-Germain), 3 janvier 1948.
Mercadier (Simon-Gabriel), 10 mars 1948.
Pauc (Henri-Guillaume-Jacques-Edmond), 25 février 1948.
Paul (Léon-Adrien-Aimé), 4 mars 1948.
Pochot (Alphonse-Félix), 2 février 1948.
Prost (Pierre-Zéphirin), 22 novembre 1947.
Robert (Louis-René), 23 février 1948.
Sauvage (Georges-François Alexandre), 3 juillet 1947.
Vacquier (Eugène), 12 janvier 1948.
Vincent (Jean-Noël), 11 février 1948.
Vinchon (Roger-Marie), 21 août 1947.
Vrinat (Albert-Louis), 9 mars 1948.

MM. les capitaines:

Andreis (Henri-Marie), 4 janvier 1948.
Autran (Eugène-Marius), 18 août 1945.
Benedit (René-Daniel), 11 février 1948.
Bernardet (Louis-Philippe), 13 janvier 1948.
Bes (Léon-Raymond), 25 février 1948.
Biet (René-Aremise), 12 janvier 1948.
Cabe (Pierre-Adrien), 16 janvier 1948.
Castéran (Eugène-Joseph-Gaston), 31 octobre 1947.
Chaigneau (Stanislas-Cléophas-Florentin), 12 mars 1948.
Chaintron (Emile-Laurent-Guillaume), 22 octobre 1947.
Cheilan (Charles-Landric), 1er janvier 1948.
Chrétien (Edouard-Jules), 11 février 1948.
Clapier (Fernand-Bernard), 13 janvier 1948.
Collière (Edouard-Marcel-Emile), 2 janvier 1946.
Crombez (René-Désiré), 10 février 1948
Dejean (Antoine-Raymond-Etienne), 29 mars 1948.
Delreux (Louis-Alfred), 13 février 1948.
Denfert (Marcel-Gabriel-Emile), 23 février 1948.
Dolmaire (Henri), 26 janvier 1948.
Duffit (Claude-Marie), 25 mars 1948.
Dufis (Pierre), 9 avril 1947.
Duval (Joseph-Sylvestre-Pierre), 22 février 1948
Emo (Léonce-Emile), 13 février 1947.
Epinat (André), 8 août 1946.
Esmelin (André), 25 avril 1947.
Fiore (Giacomo), 20 mars 1948.
Forestier (Léon-Edouard), 27 avril 1947.
Franceschi (François-César), 26 janvier 1948.
Fremont (Adrien-Edouard-Joseph), 17 août 1947.
Fronteau (Marcel-Léon), 28 novembre 1946.
Gauthier (Alexandre-Louis-Jean-Baptiste), 17 mai 1948.
Gernolle (Gaston-Paul-Henri), 21 février 1948.
Godat (Paul-Charles-Jules), 17 janvier 1947.
Grenier (André-Louis-Constant), 19 novembre 1946.
Grohando (Ernest-Octave-Joseph), 22 décembre 1947.
Grouard (Roger-François), 1er janvier 1948.
Guinot (François-Henri), 27 mars 1948.
Hémery (Jules-Gaston), 11 février 1948.
Hémery (Louis-François-Marie), 20 février 1948.
Hiriart (Jean-Baptiste), 1er septembre 1941.
Kiesèle (Paul-Irénée-Charles), 25 mars 1947.
Laoust (Adonis-Désiré), 21 juillet 1947.
Le Galloudec (Jacques-Marie), 10 septembre 1945.
Legrand (René), 18 septembre 1947.
Le Jeune (Jean-Paul-Joseph-Eugène), 17 janvier 1948.
Le Pelve (Joseph-Adolphe-Julien), 19 janvier 1948.
Lepicard (Paul-Alfred-Louis), 12 août 1946.
Lhuillier (Jean-Dominique-Auguste), 13 mars 1948.
Magnard (Louis-Maxime), 3 janvier 1948.
Malleau (Jules-Elisée-Aristide-Donald), 22 mars 1948.
Marey (Victor-Eugène), 27 février 1948.
Mario (Joseph-Henri), 2 janvier 1946.
Martel (Gaston-Gabriel), 1er août 1945.
Mathonnet (Joseph-Ulysse-Vincent-Mariel), 31 janvier 1948.
Mazères (Pierre-Gustave-Jean), 12 mars 1948.
Midy (Armand-Jules), 8 janvier 1948.
Montagnon (Albert-Louis-Marius), 14 décembre 1947.
Pailhas (Jean-François-Marie), 21 février 1948.
Pavie (Charles-Lucien), 10 octobre 1946.
Pierre (Maurice-Félix), 1er octobre 1946.
Pierrelée (Marcel-Eloi), 20 février 1948.
Plateau (Fernand-René-Lucien), 4 mars 1947.
Poisson (Marcel-Joseph-Albert), 21 mars 1948.
Pratchek (Alexandre-Kouizmitz), 8 mars 1948.
Prenant (Eugène-Marcel), 25 janvier 1948.
Pujol (Georges-Marius), 20 janvier 1948.
Rigaud (Guilhermin-Marie-Lucien), 8 avril 1947
Rio (Jean-Marie-Célestin), 24 février 1948.
Robert (Alexis-Donatien-Jean), 21 janvier 1948.
Robic (Roger-Victor), 30 janvier 1948.
Ruquet (Bernard), 18 décembre 1947.
De Saint-Steban (Emile-Marie-Joseph-René), 2 février 1947.
Santini (Alfred-Marie), 16 novembre 1945.
Seignobos (Roger-Jean-Joseph-Mary), 21 février 1947.
Senot (André-Auguste-Antoine), 3 juin 1947.
Sourdois (Justin-Joseph), 26 septembre 1947.
Szystowski (Rémi), 2 mars 1948.
Thiery (Fernand), 17 mars 1948.
Vandromme (Jean-Corneille), 30 décembre 1946.
Vechard (André-Eugène), 27 novembre 1946.
Viard (Emile-Henri), 23 mars 1948.
Vigneux (Aimé-André), 24 février 1948.
Vincent (Louis-François-Fernand), 30 janvier 1948.
Wallut (Charles-Paul), 2 octobre 1945.
Weinstein (Léon), 31 mars 1948.

MM. les lieutenants:

Ancelin (Louis-Armand-Cyprien), 4 octobre 1946.
Arhante (Louis-Jean-Marie), 3 mars 1948.
Baguet (Marcel), 7 décembre 1947.
Baltus (Armand), 10 mars 1947.
Barnier (Lucien-Ernest), 14 février 1948.
Bertman (Maurice), 21 février 1946.
Bertrand (Alphonse-Louis-Amédée), 12 avril 1947.
Bigoureau (Aristide-Edmond), 28 juillet 1947.
Bize (Joseph-Emile), 16 février 1948.
Blanc (Louis-Séverin), 1er mai 1915.
Boisson (Roger-Léandre), 19 mars 1948.
Bon (Louis-Henri), 23 mars 1947.
Bonnaud (Louis), 26 août 1945.
Bouchereau (Raoul-Anatole-Abel), 20 mai 1947.

Bourenkoff (Pierre), 21 février 1948.
Bremond (Maxime-Marie-Paul), 21 mai 1947.
Campion (Philippe-Albert), 6 décembre 1947.
Camus (Charles), 1er septembre 1946.
Carli (Jean-Mathieu), 16 octobre 1947.
Cassel (Jean-Alphonse), 7 juillet 1947.
Charbonnier (Gilles), 28 mai 1947.
Claude (Jean-Gustave-Octave), 3 septembre 1947.
Colle (Gilles-Jean-Louis), 17 avril 1947.
Conil-Lacoste (Georges-Maurice-Gustave), 1er juillet 1947.
Coudray (Emile-Georges), 11 juillet 1945.
Crouzet (Maurice-Louis-Edmond), 10 décembre 1947.
Cubisolle (Jean), 10 décembre 1947.
Dagnan (Charles-Augustin), 25 février 1947.
Dalongeville (René-André), 6 février 1948.
David (Michel-Serge-Stanislas-Jean-Baptiste), 21 mai 1947.
Dennis (Jean-Alexandre), 14 février 1945.
Despiney (Gabriel-Louis), 12 juillet 1947.
Desvignes (Jean-Marie), 27 février 1947.
Dollfus (Roger-Henri), 20 avril 1946.
Duban (René-Nazaire-François-Wilfrid), 21 mars 1947.
Duhaut (Alexandre-Louis-Alfred), 3 août 1946.
Dumontier (Jean-Georges-Auguste), 20 décembre 1947.
Duran (Jean-Jacques), 7 février 1948.
Duthu (Jean-Camille-Irénée), 2 septembre 1947.
De Fauloonnier (Lucien-Pierre), 27 février 1948.
Fayolle (France-Jules-Louis), 30 décembre 1947.
Fenault (Robert-Emile), 25 mai 1944.
Folliot (André-Jean-Emile), 30 novembre 1946.
Fossier (Marcel-Georges-Léon), 11 novembre 1947.
Fouilloux (Gustave-Louis-Amédée), 25 juillet 1947.
Francesconi (Jean), 2 janvier 1946.
Galan (Paul), 27 mai 1947.
Garret (Julien), 25 février 1948.
Gauthier (Marius-Louis), 11 mars 1947.
Gaymon (Vital-Isidore-Elie), 2 avril 1947.
Gigout (Denis-Marcel), 23 mars 1947.
Giroud (Jean), 17 janvier 1947.
Giudicelli (Jacques-Antoine), 15 mars 1948.
Gloaguen (Jean-Claude), 10 février 1948.
Grenereau (Omer-Jean), 8 juillet 1945.
Haton (François-Jacques), 9 février 1948.
Houdayer (André-Raoul-Louis), 13 février 1948.
Houel (Maurice-Henri), 4 février 1947.
Hubert (André-Marie), 12 juillet 1945.
Joly (Lucien-Gabriel), 8 juin 1947.
Juif (Georges-Eugène), 5 février 1948.
Kullmann, dit Clarel (Georges), 21 juin 1947.
Lahcen (Ben Tahar), 2 août 1945.
Lahogue (Jean-Henri-Emmanuel), 25 décembre 1947.
Laney (Adolphe-Louis), 3 juillet 1945.
De Laparre de Sernin (Géraud-Marie-Etienne), 17 mai 1947.
Laporte (Lucien-Achille), 24 mai 1947.
Laroche (Léopold), 8 juin 1947.
Laurent (Lucien), 16 décembre 1945.
Legros (Eugène), 12 février 1948.
Lejeune (Auguste-Nestor), 24 juillet 1944.
Le Moroux (Victor-Mathurin-Marie), 3 octobre 1947.
Lenoir (Pierre-Henri-Augustin), 3 octobre 1947.
Lhomme (Alfred-Auguste-Joseph), 7 octobre 1947.
Lillaye (Jack-Marie-Ernest), 1er novembre 1947.
Louis (Philippe-Marie-Denis), 3 avril 1947.
Macary (Hector-Théodore), 4 février 1947.
Magaud (Eugène), 11 juin 1946.
Mahé (Emmanuel-Jean-Marcel), 13 janvier 1948.
Malet (Marius-Odilon), 8 mars 1948.
Martin (André-Léon), 11 mars 1948.
Meslage (Robert-Jean-Auguste), 24 juin 1947.
Michaux (Augustin), 17 février 1947.
Michot (Edouard-Vincent), 27 septembre 1947.
Monier (Adolphe-Stanislas-Charles), 16 novembre 1946.
Nez (Marc-Abel-René), 1er mars 1947.
Oléon (Maurice), 30 juin 1947.
Ozanne (Charles-Paul), 19 janvier 1948.
Pascaud (Frédéric-André-Armand), 6 février 1948.
Perfettini (Dominique-Charles-Henri), 8 juillet 1946.
Perousset (Marcel-Emile), 1er mai 1947.
Pezaud (Louis-Léon-Paul), 9 août 1947.
Picat (Roger-Jean-Marie), 24 février 1948.
Poirie (Félix-Antoine), 2 juillet 1947.
Potier (Albert-François-Joseph-Léon), 29 octobre 1946.
Quinquis (François-Marie), 31 décembre 1946.
Raby (Emile-Alcide), 6 décembre 1947.
Raux (Fernand), 19 mars 1947.
Renaud (Gaston-Pierre-François), 17 novembre 1944.
Renucci (Noël-Augustin-Charles), 2 mars 1947.
Reynes (Théophile-Pierre), 8 juin 1947.
Rossines (Alexis-Pierre-Joseph), 29 juin 1947.
Roux (Jean-Léon), 2 juillet 1946.
Ruscher (Gustave-Alfred), 20 juin 1947.
Sabatie (Louis-Marie-François-Xavier), 8 décembre 1946.
Salvadou (Henri), 12 octobre 1945.
Samson (Roger-Eugène-Alfred), 31 mars 1946.
Saulcoy (Antonin-Joseph-Auguste), 7 novembre 1947.
Sauvaire (Fernand-Joseph), 20 août 1947.
Siaux (Jean-Marie), 30 septembre 1945.
Sire (Emile-Louis-Antoine), 8 février 1947.
Sonot (Désiré-Edouard-Marie-Henri), 26 mars 1948.
Souard (Jean-Raymond), 25 janvier 1948.
Soulard (Eugène-Henri-Ludovic), 23 février 1947.
Tetielin (Pierre-Edouard), 19 juin 1947.
Thevenin (Edmond-Claude), 5 avril 1947.
Trial (Ernest-François-Félix), 29 juillet 1947.
Vivot (Lucien-Eugène), 7 mai 1947.
Von-Bank, dit Cléry (Pierre-Eugène), 9 juillet 1947.
Zouggar (Abderrahman), 23 avril 1947.

MM. les sous-lieutenants:
Attard (Paul-Jean), 9 janvier 1948.
Bergeron (Charles), 1er août 1945.
Blossier (Roger-Georges-Octave), 21 mai 1947.
Dablin (François), 27 août 1946.
Degousee (Camille), 12 février 1948.
Favier (Charles), 26 octobre 1946.
Floux (Fernand-Paul), 6 juillet 1945.
Fontaine (Florentin), 5 janvier 1947.
Helg (Georges), 22 octobre 1947.
Helmboldt (André), 27 novembre 1947.
Jaffrezic (Joseph-Pierre-Marie), 2 novembre 1945.
Lemonnier (Francisque-Georges-César), 16 janvier 1946.
Liaut (Etienne), 13 septembre 1945.
Marthelour (Lucien-Eugène), 30 décembre 1947.
Maumus (Albert-Lais), 21 septembre 1947.
Morin (Maurice-Léonard), 24 juillet 1946.
Mouchot (André-Léon-Auguste), 16 janvier 1947.
Saquet (Marcel), 13 novembre 1945.
Vanouche (René-Albert), 12 février 1948.
Vanschonnbeck (André-Pierre-Cornil), 2 septembre 1947.
Zins (Lucien), 14 juillet 1945.

Transmissions.

M. le lieutenant-colonel Grosjean (Victor-Léonce-Marie-Louis), 8 mars 1948.

MM. les chefs de bataillon:
Lamy (Albert-François-Joseph), 9 février 1948.
De Loye (Pierre-Alexis), 13 février 1948.
Tenet (André), 11 février 1948.
Zaepffel (René-Alexis-Théodore), 30 janvier 1948.

MM. les capitaines:
Albisetti (Jérôme-Gustave), 3 mars 1948.
Aubanel (Emile), 20 février 1948.
Aubril (Robert-Marcel-André), 7 février 1948.
Boudet (Louis-Alexandre), 11 janvier 1948.
Demont (Rosa-Célestin), 26 février 1948.
Dieudonné (Marcel-Paul), 28 janvier 1948.
Dupont (Maurice-Henri-Louis), 19 janvier 1948.
Fries (Gustave), 7 mars 1948.
Hainaut (Paul-Jean-Maurice), 4 février 1948.
Jouffrieau (Maurice-Julien-Charles), 6 février 1948.
Laporte (Roger-Pierre-Emile), 2 mars 1946.
Lemoine (Maurice-Fernand-Georges), 14 février 1948.
Lepot (Georges-Jean-Armand), 13 mars 1948.
Michoulier (Paul-André), 25 mars 1948.
Penard (Roger-Antonin-Pascal-Joseph), 15 février 1948.
Perroncel (Auguste-Marius), 28 janvier 1948.
Petit (Charles-Joseph), 12 mars 1948.
Pontonnier (Georges-Emile-Marie), 11 février 1948.
Rigoulot (Maurice-Fortuné-Emile), 8 mars 1948.

MM. les lieutenants:
Becq (André), 30 janvier 1948.
Granier-Deferre (Emile-Henri-Georges), 16 octobre 1944.
Lévy-Suares (Jean-Paul), 25 février 1948.
Terrasse (Maxime), 8 janvier 1948.
M. le sous-lieutenant Larpent (Paul), 26 mars 1948.

Cadre des ingénieurs du service du matériel des transmissions.

M. le colonel Goupil (Louis-François), 28 novembre 1947.

Train.

MM. les colonels:
Debos (Marius-Joseph), 29 janvier 1948.
Caussin (Edouard-Aimé-Alonin), 11 février 1948.

MM. les lieutenants-colonels:
Legrain (René-Lucien-Gustave), 17 février 1948.
Trouillon (Pierre), 16 février 1948.
M. le chef d'escadron Bedares (Albert-Marius-Eugène), 13 janvier 1948.

MM. les capitaines:
Barthe (Sixte-Pierre-Roger), 8 janvier 1948.
Chancerelle (Marc-Marie-Joseph), 15 mars 1948.
Chantemargue (Roger-Fernand), 28 mars 1948.
Gazon (Roger), 6 janvier 1948.
Guitton (Aristide-Pierre), 21 mars 1948.
Hérioher (Laurent-Joseph-Jean), 20 janvier 1948.
Lehodey (Fernand-Sévère), 19 février 1948.
Thomas (Georges-Ernest-Lucien), 3 mars 1948.
Verdier (Emile-Jean-Marie), 21 mars 1948.
Vinet (Henri-Emile), 15 janvier 1948.

MM. les lieutenants:
Bonnichon (Antoine), 30 mars 1948.
Castex (Pierre-Jean-Louis), 12 mars 1948.
Cortade (Marcel-Maurice-François), 7 décembre 1947.
Duvignau (Hubert-Paul-Emile), 2 février 1948.
Flamant (Jacques-Marie), 9 mars 1948.
Flandrois (Ludovic-Augustin), 18 janvier 1948.
Girardot (Lucien-Georges-Marie), 8 janvier 1948.
Liard (Robert-Léon-Edouard), 29 mars 1948.
Polini (Maurice-Ernest-Charles), 6 janvier 1948.
Ournier (André-Lucien), 5 février 1948.

MM. les sous-lieutenants:
Baratta (Hyacinthe-Joseph), 29 mars 1948.
Daujon (Henri), 27 janvier 1948.
Mannacini (Antoine-Jean), 28 février 1948.

Cavalerie.

ARME BLINDÉE

MM. les colonels:

Nicod (Jean-Michel), 19 janvier 1948.
François (Léon-Ernest-Victor-Franck), 1er avril 1948.
Gillois (Joseph-Marie-Edgard-Daniel), 5 février 1948.
Le Pelletier de Woillemont (Bernard-Charles-Félix-Marie-Xavier-Eugène-Gabriel), 27 juin 1948.
Vitiecoq (André-Léopold-Léon), 15 décembre 1947.
M. le lieutenant-colonel Hugot-Derville (Alfred-Jean-Marie-Jacques), 15 mai 1948.

MM. les chefs d'escadrons:

Le Levreur (Yves-Jean-Marie), 13 mars 1948.
Augere (Georges-Léon), 23 mai 1948.
Gribet (Emile), 30 février 1948.
Charpiot (Gaston-Paul-Marcel), 5 février 1948.

MM. les capitaines:

De Vaulchier (Marie-Joseph-René), 12 mars 1948.
Quinslot (Maurice), 11 mars 1948.
De Cussy (Pierre-Louis-Joseph), 20 février 1948.
Hurault de Vibraye (Antoine-Henri-Gaston-Marie-Joseph), 25 mars 1948.
Turquan (Victor-Eugène-Jean), 23 avril 1948.
Peytour (Pierre), 27 mai 1948.
Burel (Jacques-Ferdinand-Eugène), 18 juin 1948.
Gibault (Hubert-Pierre-Charles-Edouard-André), 18 octobre 1947.
Grenier (Georges-Eugène), 25 avril 1948.
Mouret (Jean-Louis-Alphonse), 21 janvier 1948.
Weber (Henri-Marcel), 13 février 1948.
Duclaux (Jean-Louis-Samuel), 11 mars 1948.
Paquier (André-Eugène-Augustin), 24 février 1948.
Catherine (André-Paul), 12 mai 1948.
Cessot (Pierre-Jean-Gustave), 30 juin 1948.
Dezecache (Maurice-Georges), 11 mai 1948.
De Dormy (Marie-Joseph-Jean-Charles), 31 janvier 1948.
Jeanjot (Lucien-Eugène), 25 mars 1948.
D'Ayguevives de Malaret (Serge-Gaston-Marie-Joseph), 22 avril 1948.
Desvergnes (Pierre-Charles-Emile), 15 mai 1948.
Goyard (Robert-Armand-François), 18 juin 1948.
Desjobert de Prahas (Jean-Marie-Joseph), 29 janvier 1948.
Flipo (Marcel-Henri), 12 mars 1948.
Le Mintier de La Motte-Basse (Godefroy-Elie-Marie-Joseph), 20 février 1948.
Johnston (Robert-Edwin-Harry), 14 janvier 1948.
Saur (Paul), 9 mars 1948.
Langlois (Roger-Charles-Henri), 10 juin 1948.
Christophe (Pierre), 8 juin 1948.
Blondel (Marie-Louis-Alphonse-Georges), 21 avril 1948.
Rambert (Maurice-Pierre-Ernest), 1er octobre 1945.

MM. les lieutenants:

Mornet (André-Paul-Marie), 18 avril 1948.
Voino-Oransky (Arcady), 4 janvier 1948.
Magna (Jules-François), 11 février 1948.
Cazenave (Gaston), 24 avril 1948.
Mizoule (Marie-Joseph), 4 février 1948.
M. le sous-lieutenant Obert (Jean-Alexandre), 14 février 1948.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

M. le commandant Masses (Maurice-Jules), 15 janvier 1948.

Ex-cadre spécial du service d'état-major.

M. le lieutenant-colonel Cerfon (Paul-Albert), 1er janvier 1948.
M. le commandant Mennerat (Marius-Emile), 17 janvier 1948.
M. le capitaine Chevalier (Jean-Marius), 9 février 1948.

Corps des interprètes militaires.

MM. les interprètes commandants:

Bedarida (Henri), 9 mars 1948.
Reinhardt (Charles-Guillaume), 10 mars 1948.
Thierry (Georges), 3 mars 1948.
M. l'interprète capitaine Mammelsdorff (André), 10 février 1948.
M. l'interprète lieutenant Duchenne (Charles-Emile), 20 mars 1948.

Artillerie.

MM. les colonels:

Barbaud (Emilien-Théodule), 18 février 1948.
Le Gall (Maurice-Paul-Léon), 7 février 1948.
Longis (Marius-Gaston-Paul), 20 octobre 1944.
Monory (Raoul-Désiré-Joseph), 10 décembre 1947.

MM. les lieutenants-colonels:

Bresard (Pierre-François-Jules-Félix-Marie-Jean), 10 juillet 1946.
De Courrèges d'Ustou (Marie-Pierre-Bernard), 11 mars 1948.
Dufour (Antoine-Dominique), 4 février 1946.
Grossmann (Léon-Arsène), 30 mars 1948.
Haack (Roger-Emile-Louis), 23 novembre 1946.
Nogues (Maurice-Charles-Richard), 16 mars 1948.
Paul-Mauguet (Maurice-Albert), 9 mars 1948.
Proust (Maxime-Lucien-Emile), 12 février 1948.

MM. les chefs d'escadrons:

Barrière (Camille-Gustave-Louis), 6 février 1948.
Beauvais (André-Gaston-Stanislas), 16 février 1948.
Beny (Abélard-Félix), 30 mars 1948.
Berthault (Charles-Marie-André), 17 février 1948.
Bertheaume (André-Célestin-Benoît-Pierre), 9 février 1948.
Bouxin (Maurice-Jules), 20 février 1948.
Charles (Pierre-Auguste-François), 22 mai 1947.
Desfretière (Félix), 2 juillet 1945.
Desre (Georges), 19 janvier 1948.
Faucherre (Robert), 17 janvier 1948.
Flory (Jules-Marie-Maurice), 23 mars 1948.
Haussoullier (Jean-Marie-Charles-Auguste), 28 mars 1948.
Helt (André-Jacques), 20 janvier 1948.
Hermann (Charles-Marie-Albert), 2 février 1948.
Illiaquer (Auguste), 29 octobre 1947.
Jubault (Alfred-Paul-Marie-Gabriel), 1er mars 1948.
De Lauriston-Boubers (Olivier-Edmond-Henri), 9 février 1948.
Lavergne (Bertrand), 5 février 1948.
Lebelle (Jean-Louis), 23 janvier 1948.
Lenoir (Jean-Auguste), 20 février 1948.
Longuet de La Giraudière (Pierre-Maurice-Marie), 17 mars 1948.
Maignan (Gustave-Alfred-Evode), 2 février 1948.
De Meherenc de Saint-Pierre (Yves-Romain-Gaston-M.), 22 janvier 1947.
Pretari (Paul-François), 28 mars 1948.
Richard (Louis-Auguste-Victor), 20 février 1948.
Rouzée (Gustave), 7 février 1948.
Tariel (André-Victor-Constantin), 21 janvier 1947.
Terris (Jean-Joseph-Marie-Adolphe), 5 mai 1947.
Triger (Jean-Emile), 7 mars 1948.
Vial (Pétus), 20 mars 1948.
Vialle (Marie-Léon-Jean), 10 janvier 1948.
Zundel (Auguste), 31 avril 1946.

MM. les capitaines:

Alibert (Jean-Marie-Joseph), 20 janvier 1948.
Amphoux (Jean-Louis), 13 mars 1948.
Andru (Lucien-Pierre), 11 mars 1947.
Arnal (Jean), 15 novembre 1947.
Arnaudet (Jean-Louis), 1er août 1947.
Audry (Maurice-Jean-René-Augustin), 2 avril 1947.
Baille-Barrel (André-Henri), 1er février 1948.
Bardin (Augustin-Camille), 27 novembre 1947.
Bardinon (Jean-Jules-Léon), 27 septembre 1947.
Barnaud (Joseph-Jacques-Léon), 24 février 1948.
Barrié (Louis-Germain), 20 janvier 1948.
Bellanger (Albert-Joseph-Constance-Daniel), 11 janvier 1948.
Bénard (Louis-Albert), 31 mars 1948.
Benet de Montcarville (Léonard-Martial-Eugène), 8 février 1948.
Berger (Charles-Joseph-Marie), 29 mars 1948.
Bernard (Marius-Auguste-Jean), 11 novembre 1947.
Bernard (Noël-Joseph), 4 juillet 1948.
Berthier (Edmond-René), 29 septembre 1948.
Berthier (Maurice-Joseph), 3 mars 1948.
Bertrand (Jules-Emmanuel-Emile), 16 septembre 1947.
Betrencourt (Gaston-Paul-Grégoire), 31 mars 1948.
Biebuyck (René-Jean-Henri), 26 septembre 1947.
Billette (Léon-Gabriel), 25 mars 1948.
Boisvert (Lucien-Jean-Marie), 30 mars 1947.
De Borne de Granpré (Marie-Noël-Antoine), 24 décembre 1947.
Bosse (Jules-Denis-Joseph), 14 février 1948.
Bouchez (Louis-Marie-Joseph), 2 septembre 1947.
Bourgade (Lucien-Jean-Georges), 3 janvier 1948.
Bournique (Maurice), 28 février 1948.
De Boysson (Joseph-Bernard-Antoine), 19 novembre 1947.
Brizon (Jean-Louis), 15 février 1948.
Bros (Maurice-Jean-Etienne), 2 octobre 1947.
Buffelan (Joseph), 7 mars 1948.
Camroux (Jean-Augustin), 28 août 1945.
Camus (Marcel-François-Nicolas), 15 janvier 1948.
Camy (Louis), 2 octobre 1947.
Cayla (Alexandre-Félix), 25 février 1948.
Cazaux (Bernard-Antoine-François-Raoul), 31 août 1947.
Cerckel (Raymond-Fernand), 15 février 1948.
Charge (Georges-Ernest), 21 août 1943.
Chassagne (Emile-Robert), 27 septembre 1948.
Chollot (Pierre-Julien), 8 octobre 1943.
Clapeau (Albert), 8 février 1948.
Colsenet (Jean-Edouard-Léon), 27 janvier 1946.
Combarieu (Henri-Albert-Abel-Amédée), 4 février 1948.
Corlouer (Henri-Louis-Marie), 20 juin 1947.
Coudreuse (Albert-Alexandre-Joseph), 5 janvier 1947.
Coulet (Georges-Claude-Alexandre-Marcel), 31 mars 1948.
Couprié (Jean-Jacques), 13 novembre 1946.
Courtot (Jean-André), 6 mars 1948.
Crespel (Alexandre-Charles), 19 avril 1947.
Cuénot (Marie-Joseph-Gabriel), 18 mars 1948.
Dathis (Marcel-Joseph), 30 mars 1948.
Dediès (Armand-Gauderique-Sauveur), 14 mars 1947.
Destrès (Raymond-Robert-Daniel), 10 février 1948.
Didelot (Ulysse-Auguste), 25 octobre 1942.
Doignon (Pierre-Charles), 4 janvier 1947.
Driencourt (René-Louis-Ernest), 22 juin 1947.
Dumas (Gabriel-Claude-Antoine), 26 janvier 1948.

Duthu (Maurice-René), 27 janvier 1948.
Etienne (Léon-Edouard), 1er mars 1948.
Fabré (Maurice-Marie), 19 février 1948.
Faleimagne (Jean-Marie-Antoine), 22 février 1948.
Farny (François-Charles), 20 septembre 1947.
Ferrero (Casimir-Jules-Armand), 2 avril 1947.
Ferrier (Raoul-Jean-Baptiste), 23 février 1948.
Fleury (Jean-Henri), 15 février 1948.
Fleury (Louis-Napoléon-Emile-Marius), 15 juin 1947.
Fontan (Jean-Jules), 26 mars 1948.
Frèrejean (Jean-Marie-André), 28 novembre 1947.
Gardas (Emile-Auguste), 13 janvier 1948.
Gardet (René-Achille-Emile), 20 juin 1947.
Garrigue (Bernard-Emilien), 20 janvier 1948.
Gaspard (Lucien-Joseph), 8 janvier 1948.
Gex (Gabriel-Albert), 15 janvier 1948.
Girard-Boisseau (Lucien-Victor), 13 mars 1948.
Graeff (Antoine-Jean-Louis-Gabriel), 6 juin 1947.
Granier dit de Boisson (Louis-Aimé), 13 mars 1948.
Granmasson (Jean), 27 mai 1947.
Grenier (Paul-Jean), 5 mars 1948.
Groslière (Georges-Emile), 14 février 1947.
Gueit (Alexis-Henri), 3 janvier 1948.
Guilbaud (Lucien-Raymond), 9 février 1948.
Guiral (Jacques-Théophile), 30 janvier 1948.
Hamonic (Jean-Marie), 25 mars 1948.
Henneton (Gustave-Charles-Louis), 8 février 1948.
Henriot (Raymond), 28 septembre 1947.
Henry (Léon-Emile-Marcel), 25 janvier 1948.
Henry (Marcel-Pierre-Jean), 14 avril 1947.
Jacob (Eugène-Joseph-Gabriel), 18 mars 1948.
Jaubert (Marie-Pierre-Louis-Emile), 8 avril 1945.
Jaudoin (Marie-Léon-Francisque), 7 décembre 1947.
Joliot (François - Marie - Célestin - Gabriel), 2 mars 1948.
Josion (Nicolas-Georges-Joseph-Paul), 20 mars 1948.
Jouanneau (Paul-Victor-Ernest), 1er février 1948.
Jourdanne (Hippolyte-Jules), 21 novembre 1947.
Jusserand (Marcel-Marie-Célestin), 27 novembre 1947.
Kunegel (Joseph-Michel-Ménard), 16 mars 1948.
Lafon (Daniel-Gustave-Théodore), 26 février 1947.
Lampre (Jean-Joseph-Marie-Paul), 29 janvier 1948.
Langlet (René-Jules), 11 janvier 1948.
Laplane (Edouard-Marie-Joseph-Auguste), 6 février 1946.
Lelong (Georges), 22 janvier 1948.
Lemarchand (Camille-Raymond), 1er mars 1948.
Lemonon (Fernand), 6 mars 1948.
Letourneur (Marcel-Louis-Armand), 23 mars 1948.
Limouzin (Jean-Paul), 23 mai 1947.
Loiseau (René-Théophile), 13 février 1948.
Madelaigue (Martial - Louis - Jean - Baptiste), 25 août 1947.
Magnier (Léon-Victor), 17 janvier 1947.
Magnin (Charles), 13 janvier 1948.
Manvieux (Emile-Jules-Alphonse), 24 janvier 1948.
Marot (André-Louis-Marie-Camille), 4 février 1948.
Martin (Jules-Roger), 24 janvier 1948.
Marty (Justin-Adrien), 14 octobre 1947.
Marry (Léon-Alexandre-Joseph), 15 mars 1948.
Mascre (Raymond-Jules-Adolphe), 23 février 1948.
Megret de Serilly d'Etigny (Jehan-Nicolas), 30 janvier 1948.
Meyniel (Marcel-Pierre), 22 septembre 1947.
Michel (Joseph-Marie-Robert), 24 mars 1948.
Mondiez (Adrien-Charles-Victor), 20 mars 1948.
Monnet (Léon-Emile), 28 février 1948.
Moreau (René-Abel), 8 janvier 1948.
Moulinet (Eugène-Jean-Marcel), 18 février 1948.
Mullot (Emile-Marie-Martin), 12 novembre 1947.
Norroy (Maurice), 24 février 1947.
Offoltz (Henri-Michel), 21 janvier 1947.
Passerieux (Albert-Marcel-Isidore), 3 mai 1947.
Peix (Marcel-Louis), 29 mars 1948.
Pelissie (Maurice - Joseph - Auguste - Louis), 19 mars 1948.
Perrey (Marcel-Augustin), 20 mars 1948.
Pignot (Joseph-Henri-Victor), 9 juillet 1947.
Pignoteau (Marie-Georges-Robert), 28 septembre 1947.
Pount (Jean-Eugène-Pierre), 28 avril 1947.
Pulby (Germain), 10 janvier 1948.
Raffegeau (Pierre-Charles), 27 décembre 1947.
Reguert (Paul-Félix), 25 mars 1948.
Reussner (Louis-Henri), 1er février 1948.
Roques (Lucien-François), 31 décembre 1947.
Rousseau (Georges-Abel), 28 février 1948.
Sabatier (Georges-Etienne-Paul), 1er janvier 1948.
Sagne (Louis-Lucien), 15 février 1948.
Sailler (Charles-Lucien-Jean), 28 mars 1948.
Sanson (Gustave-Charles-Jean), 23 février 1948.
Sonet (Pierre-Alexandre), 26 janvier 1947.
Spiess (Emile), 1er mars 1947.
Stamboul (Paul), 24 février 1946.
Suquet (Paul-Antoine-Marie), 28 août 1944.
Tellier (Jules-Léon-Célestin), 10 mars 1948.
Terrin (Jean-Marie-Eugène), 6 février 1948.
Terrin (Pierre-Marius), 25 mars 1948.
Tévissen (René-Léon), 12 janvier 1948.
Thierry (Jean-Charles-Jules-Maurice), 17 mars 1948.
Thirault (Joseph-Jacques-Louis), 28 février 1948.
Val (Henri-Emile-Joseph), 12 mars 1948.
De Valicourt (Marie-Louis-A.), 12 août 1947.
Vie (Emilien), 20 février 1948.
Vollaume (Lucien-Charles-Henri), 8 janvier 1948.
Weil (Michel-Roger), 2 avril 1945.
Young (Pierre-Joseph-Marie-André), 11 novembre 1947.

MM. les lieutenants :

Abadie (Louis-Daniel), 25 janvier 1948.
Amchin (Emile-François-Auguste), 5 février 1948.
Amiot (Pierre), 20 janvier 1948.
Amsalem (Maklauf), 30 janvier 1948.
Anglard (Marcel-Jacques-Alexandre), 9 mars 1948.
Armand (Paul-André), 25 février 1948.
Auffray (Marcel-Julien-Marie), 11 novembre 1947.
Authier (Marcel-Jules), 4 juin 1947.
Authier (Prosper-Marie-Antoine), 6 novembre 1946.
Baranger (Eugène-Jacques), 13 mai 1947.
Bard (Albert-Thomas-Joseph), 17 mars 1947.
Bardin (René-Albert-Raymond), 8 septembre 1947.
Barnay (Marcel-Claude-Joseph), 7 janvier 1948.
Barrande (Joseph-Paul), 15 octobre 1943.
Batut (Roger-Lucien-Joseph), 1er février 1948.
Baude (Emile-Marius-Baptistin), 28 février 1947.
Baudrey (Marius-Victor), 23 juillet 1947.
Bazillon (Ernest-Raymond-Marius), 18 février 1948.
Bazin (Jean-Marie-Armand), 25 mars 1948.
Bazin (Paul-Emile-Eugène), 13 janvier 1948.
Beauchat (Marc-Pierre-Antoine), 26 janvier 1947.
Beaury (Louis-René-Victor), 14 mars 1948.
Bénard (Théodore), 25 avril 1947.
Benech (Daniel-Auguste), 6 janvier 1948.
Berges (Laurent-Daniel), 9 mars 1948.
Bernard (Charles-Jean-Louis), 4 septembre 1945.
Bernard (Jean), 31 janvier 1948.
Bernard (Marie-Jean-Maurice), 4 février 1948.
Berruyer (Robert-Louis-Joseph), 15 mars 1948.
Besnard (Rémy-Henri), 16 septembre 1946.
De Beuverand de La Loyère (Edmé-Gabriel-Marie), 28 février 1948.
Blanc (Pierre), 1er décembre 1947.
Blot (Pierre-André), 8 mars 1948.
Bluet (René-Alphonse-Joseph), 7 mars 1948.
Bluteau (Pierre-Louis-Joseph), 12 janvier 1948.
Bonville (Edmond-Xavier), 22 novembre 1947.
Botto (Jean-Maurice-Henri), 2 février 1948.
Boucard (Gustave-Jean-Prosper), 1er janvier 1948
Boucher (Pierre-Henri-Léonce), 8 février 1948.
Boucher (Victor-Charles), 10 février 1948.
Boudet (Jean-Pierre-Guillaume), 1er mars 1948.
Bouffard (Pierre-Joseph), 29 janvier 1948.
Bouissou (Louis-Paul), 2 mars 1948.
Boulloud (Emile-Pierre-Joseph), 8 janvier 1948.
Bourrier (Maurice-Henri), 11 février 1948.
Boyer (Georges-Jean), 18 février 1947.
Brasseur (René), 30 janvier 1948.
Breux (Edmond-Eugène-Léon), 25 janvier 1948.
De Brevedent (Bernard-Marie), 7 mars 1948.
Bricard (Louis-Georges-Marie), 16 février 1948.
Brille (André-Charles), 10 janvier 1948.
Brunet (Barthélémy - Louis - Jules - Charles), 28 février 1948.
Brusset (Jean-Albert-Eugène), 9 janvier 1948.
Bur (Henri-Jacques), 1er janvier 1948.
Bureau (Léon-Gervais), 16 mars 1947.
Cahen (Robert-Uric), 18 février 1948.
Calloch (François-Marie), 14 janvier 1948.
Callu (Jean-Denis-Marie), 11 janvier 1948.
Calmes (Paul-Eugène-Marie-Joseph), 29 janvier 1948.
Canivet (Alexandre-Honoré), 17 mars 1948.
Carrio (Anatole-Fernand-Marie), 27 décembre 1947.
Carme (Albert-Clément), 13 septembre 1947.
Carré (René-Paul-Marie-Joseph), 23 janvier 1948.
Cathary (Maurice-Paul-Léon), 11 mars 1948.
Chabanel (Jules-Louis), 2 mars 1948.
Chabrier (Jean-Léonce-René), 18 janvier 1948.
Chambon (Henri-Louis-Baptiste), 27 avril 1947.
Charlot (Louis-Henri-Jean), 8 février 1948.
Charton (Georges), 12 janvier 1948.
Chatenet (Jean-Georges), 2 mars 1948.
Chaton (René-Eugène-Edouard), 22 janvier 1948.
Chauchat (Christian-Jacques-Roger), 12 mars 1948.
Chaulet (Maxime-Claude), 24 février 1948.
Chauvière (Adrien-Louis-Lucien), 16 mars 1948.
De Chessin (Serge), 5 décembre 1944.
Clauss (Robert), 16 janvier 1948.
Clément (Pierre), 25 février 1948.
Clerget (Armand-Marcel), 3 mars 1948.
Collard (Jean-Marie-Eugène), 25 mars 1948.
Colon (Joannès), 6 janvier 1948.
Corson (Jean-Joseph-Marie-Yves), 25 mars 1948.
Coste (Pierre-Georges), 26 février 1948.
Courcier (Jean-Ernest), 2 février 1948.
Coussot (Pierre), 6 janvier 1948.
Cremadeills (Emmanuel-Jean-Antoine), 18 décembre 1947.
Crozier (Philippe-François-Gabriel), 2 septembre 1947.
Cruveilher (Pierre-Bernard), 14 mars 1948.
Curie (Marcel), 3 mars 1946.
Dabat (Henri), 3 février 1947.
Damerval (Henri-Edmond), 22 novembre 1947.

Damez (Michel-Charles-Jean), 8 janvier 1948.
Daoulal (Alain-Guillaume), 3 février 1948.
Daspet (Robert-Paul-Jean), 27 janvier 1948.
Daudenarde (René-Paul), 18 février 1948.
David (Jean-Georges-Marie), 6 février 1948.
Debost (Henri-Marie), 1er janvier 1948.
Deflassieux (Fleury-Antoine), 16 janvier 1948.
Delarbre (Jean-Marc), 12 août 1947.
Delforge (Maurice-Georges-Charles), 1er février 1948.
Delpuech (Jean-Pierre-Antoine), 17 mars 1948.
Deltour (François-Elisée-Henri), 1er mai 1947.
Demarquette (André-Julien), 31 mai 1947.
Derobert (René-Joseph-Emile), 23 janvier 1948.
Desanti (Dominique), 1er janvier 1948.
Descharmes (Pierre), 7 février 1948.
Deschodt (Jacques-Marie-Eugène), 2 mars 1948.
Descroix (Jacques-Raymond), 12 mars 1948.
D'Hnard (Fernand-Charles-Maurice), 20 mai 1942.
Dillemann (François-Marie-Joseph), 23 mars 1948.
Doazan (Louis), 4 mars 1948.
Doize (Abel-André), 17 janvier 1948.
Donoux (Robert), 2 janvier 1948.
Drieux (Jean-Marie-Edouard), 8 février 1948.
Dubois (Henri-André), 6 novembre 1947.
Ducamous (Pierre-René-Maximin-Martial), 15 février 1948.
Duffour (Bernard-Aimé-Gustave), 24 janvier 1948.
Dumont (Albert-Louis-Jean-Baptiste), 21 février 1948.
Dupont (Jean-Paul-Albert), 22 janvier 1948.
Dupont (Pierre-Robert), 10 mai 1947.
Duquesnoy (Henri-Antoine), 22 mars 1948.
Duranteau (Emmanuel-Jacques-Philémon), 12 janvier 1948.
Dutertre (Pierre-Georges), 22 juillet 1947.
Duthell (Pierre-Angel-Frédéric), 2 janvier 1948.
Duvivier (Lucien-Julien), 23 janvier 1948.
Emeric (Alexandre-Charles-Victor), 6 janvier 1946
Euvrard (Georges-Charles-Marius), 23 février 1948.
Falco (Roger), 8 janvier 1948.
Fautrad (Pierre-Georges-Albert), 18 mars 1948.
Fauvarque (Jules-Albert-Louis-Joseph), 27 janvier 1948.
Favette (James-Elie), 10 janvier 1947
Feliot (Louis-Guy), 2 octobre 1947.
Ferignac (Pierre-Henri), 20 mars 1948.
Finet (Henri), 26 mars 1948.
Fischmeister (Paul), 10 mars 1948.
Folmer (Paul-Jean), 9 janvier 1948.
De Forceville (Marie-Antoine-Philippe), 19 septembre 1947.
Foulefier (Jean-Marie-Louis), 16 octobre 1947.
Fournier (Désiré-Michel-Georges), 21 février 1948.
Fournier (Théodore-Julien-Joseph), 8 août 1947.
Fourty (Joseph-Pierre), 1er juin 1947.
Frayssinet (Louis-Paulin-Sylvain), 14 mars 1948.
Freychet (René-Auguste), 22 mars 1948.
Frisch (Pierre-Auguste-Justin), 6 janvier 1947
Fritz (Léon-Marie-Joseph), 1er juin 1947.
Frustie (Henri-Jean-Joseph), 19 mars 1948.
Funel (Jean-Marius), 9 février 1948.
Furst (Jacques-Jules-Simon), 28 décembre 1940.
Gailly (Lucien-Adolphe), 21 mars 1948.
Galand (Jean-Paul), 12 janvier 1948.
Gallet (Gaston-Joseph-Ernest), 1er mars 1947.
Garaby (Hervé-Paul-Marie), 7 février 1948.
Gassan (Paul-Bernard), 3 décembre 1947.
Gautier (René), 6 mars 1948.
Gautreau (Noémy), 2 octobre 1947.
Gavet (Léon-Eugène), 10 janvier 1948.
Gay (Pierre-Henri), 17 janvier 1948.
Gayrard (Marius-Casimir-Germain), 13 avril 1947.
Gericot (Henri-Louis), 16 mars 1948.
Gervais (René-François), 31 janvier 1948.
Gewis (Lucien-Victor), 19 mars 1948.
Gilles (Fernand-Louis), 22 février 1948.
Gilly (Marcel-Ernest), 11 mars 1948.
Gimbert (André), 9 mai 1947.
Giraud (André-Auguste), 29 juillet 1947.
Gires (Pierre-Léon-Louis), 23 octobre 1947.
Giroud (Louis-Marius), 2 mars 1948.
Gladieux (Pierre-Louis-Georges), 6 octobre 1947.
Goigoux (Robert-Henri-Félix), 28 janvier 1948.
Good (Frédéric-Gustave-Alfred), 6 mars 1948.
Gosselin (Alexandre-Hubert-Georges), 10 février 1948.
Gouge (Maurice), 11 janvier 1948.
Grange-Guermente (André-Paul-Emile), 29 mars 1948.
Guelaud (Henri-Marie-Michel), 12 février 1948.
Guérin (André-Lucien-Eugène), 26 janvier 1948.
Gueyne (Achille-Henri), 8 février 1948.
Guillet (Emile-François), 6 janvier 1948.
Guillot (Marie-Etienne), 14 janvier 1948.
Guillot (Pierre-Marcel), 14 février 1948.
Guilmain (Théodore), 16 mars 1948.
Guionnet (Raymond-Gérard), 1er mars 1948.
Guirand (Jean-André-Eugène), 13 février 1947.
Guyot (Jean-Camille), 24 juin 1947.
Hache (Norbert-Louis-Marie), 3 décembre 1947.
Hamet (Louis-Vincent), 5 janvier 1948.
Harismendy (Jean-Marie-Antoine), 31 janvier 1948.
Heinisch (Marcel), 9 octobre 1947.
Hermant (Marcel-Léon), 24 juillet 1947.
Huet (François-Paul-Eugène), 7 janvier 1948.
Huet (René-Jules), 8 janvier 1948.
Jacquemet (Adolphe-Auguste), 13 septembre 1947.
Jacquerez (Robert-Louis), 28 juin 1946.
Jacquin (Paul-Eugène), 12 mars 1948.
Jallain (Fernand-Désiré), 25 janvier 1948.
Janet (Henri-Georges-Louis-Marcel), 18 mars 1947.
Jaouen (Paul-Vincent-Nicolas), 31 janvier 1948.
Jenny (André-Joseph-Henri), 20 mars 1947.
Jenny (Pierre-Marie-Maurice), 25 mars 1948.
Jezequel (Roger-Jacques), 23 mars 1948.
Joubioux (Joseph-Rémy-Edouard), 13 mars 1944.
Junières (Jean-Georges-Pierre), 12 mars 1948.
Just (Jean-Claude-Marie), 12 février 1948.
Kahn (Jacques), 19 mars 1948.
Kopetzki (Charles-Jacques-Emile), 27 février 1948.
Lacarrière (Olivier-Prosper-Marie), 26 février 1948.
Lacoste (René-Auguste-Adolphe), 24 mars 1948.
Lafont (Marie-François-Maxime), 17 novembre 1947.
Laguy (Pierre-Eugène), 23 mars 1948.
Laine (André-Marie), 16 janvier 1948.
Lamiral (Pierre-Joseph), 10 février 1948.
Laran (Georges-Martial-Emile-Amédée), 19 janvier 1948.
Larigaldie (Marie-Joseph-Pierre), 18 novembre 1947.
De Launay (Alphonse-Christian-Carles), 6 mars 1948.
Lauras (Charles-Marie-Paul), 26 avril 1947.
Lavaud (Pierre-Marcel), 17 novembre 1947.
Lay (Louis-Jean-Pierre-Gabriel), 22 mars 1948.
Lazerat (Jean), 3 juillet 1947.
Le Bars (Alfred-Jean-François), 4 février 1948
Leblanc (Marcel-Emile), 14 janvier 1942.
Leblay (Maurice-Léon), 30 janvier 1948.
Lecomte (Bernard-Louis), 16 février 1948.
Leduc (Octave-Louis-Ernest), 17 mars 1948.
Lefebvre (Charles-Henri), 17 mars 1948.
Lefeuvre (Pierre-Marie-Fernand), 6 février 1948.
Lefrileux (Maxime-Pierre-Roger), 15 janvier 1948.
Le Gall (François-Claude), 16 juin 1946.
Legrand (Camille-Pierre-Marie), 8 avril 1946.
Lelong (Léon-Lucien), 10 février 1948.
Le Penven (René-François-Joseph), 5 août 1947.
Le Roy (Léon-Robert), 12 février 1947.
Le Sauce (Jean-Joseph-Marie), 12 mars 1948.
Lescan du Plessix (Yves-Joseph-Marie), 26 mars 1948.
Letourneur (Rémy-Jules-Isidore), 2 mars 1948.
Levet (Antoine), 6 avril 1948.
Leviandier (André-Charles-Gustave), 4 mars 1948.
Lévy (Amédée-Alexandre), 1er janvier 1948.
Lier (Eloi-Joseph-Louis), 2 février 1948.
Luciani (Paul-Antoine), 28 février 1948.
Luthringer (Ernest), 27 mars 1948.
Maillot (Georges-Pierre), 14 avril 1947.
Mandel (Pierre), 3 février 1947.
Mansier (Jean-René), 16 mars 1948.
Marbaix (Henri), 21 février 1948.
Marchetti (Philippe-Jacques-Edmond), 16 mars 1948.
Mareschal (René-Joseph-Henri), 27 janvier 1948.
Maria (Hyacinthe-Joseph-Pierre), 28 février 1948.
Marillier (Henri), 2 juin 1947.
Marie (Eugène-Jean-Jacques), 10 janvier 1948.
Martinage (Léon-Aristide-François), 19 novembre 1947.
Martinet (Louis-Florent-Gilbert), 25 février 1948.
Masson (Charles-Eugène-Léon-Emile), 10 mars 1948.
Mauger (Pierre-Henry-Philippe), 29 janvier 1948.
Maurer (Georges-Léon), 3 février 1948.
Maurette (Auguste), 22 août 1940.
Maynard (Georges-Charles-Louis), 13 août 1946.
Medioni (Jacob-Henri), 14 mai 1947.
Mermilliod (Jacques-Marie-Georges), 28 janvier 1948.
Mesnard (Honoré-François-Joseph), 21 mars 1948.
Meunier (Albert-Etienne-Désiré), 6 février 1948.
Meysonnier (Marcel-Ovide), 12 janvier 1948.
Michel (René-Gérard-Raymond), 9 mars 1948.
Millot (Lucien-André), 5 février 1948.
Mintrosse (Pierre), 8 février 1948.
Mitzakis (Michel-Georges), 27 mars 1948.
Molard (Paul-Amédée-Charles), 16 février 1948.
Mollin (Ambroise-Paul), 21 février 1948.
Monguillot (Albert-Pierre), 9 janvier 1948.
Monneret (Fernand-Henri), 2 janvier 1948.
Montell (André-Albert), 12 février 1948.
Montillet (Jacques-Henri-Roger), 7 décembre 1947.
Mora (Pierre-Albert-Fernand), 1er février 1948.
Morali (Abraham-Benjamin), 11 février 1948.
More (Robert-Emmanuel-Louis), 16 mars 1948.
Morvan (Hilaire-Benoni), 29 avril 1947.
Morvan (Jean-Louis), 17 janvier 1948.
Moulinie (André-Léon), 28 septembre 1947.
Mouralis (Denis-Antoine-Louis), 14 février 1948.
Mouret (Pierre-Georges-André), 21 avril 1947.
Moyne (Léon-André-Joseph-Marie), 1er janvier 1948.
Munier (Charles-René), 10 mars 1948.
Muyard (Aimé-Joseph-Auguste), 2 mars 1948.
Neveux (Roger-Charles), 9 janvier 1948.
Nimier (Jean-Henri-Augustin), 6 mars 1948.
Nouel (Bernard-Louis-Marie), 25 août 1947.
Ozenne (Jean-Marcel), 13 février 1948.
Parnaudeau (Benjamin-Louis-Désiré), 4 octobre 1947.
Parouty (Jean-Marie), 9 février 1948.
Pellet (Antoine-Julien), 2 février 1948.

Perrin (André-Louis), 28 mars 1948.
Petit (Paul-Jean-Louis), 9 janvier 1948.
Petit (Robert-Léon-Alphonse), 8 février 1948.
Piat (Henri-Albert-Léon), 5 janvier 1948.
Pible (André-Jean-Baptiste), 4 janvier 1948.
Piat (Léopold-Pierre-Simon), 1er mars 1947.
Potie (Paul-Marie-Joseph), 23 mars 1948.
Potvin (André), 25 décembre 1947.
Potvin (André-Charles-Justin), 15 février 1948.
Prevost (Robert-Joseph), 1er janvier 1948.
Prohet (Henri-Mary-Emile), 30 mars 1948.
Queant (Etienne-Olivier), 27 février 1948.
Raichon (Charles-Emile-Louis), 26 janvier 1948.
Rambault (Maurice), 29 novembre 1947.
Ranger (Georges-Joseph), 31 mars 1948.
De Rauglaude (Jean-Léon-Marie), 23 septembre 1947.
Rault (Jacques-Henri-Marie), 5 février 1948.
Ravaud (Félix), 31 décembre 1945.
Ravaudet (Paul-Splon-Louis), 5 avril 1947.
Reboul-Salze (François-Jean-Baptiste), 8 février 1948.
Regnault (Michel), 28 juin 1947.
Revon (Louis-Michel-Emile-Henri), 11 janvier 1948.
Richard (Eugène-Léon), 7 février 1948.
Ricord (Paul-Honoré), 7 mars 1948.
Robineau (Jacques-Camille), 20 janvier 1948.
Rochet (Paul-Roger), 7 février 1948.
Rodrigues-Henriques (Stéphane-Emile), 12 février 1948.
Rongier (Henri-Antony-Louis), 8 janvier 1948.
Rosset (Jean-René), 13 février 1948.
Rouaux (Pierre-Marie), 30 janvier 1948.
Rouillon (Marcel-Odile-Frédéric), 12 mars 1948.
Rouquerol (Pierre-Marie-Emile), 25 octobre 1947.
Rozier (Pierre-Etienne), 31 janvier 1948.
Sabatini (Jean-Baptiste), 12 février 1947.
Saillard (Jean-Victor-Hippolyte), 6 janvier 1948.
Saint-André (Louis), 6 mars 1948.
Saint-Antonin (Raoul-Louis-Gabriel), 3 janvier 1947.
Salle (Marcel-Julien-Paul), 27 janvier 1948.
Sallenave (Camille-Etienne), 1er janvier 1948.
Sania (Constant-Paul-Raoul), 7 mars 1948.
Sarthou-Cami (Jean-Dominique), 27 février 1947.
Scheeres (Emile), 10 octobre 1946.
Screpel (André-Georges), 22 août 1947.
Seguela (André-Léon), 8 mars 1948.
Serou (René-François), 18 février 1948.
De Sevelinges (Jehan-Gérard-Louis), 5 février 1948.
Sicre (Emile), 27 février 1948.
Siefert (Ernest-Charles), 12 mai 1947.
Silvain (Raymond-Jean-Paul), 1er février 1948.
Simon (Armil-Joseph-Marie), 20 mai 1947.
Sotty (Jacques-Emile-Gaston), 29 mars 1948.
Tarassof (Vladimir), 27 septembre 1946.
Tastart (Georges-Louis-Marie), 28 mars 1948.
Thevenin (Louis-Claude-Félix), 14 décembre 1947.
Thiriet (Henri-Gabriel-Charles), 10 janvier 1948.
Thiry (Lucien-Auguste), 2 février 1948.
Tirot (Raymond-Marie-Joseph), 18 mars 1948.
Tousiou (François-Antoine), 28 décembre 1947.
Trinet (Henri-Maurand), 8 octobre 1945.
Tripier (Louis-Marcelin), 20 avril 1947.
Troncy (Gustave-Jérôme), 13 janvier 1948.
Vallabrègue (René-Max-Haim), 18 janvier 1948.
Valle (Jacques-Alfred), 11 février 1948.
Vandvalle (Léon-Paul), 12 mars 1948.
De Varennes-Bissuel de Saint-Victor (Guillaume-Paul-M.), 19 février 1948.
Vasseur (Marcel-Henri), 3 mars 1948.
Verdier (Henri-Jules), 11 février 1948.
Verdier (Jean-Jacques-Roger), 10 janvier 1948.
Verges (Henri-Raoul), 11 mars 1948.
Vernudacchi (Jacques-Etienne-Paudia), 30 janvier 1948.
Vetillard (Jacques-Paul-Charles), 30 mars 1948.
Vezins (Maurice), 8 février 1948.
Vial (Louis-Guillaume-Camille), 25 mars 1948.
Villain (Pierre-Louis), 22 janvier 1948.
Vollet (Denys-Henri-René), 10 mars 1948.
Vonderheyden (Maurice-Clément-Emile), 28 février 1948.
Walberd (André-Eugène), 2 janvier 1948.
Wendling (Jules-Félix), 5 novembre 1946.
Willemin (Eugène-Marie-Jean), 21 janvier 1948.
Worms (Roger-Théophile-Oscar), 7 janvier 1948.

MM. les sous-lieutenants:

Armengaud (Raoul-Gabriel), 28 février 1948.
Bartoli (Dominique), 3 janvier 1948.
Benoist (Aristide-Joseph), 8 janvier 1948.
Clauzolles (Gabriel-Jean), 30 janvier 1948.
Coste (Pierre-Jean-Joseph), 3 juin 1947.
Fraticelli (Ange-Jean-Nunziano), 22 août 1940.
Fromentin (Roger-Louis), 6 février 1948.
Guérin (Pierre-Auguste-Henri), 11 janvier 1948.
Jordy (Elie-Etienne), 13 mars 1947.
Jouannique (Armand-Victor-Joseph), 19 juin 1943.
Lhombreaud (Jean-Louis-Georges), 29 décembre 1946.
Maloine (Léon-Joseph), 29 août 1946.
Savonnet (Marcel-Georges), 22 mars 1948.
Tignières (Edmond-Irénée), 13 février 1948.

Décret du 27 avril 1948 portant radiation des cadres (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 27 avril 1948, les officiers de réserve du génie dont les noms suivent sont, sur leur demande, rayés des cadres des officiers de réserve à la date du présent décret:

MM. les capitaines:

Lecaillon (Jean-Marie-François).
Lepeu (Philippe-Jules-Charles).

MM. les lieutenants:

Lorne (Pierre-Rémond-Anthelme-Marie).
Marchand (Jacques-Alexandre-Roger).
Salle (René-Ernest).
Seze (Pierre-Marie-Jean).
Tournon (Auguste-Alphonse).
Welti (Marcel).

Décret du 27 avril 1948 portant radiation des cadres (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 27 avril 1948, sont rayés des cadres, à la date du présent décret, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Cavalerie.

M. le lieutenant Si Ahmed (Ben El Yazid).

Artillerie.

M. le chef d'escadron Pinchon (Auguste).

Train.

M. le capitaine Peron (René-Pierre-Marie).

Décret du 27 avril 1948 portant radiation des cadres d'officiers de réserve.

Par décret en date du 27 avril 1948, sont rayés des cadres, à la date du présent décret, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Infanterie.

MM. les chefs de bataillon:

Brochard (Pierre-François-Xavier).
Chevallier (Joseph-Jean).
Duval (Henri).
Girard de Vasson (Jacques-Armand-Georges).

MM. les capitaines:

Admirand (Jacques-Marie-René).
Allanic (Marcel-Edmond-Nicolas).
Bardon (Jean).
Baudenet d'[illegible]noux (Hughes).
Beguet (Louis).
Bejarry (Edmond-Prosper-Xavier).
Bessot (Hubert-Roger).
Bizouard (Ferdinand-Hyacinthe-Claude).
Blache (Jean-Médéric-Albert).
Blanc (Alfred-Emile).
Boudeville (Marcel-Eugène).
Brand (Paul-Jean-Baptiste).
Brouquières (Jean-Auguste-Guillaume).
Caillol (Marcel-Gilbert-François).
Cazaux (Marie-Joseph-Louis-Antoine).
Certin (Georges-Henri).
Chapot (Alphonse-Joseph).
Charretier (Marcel).
Clément (Edmond-Albert).
Colibœuf (Marcel-Léon-Alfred).
Corthondo (Auguste).
Courduroux (Octave-Paul-Antoine).
Courteille (René).
Crussol (Georges-Isaïe-Eugène).
Darou (Marcel-Henri-Elie).
Darroquy (Joachim-Louis).
Darroquy (Maurice).
Dautrement (Léon-Alphonse-Edmond).
Delaneau Adrien-Alfred).
Denoyez (Joseph-Léopold).
Drouet de Montgermont (René-Joseph-Marie-Jean).
Ducout (Victor-Aimé).
Duchet-Suchaux (Jean-Marie-Frédéric).
Fauchier (Eugène-Charles).
Faure (Jean-André-Henri).
Ferrandon (Gabriel).
Févre (Germain-Jean-François).
Fossette (Maurice-Nicolas-Léon).
Fouchier (Edmond-Pierre).
Gasnier (Pierre).
Gauthier (Alexandre).
Guers (René-Albert).
Hirat (Eugène-Raymond).
Hugon (Lucien-Antoine).
Izoard (Emile-Gustave-Barnabé).
Jacquet (Jean-Pierre-Auguste).
Lecourt (Maurice-Henri).
Legrand (Edgar-Charles-Henri).
Leroy (Camille-Félix-Jules-Joseph).
Lorival (Adrien-Hippolyte).
Le Teurnier (Lucien-Hervé-François).
Mazeyrac (Germain).
Merle (Frédéric-Philippe).
Michon (Georges-Antoine-Marie).
Murez (Jean-Sadi-Alexandre).
Nony (Louis-Marie-Gaston).
Poirier-Coutansais (Henri-Martial Charles-Joseph).
Poudelet (Emile-Joseph).
Rissouand (Paul-Danton).
Rollin (Alexis-Prosper).
Roux (Jean-Marie).
Ruggeri (François).

Sahores (Jean-Clément).
Serleys (Henri-Denis-Paulin).
Sirpt (Armand-Norbert).
Sistre (Emile-Jean-Marius).
Weber (Paul).
Yard (Gaston-François).

MM. les lieutenants:
Alquier (Pierre-Gustave-Charles).
Amiable (Roger-Edmond-Joseph).
Argand (André-Gustave-Marie-Joseph).
Badault (René).
Bapt (François).
Beillard (Camille-Auguste-Joseph).
Bennehard (Robert).
Bourgeois (Léon-Marcel).
Breysse (Louis-Henri).
Brondel (Paul-Eugène).
Brun (Alexis-Jean-Auguste).
Bruno (Jean-Eugène).
Caquineau (Raymond-Octave-Louis).
Charmetant (Louis).
Collignon (Justin-Emilien).
Derideau (René-Pierre-Jean).
Desbois (Emile-Jean).
Dolisi (Charles-Robert).
Dubosq (Guy-Henri).
Eynac (Charles-Marie-Yves).
Fourtine (Jean-Charles).
Gillot (Henri-Marcel).
Haasser (François-Xavier).
Hardy (André).
Hardy (Edmé-Joseph).
Heinrich (Georges-Albert-Etienne).
Juin (Jean-Barthélémy).
Lary (Louis-Pierre).
Lasbordes (André-Marie-Ferdinand).
Lebeurre (Lucien-Jules-Paul).
Le Bout de Châteauthierry de Beaupanoir (Henri-Marie-Paul).
Lebret (Robert-Auguste).
Lepere (Marcel-Charles-Victor).
Leroy (Jean-Marie-Georges).
Marand (Francis).
Maratier (Gabriel-Paul-Louis-Gaston).
Meney (Emmanuel).
Moulinot (Louis-Hyacinthe-Frédéric-Pierre-Marie).
Nougein (Firmin).
Peninou (Pierre-Henri).
Perrin (Jean-Marie-Alfred).
Peters-Desteract (Henri-Albert-André).
Peyret (Noël-Gaëtan-Auguste).
Poitte (Robert).
Pouthier (Anasthase-Polycarpe).
Quechon (Alfred-Constant-Théodore).
Renard (Moïse-Henri).
Sabathe (Jean).
Serre (Louis-Léon-Marcel).
Waret (Maxime-Pierre-Denis).

MM. les sous-lieutenants:
Demaison (Albert).
Jacquemet (René).
Lenglet (Jules-Nestor).

Transmissions.

M. le chef de bataillon Bailly (Louis).

MM. les capitaines:
Calvet (Maurice-Emile).
Lesquerre-Caudebez (Jean).
Lazare (Raymond).
Gravier (René-Jean).
D'Hombes (Henri).
De Rauquemorel (Jacques-Marie).

MM. les lieutenants:
Brossier (Louis-Marie).
Clarisse (Jules-Henri).
Bennet (Jean-Marie).
Levy (Claude-Fernand-Théo-Jérôme).
Cerulli (Jean-Baptiste).
Dauchy (Abel-Michel).
M. le sous-lieutenant Frotiier (Roger-Ernest-Constant).

Cavalerie.

ARME BLINDÉE

MM. les capitaines:
Bailhon du Guerinet (Gabriel-Arthur-Yvan).
Baussant (Maurice).
De Dreuille (Marc-Gaëtan-Marie-Antoine-Joseph).
Godemel (Joseph-Marie-Marcel).
Pissavy (Jacques-Léon-Louis).

MM. les lieutenants:
Durieu de Souzy (Pierre-Antoine-Marc-Albert).
Layssac (Emile-Laurent).
Loiseau (Lucien-Louis).
Roseau (Marius-Georges-René).
Théodore (Michel).
De Bohan (Félix-Gustave-Abdon).
Ferte (Pierre-Marie).
Fruchard (Henri-Jean-Arthur).
Gascuel (René-Joseph-Marie-Antoine).
De la Morinerie (Michel-Marie).
Laurent (Marcel-Victor-Constant).
Mennesson (Paul-Constantin).
Rossignol de la Ronde (Léon-Marie-Georges-Jean).

MM. les sous-lieutenants:
Blomme (Edouard-Lucien).
Dinet (Armand-Léonce).

Train.

MM. les capitaines:
Bouron (Henri-Jean-Joseph).
Dobremez (Roger-Yves-Aristide).
Genevray (Georges-Germain-Marius).
Le Monze (Jean-Marie).
Mercuron (André-Jean-Paul).
Toussaint (Henri-Léon).

MM. les sous-lieutenants:
Guerin (Amédée-Joseph).
Jolly (Robert-Julien).

Corps des interprètes militaires.

M. l'interprète lieutenant: Reyter (Emile).

Artillerie.

MM. les chefs d'escadron:
Coquet (André-François-Adrien).
Cretie (Marcel-Louis-Charles-Alexandre).
Herve (Jules-René-Jacques).

MM. les capitaines:
Amblard (Pierre-Marie-Emile).
Barbaste (Emile-Marie-Alfred).
Baril (Jean-Antoine-Charles).
Beau (Louis-Marcel).
Bernard (Roger-Georges).
Biedermann (Georges-Emile).
Bonnaud (Camille-Antoine-Henri).
Buffet (Marie-Jean-Emile-Alphonse).
Chereau (Louis-Marcel).
Chovet (Jacques-Eugène).
Claudot (Maurice).
Cousin (Arthur-Victor).
Croissant (Charles-Auguste-Emile).
Dissaux (Modeste-Raymond-Jules).
Faure-Brac (Mames-François-Victor).
Forrat (Louis-Marie-Henri).
Franc (Pierre-Xavier-Raymond).
Gillot (Gaston-Henri).
Gros de Beler (Antoine-Marie-Jean-Stanislas-Guy).
Guennegan (Guillaume-François-Louis-M.).
Guillemant (François-Louis).
Janot (Paul-Nicolas-Charles).
Levadoux (Louis-Mary).
Manigard (Charles-François-Auguste).
Michel (Joseph-Eugène-Bernard).
Nihous (Jean-Paul-Mary).
Pons (Antoine-Joseph).
Porcaux (Raymond-Louis).
Renault (Jean-Baptiste).
Ricordeau (Maurice-Alexis).
Rigaud-Monin (Jacques-Laurent).
Thorrand (Jérémie-Pierre).
Tournon (Julien-Blaise-Basile-Guillaume).
Valentin (Jean-Julien-Marie-René).

MM. les lieutenants:
Alquier (Jean-Baptiste).
Amaury (Pierre-Albert).
Barnet (Jean-Georges-Camille).
Bellot (Pierre-René).
Biet (Jules-Joseph-Michel).
Blevelot (Raymond-Pierre-Louis).
Boisseau (Jacques-Gustave).
Bonhomme (Raymond-Epiphanie).
Bonnet (Georges-Joseph).
Bordes (Raoul-Armand-Léon).
Bornibus (Georges-Paul).
Boucle (Camille-Alfred-Victor).
Boudeau (Maxime-Pierre-François).
Boudet (Marie-Lucien-Maurice).
Boymond (Jean-Claude-Auguste-Marie).
Bradel (Jean-Alexis).
Busson (Marcel-Jean-Emile).
Calmels d'Artensac (Marie-Georges-Joseph).
Cambron (Paul-Emile-Joseph).
Caron (Paul-Théodule-Florimond).
Castaing (Roger-Paul-Henri).
Chenet (Paul-Louis-Eugène).
Communal (Gaston-Paul).
Condery (Léopold-Louis-Charles).
Constant (Jean-Philippe-Julien).
Dargier de Saint-Vaulry (Robert-René-Charles).
Daumin (Pierre-Etienne).
Defretière (André-Robert).
Delmas (André-Raymond-Paul).
Deransart (Edmond-Marcel-Léon).
Dupire (Pierre-Auguste-Oscar).
Dupuis (René).
Duval (Roger-Charles-Marie).
Dyant (Eugène-Louis-Joseph).
Filliat (Henri-Adrien-Etienne).
Finet (Georges-Joseph-Marie).
Flé (Jacques-Louis-Marie-Joseph).
Gendrault (Henri-Robert).
Godin (Pierre-Emile-Jules).
De Goer de Hervé (Jacques-Charles-Edmond).
Gorges (Marcel-Auguste-Victor).
Gosselin (Germain-Paul-Gabriel).
Gros (Jules-Louis-Marie).
De Lafaire (Marie-Joseph-Lucien).
Lair (Jean-Georges-Pierre).
Lasserre (Robert-Emile).
Ledoux (Joseph-Achille).
Leroux (Marc-Adrien-Marie-Joseph).
Le Roy (Daniel-Joseph).
Leroy (Georges-Henri-Antoine).
Levif (Pierre-Ernest).
Lieutaud (Raymond-Prosper-Ernest).
Loire (Joseph-Marie-Gabriel).
Madat (Jean-Etienne).
Mansat (Emile-Félix).
Masson (Antoine-Paul-Valérie-Marie).
Maurette (Paul-Victor).
Meneret (Joseph-Maurice).
Moufle (Maurice).
Parise (Lucien-Alexandre-Gaston).
Peigne (Marcel-Jean-Marie).
Pimpard (Marcel).
Pineix (Robert).

Pitrou (Jacques-Marcel).
Preveraud de Vaumas (François-Marie-Jean).
Quetin (Roger-Antoine).
Renoul (Gabriel-Charles-Louis).
Richard (François-Xavier-Marie-J.).
Scheldecker (Abel-Félix-Jean).
Vachette (Etienne-Robert-Eugène).
Villard (Jean-Louis).
Villette (Pierre-Henri-Joseph).
Watel (Charles-Annet-Pierre).

MM. les sous-lieutenants:

Laurens (Sylvain-Alexandre-Justin).
Cossou-Lacassie (Arnaud-Armand).
Furic (Auguste-Louis).

Décret du 27 avril 1948 portant radiation des cadres (justice militaire, réserve).

Par décret en date du 27 avril 1948, sont rayés des cadres des réserves, les officiers ci-après désignés:

M. le lieutenant-colonel de justice militaire de réserve Farjon (Gabriel), à compter du présent décret.

Les lieutenants greffiers de réserve:

M. Dufau (Pierre), à compter du 12 août 1942.

M. Puig (Abel), à compter du 13 avril 1943.

Décret du 27 avril 1948 portant radiation d'officiers de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 27 avril 1948, sont rayés des cadres de réserve du services des poudres, les officiers de réserve atteints par l'extrême limite d'âge de leur grade, dont les noms suivent:

MM.

Levallois (F.-A.-E.), ingénieur chimiste principal du service des poudres de réserve, à compter du 18 mars 1948.

Forest (P.-A.), ingénieur chimiste de 1re classe du service des poudres de réserve, à compter du 29 janvier 1948.

Clavel (D.-M.-A.), ingénieur principal des travaux de poudreries de réserve, à compter du 19 février 1948.

Blanchard (J.-L.), ingénieur principal des travaux de poudreries de réserve, à compter du 25 février 1948.

Porphire (J.), ingénieur principal des travaux de poudreries de réserve, à compter du 6 mars 1948.

Fourcade-Cancelle (H.-G.-J.), ingénieur de 1re classe des travaux de poudreries, à compter du 4 mars 1948.

Eyquem (B.), adjoint administratif de 1re classe du service des poudres de réserve, à compter du 12 février 1948.

Décret du 27 avril 1948 portant radiation des cadres de l'armée avec pension d'un aspirant d'active des troupes coloniales.

Par décret en date du 27 avril 1948, le décret du 20 avril 1946, rayant des cadres de l'armée sans pension M. l'aspirant d'active d'infanterie coloniale Le Lay (Pierre-Paul), est modifié comme suit:

Au lieu de: « Radié des cadres de l'armée sans pension », lire: « Rayé des cadres de l'armée avec pension ».

Décret du 27 avril 1948 portant promotion dans le corps des officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 27 avril 1948, est promu dans le cadre actif du corps des officiers des équipages de la flotte:

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

M. Pihon (Henry-Auguste-Marie-Joseph), du port de Brest (en complément d'effectif).

Décret du 27 avril 1948 portant nomination dans les réserves de l'armée de mer.

Par décret en date du 27 avril 1948, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles:

A. — Corps des officiers de marine.

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de vaisseau en retraite Le Gall (Louis-Maurice-Gabriel), du port de Lorient.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite:

M. de Simard de Pitray (Louis-Antoine-Jean), du port de Toulon.

M. Petitot (Edmond-Désiré), du port de Toulon.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

Les capitaines de corvette en retraite:

M. de Metz (Marie-Jean), du port de Toulon.

M. de Lestrange (Jules-Gustave-Guillaume), du port de Cherbourg.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

M. le lieutenant de vaisseau en retraite Vidal (Pierre-Louis), du port de Toulon.

M. le lieutenant de vaisseau, rayé des cadres actifs sur sa demande, Lhullier (Jean-Emile-Ollivier), du port de Lorient.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite Ronget (Louis), du port de Toulon.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte en retraite Carmeille (Joseph), du port de Rochefort.

Décret portant annulation d'une admission dans les cadres actifs, admission dans les cadres actifs au titre du cadre sédentaire, admission à la retraite.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 avril 1948, page 3557, 1re colonne, 2e alinéa du décret, au lieu de: « ...actifs de l'armée de l'air à compter du actifs de l'armée de l'air à compter du 25 juin 1946, dans les conditions de l'article 5 de la loi no 46-1149 du 22 mai 1946 (régularisation) », lire: « Est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 25 juin 1946, dans les conditions de l'article 5 de la loi no 46-1149 du 22 mai 1946 (régularisation) ».

Décret du 29 avril 1948 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (1e Section du cadre de l'état-major général de l'armée).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 5 août 1943 sur les affectations dans l'armée;

Vu le décret no 45-1106 du 15 juin 1945 portant création d'un commandement en chef français en Allemagne;

Vu le décret no 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret no 48-251 du 13 février 1948 relatif aux attributions d'un secrétaire d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Guérin (Jean-Maurice-Horace) est désigné pour prendre le commandement des transmissions des troupes d'occupation en Allemagne, à compter du 1er mai 1948, en remplacement de M. le général de brigade Brygoo (Robert-Jules-Auguste), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Décret du 30 avril 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur et modifiant les décrets du 14 janvier 1948.

Par décret en date du 30 avril 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées:

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

(Pour services de guerre exceptionnels.)

ROCHER (Félix).

Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Sont annulées les nominations ci-après comme faisant double emploi:

(Décret du 14 janvier 1948.)

Béchard (Louis-Paul).
Cochereau (Paul-Ernest-François-Marie, commandant.
Dath (Guy), capitaine des forces françaises combattantes.
Henry (Louis-Paul).
Lazard (Claude), commandant.
Rocher (Félix).

Est modifié comme suit le décret du 14 janvier 1948, publié au *Journal officiel* du 15 janvier 1948 (p. 470, 1re colonne, premier décret):

Ajouter: « La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme. »

Services extérieurs (section guerre)

Par arrêté du 6 avril 1948, sont nommés, à compter du 1er juillet 1945, dans le cadre complémentaire de bureau des services extérieurs du ministère des forces armées (section guerre), les employés auxiliaires temporaires dont les noms suivent:

Agents de bureau de 2e classe.

Mme veuve Mischler (Andrée), née Sanchez, C. A. T. C. en A. F. N., Alger.

Agent de bureau de 3e classe.

Mme Lievin (Irma), née Lassabe, C. A. T. C. en A. F. N., Alger.

Promotion au grade d'aspirant dans l'armée de terre (active).

Par décision en date du 21 avril 1948, est promu, à titre définitif, au grade d'aspirant (titres exceptionnels):

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

M. Lamiaux (Julien-Elie), adjudant.

Tableau de départ colonial du 1er mai 1948.

NOTA. — Dès parution du présent tableau les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales, et au plus tard pour le 15 mai, les certificats d'aptitude réglementaire (état modèle « C » recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude aura été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

M. Hausherr (Joseph), E. M. P. I. C., commission de coordination des recherches scientifiques de la défense nationale. — 20 mars 1943 (1).

Chefs de bataillon.

MM.

Bedo (Gaston), E. M. P. I. C., gouvernement général des affaires allemandes et autrichiennes. — 20 juillet 1946.

Bachschmidt (André), E. M. P. I. C., école militaire interarmes, Coetquidan. — 23 juillet 1946.

Clausse (Georges), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 2 août 1946.

Capitaines.

MM.

Mitaux-Maurouard (Charles), E. M. P. I. C., état-major troupes d'occupation en Allemagne. — 1er janvier 1945.

Dumonet (Henri), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 26 août 1946 (1).

Larreboure (Jean), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — 26 août 1946.

Campredon (Paul), 6e demi-brigade coloniale. — 5 octobre 1946.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Sabot (Raymond), E. M. P. I. C., secrétariat particulier du général de Gaulle. — N'a jamais servi.

Benel (François), 1re demi-brigade coloniale. — N'a jamais servi.

Groulard (Aristide), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 31 octobre 1946.

Pauwells (André), régiment colonial de transmissions. — 9 novembre 1946.

Cachat (Albert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 15 novembre 1946.

Desire (Michel), E. M. P. I. C., affaires indigènes d'Algérie. — 22 novembre 1946.

Peintre (Maurice), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — 25 novembre 1946.

Maurière (Antoine), 1er bataillon d'infanterie coloniale de marche. — 26 novembre 1946.

Ruffard (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 26 novembre 1946.

Blondeau (Bernard), régiment colonial de transmissions. — 26 novembre 1946.

Breton (Georges), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 12 décembre 1946.

B. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Jeger (Pierre), E. M. P. A. C., ministère de la France d'outre-mer (E. C. A. M. C., Bordeaux). — 17 février 1945.

Capitaines.

MM.

Cros (Pierre), hors cadres, en mission, compagnie des services no 1, Paris. — 27 mai 1946.

Pollan (Maurice), 2/1er régiment d'artillerie coloniale — 13 août 1946.

Etienne (Marius), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 5 mars 1947.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Phénix (Guy), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Andreani (Raymond), groupement d'artillerie coloniale du Maroc. — 25 juillet 1942.

Grandvaux (Georges), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 23 octobre 1946.

C. — **Chancellerie coloniale.**

Lieutenant.

(Au tableau pour capitaine.)

M. Desroziers (Roger), direction des troupes coloniales. — 18 août 1946.

D. — **Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Capitaine.

M. Bergounhon (François), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 26 novembre 1946.

E. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux administratifs.**

Capitaine.

M. Le Lièvre (Jean), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 28 février 1946.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Maublanc (Maurice), compagnie coloniale autonome du service du matériel. — N'a jamais servi.

Jacquet (Louis), 151e compagnie de réparations.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

Mary (Joseph), compagnie coloniale autonome du service du matériel, pour ordre, direction des travaux du génie, Grenoble. — 12 novembre 1946 (1).

ARMEMENTS

Sous-lieutenant.

Grimaldi (Joseph), compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 21 décembre 1946.

F. — **Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.

Georges (Auguste), 1re intendance, Marseille. — 30 décembre 1946.

Zarzelli (Dominique), intendance des colonies, Marseille. — 15 avril 1947.

G. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

Augere (Robert), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 20 mars 1947.

Commandant.

Riou (René), 1/1er régiment d'infanterie coloniale. — 5 avril 1947.

Capitaine.

(Au tableau pour commandant.)

Taillefer-Grimaldi (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 février 1947.

Capitaines.

MM.

Lemaigre (Charles), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 24 mars 1947.

Constantini (Don-André), compagnie sénégalaise autonome du 4e bataillon de tirailleurs sénégalais. — 7 avril 1947.

Porte (Laurent), école d'application du service de santé des troupes coloniales, à la disposition de la direction du service de santé de la 9e région militaire. — 11 avril 1947.

Henry (Paul), régiment colonial de reconnaissance des troupes d'occupation en Allemagne. — 15 avril 1947.

Lancien (Paul), hôpital militaire 254, Fréjus. — 23 avril 1947.

SOUS-OFFICIERS

A. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudants-chefs.

Mascarade (Gabriel), 32e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 25 octobre 1943.

Salle-Cradit (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 15 avril 1947.

Corea (John), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 15 avril 1947.

Adjudants.

Bouvier (Elie), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 15 avril 1946.

Papini (Jean), 1/3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 5 avril 1947.

(1) Date de prise de rang.

(1) Date de prise de rang.

(1) Date de prise de rang.

Sergent-major.

Allain (Fernand), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 26 octobre 1946 (1).

Sergents-chefs.

Boudichon (Jean), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — 4 juillet 1946.

Vernière (Félix), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 17 septembre 1946.

Robert (Bernard), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — 1er janvier 1947.

Sergents.

Belmonte (Bertrand), groupement d'infanterie n° 6. — N'a jamais servi.

Ordiac (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Odonnat (Marie), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — N'a jamais servi.

Caniquit (Georges), 6e bataillon d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Bonnier (Albert), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — 22 octobre 1943.

Rajoely-Ranaivo, annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 29 juillet 1946.

B. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudants.

Vieuville (Roger), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Martini (Damien), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 25 octobre 1943.

Leandre (Claude), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 5 avril 1947.

Font (André), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 15 avril 1947.

Sergent-major.

Gris (Jean), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 19 mars 1947.

Sergent-chef.

Voirin (Georges), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 12 avril 1947.

Sergents.

Lamotte (Michel), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Remery (Pierre), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Pauley Wilson), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Jeanjean (Henri), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

C. — **Intendance coloniale.**

Adjudants.

Padovani (Charles), 1re intendance coloniale, Marseille. — 16 avril 1947.

Monperat (Jules), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 6 septembre 1947.

Sergents-chefs.

Fournier (Auguste), intendance coloniale, Fréjus. — N'a jamais servi.

Lefur (Jean-Marie), intendance coloniale mixte, Toulon. — N'a jamais servi.

(1) Date de prise de rang.

Sergents.

N'Diaye (Ibrahima), intendance des colonies. — N'a jamais servi.

Diagne (Urbain), 1re intendance coloniale, Marseille. — N'a jamais servi.

Correa (Alexandre), intendance coloniale mixte, Toulon. — N'a jamais servi.

D. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMURIERS

Moulin (Raymond), margis-major, 4e bataillon d'infanterie coloniale. — 25 mars 1947 (1).

Cogam (Marcel), adjudant-chef, 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 15 avril 1947.

D'Oriano (Antoine), adjudant, 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 15 avril 1947.

AUTOMOBILISTES

Egensberger (Félix), adjudant, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — N'a jamais servi.

Acquaviva (Jules), adjudant-chef, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 2 mai 1946.

Cros (Jean), adjudant-chef, centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 3 avril 1947.

Oulac (Marcel), maréchal des logis, 151e compagnie de réparation coloniale. — 10 avril 1947.

Jallon (Maurice), adjudant-chef, 151e compagnie de réparation coloniale. — 15 avril 1947.

ARMURIERS

Larrigaudière (Fernand), adjudant-chef, groupement d'artillerie coloniale du Maroc. — 20 mars 1947.

Taillefer (Raymond), maréchal des logis, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 12 octobre 1946.

ARTIFICIERS

Maury (Jean), adjudant, établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies. — 30 décembre 1946.

Maumus (François), maréchal des logis major, 156e compagnie de réparation coloniale. — 5 avril 1947.

Ceranl (Simon), maréchal des logis major, établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies. — 5 avril 1947.

OUVRIER A FER

Boucher (François), adjudant, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 18 septembre 1946.

COMPTABLES

Aidara (Eugène), maréchal des logis, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Desbas (Jean), maréchal des logis, établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies. — N'a jamais servi.

Thiesset (Jacques), maréchal des logis, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 20 mai 1946.

Bretiau (Roger), maréchal des logis chef, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 15 septembre 1946.

Schneider (Marcel), adjudant-chef, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 17 septembre 1946.

(1) Date de prise de rang.

Browarczyr (Casimir), maréchal des logis major, établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies. — 21 décembre 1946 (1).

Chemin (Henri), adjudant, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 9 janvier 1947.

SURVEILLANTS DE TRAVAUX

Berrard (Joël), adjudant-chef, compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 10 août 1943.

Boury (Régis), adjudant-chef, 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 juin 1946.

Barthélemy (Louis), maréchal des logis chef, 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 22 juin 1946.

Rivas (Jean), adjudant, 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 5 juillet 1946.

Estève (Edmond), maréchal des logis chef, 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 15 juillet 1946.

Cordier (Auguste), maréchal des logis chef, 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 27 août 1946.

Corsaire (Marc), adjudant-chef, 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 12 septembre 1946.

Janiaux (Marcel), maréchal des logis chef, 1er régiment de marche du Tchad. — 17 septembre 1946.

Guignen (Julien), adjudant-chef, annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Alger. — 18 septembre 1946.

E. — **Service de santé colonial.**

Adjudant-chef.

Vanrobays (Emile), hôpital militaire 294, Fréjus. — 6 juin 1947.

Adjudant.

Bernardini (Philippe), hôpital militaire 294, Fréjus. — 7 juillet 1947.

Sergents-chefs.

N'Daw (François), hôpital militaire 294, Fréjus. — N'a jamais servi.

Sauve (Henri), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 21 décembre 1946.

Bailly (Jean), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 6 avril 1947.

Combaluzier (Camille), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 10 mai 1947.

Masson (Michel), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 29 juin 1947.

Sergents.

Rahis (Christian), hôpital militaire 294, Fréjus. — N'a jamais servi.

Delbroc (Richard), hôpital militaire 294, Fréjus. — N'a jamais servi.

Bardet (Roger), hôpital militaire 294, Fréjus. — N'a jamais servi.

Dupont (Roger), hôpital militaire 294, Fréjus. — N'a jamais servi.

Lepaulnier (Bernard), hôpital militaire 294, Fréjus. — N'a jamais servi.

Gressin (Paul), hôpital militaire 294, Fréjus. — 17 mai 1947.

Caporaux-chefs.

Grandpierre (Jean), hôpital militaire 294, Fréjus. — N'a jamais servi.

Alexandre (Pierre), hôpital militaire 294, Fréjus. — N'a jamais servi.

(1) Date de prise de rang.

Caporaux.

Duquerroy (Edouard), hôpital militaire 291, Fréjus. — N'a jamais servi

Père (Louis), section mixte des infirmiers militaires coloniaux. — N'a jamais servi.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

OFFICIERS

Personnel mis à la disposition des troupes coloniales dans les conditions fixées par la note n° 918-EMA/EM/1 en date du 25 janvier 1948.

Service du matériel.

AUTOMOBILISTE

Lieutenant.

Couzinet (Hubert), secrétariat d'Etat aux forces armées, direction centrale du matériel.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'admission dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine.

Par décision du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 30 avril 1948, sont déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'admission dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine.

MM. Eyries, lieutenant de vaisseau.
Le Fur, lieutenant de vaisseau.

Les épreuves orales commenceront à Paris, 13, rue de l'Université, le lundi 3 mai 1948, à neuf heures.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 15 mars 1948 habilitant le ministre des finances et des affaires économiques à revêtir de la garantie du Gouvernement français certaines obligations émises par le Crédit national.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi n° 47-962 du 29 mai 1947 approuvant un contrat entre le Gouvernement français et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre des finances et des affaires économiques est habilité à revêtir de la garantie du Gouvernement français les obligations émises par le Crédit national en représentation de l'emprunt contracté le 9 mai 1947 par cette institution auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à donner délégation à cet effet, à l'un des fonctionnaires de son département.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Décret n° 48-759 du 30 avril 1948 fixant les conditions d'application de la loi n° 48-754 du 30 avril 1948 relative à la suspension de l'application de la taxe de 4 p. 100 sur les viandes fraîches.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article unique de la loi n° 48-754 du 30 avril 1948,

Décrète:

Art. 1er. — A compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret, sont exonérées de la taxe à la production de 4 p. 100 prévue par l'article 11, *c*, du code des taxes sur le chiffre d'affaires, les opérations de vente portant sur les viandes fraîches destinées à la consommation humaine.

Art. 2. — L'exonération prévue par l'article précédent s'applique aux affaires de vente réalisées par des établissements situés sur le territoire des communes dont la population excède 20.000 habitants d'après les résultats du dernier recensement.

Cette exonération ne met pas obstacle au fonctionnement du régime suspensif prévu pour les importations de viande fraîche et les ventes entre producteurs assujettis normalement à la taxe de 4 p. 100.

Art. 3. — Nonobstant toutes dispositions contraires, les opérations de commission et de courtage portant sur les viandes fraîches destinées à la consommation humaine demeurent exonérées du payement de la taxe de 3,50 p. 100, conformément aux dispositions de l'article 12, 20°, du code des taxes sur le chiffre d'affaires.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Délégation de signature.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 15 mars 1948 habilitant le ministre des finances et des affaires économiques à revêtir de la garantie du Gouvernement français certaines obligations émises par le Crédit national,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation pour la signature des obligations émises par le Crédit national en représentation de l'emprunt contracté le 9 mai 1947 par cette institution auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement est donnée à M. Léonnet, agent comptable de la Dette publique.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1948.

RENÉ MAYER.

Désignation de commissaires du Gouvernement près les conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, et notamment l'article 56;

Vu l'arrêté du 14 juin 1947 portant désignation de commissaires du Gouvernement auprès des conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés,

Arrête:

Art. 1er. — Sont respectivement nommés commissaires du Gouvernement près les conseils régionaux de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés d'Angers, de Lyon et de Montpellier à compter de leur date effective d'installation: MM. Blanchet, Bousquet et Lafourcade, directeurs départementaux des contributions directes et du cadastre, en remplacement de MM. Gaillard, Bertout et Saint-Alary.

Art. 2. — Le commissaire du Gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1948.

FÉLIX GAILLARD.

Rattachement à la circonscription régionale de Nancy des experts comptables et des comptables agréés du département de la Moselle.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, et notamment l'article 28;

Vu le décret du 15 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance susvisée;

Vu le décret du 5 septembre 1946 fixant les conditions provisoires de l'application dans les départements de la Moselle de l'ordonnance susvisée, et notamment l'article 2,

Arrête:

Art. 1er. — Relèvent définitivement de la circonscription régionale de Nancy en ce qui concerne l'application de la réglementation relative à l'ordre, les experts comptables et les comptables agréés établis dans le département de la Moselle.

Art. 2. — Le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques et le commissaire du Gouvernement auprès du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1948.

FÉLIX GAILLARD.

Eléments constitutifs du prix du blé.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 22 mars 1947, relatif à la fixation du prix du blé;

Vu la proposition du conseil de l'office national interprofessionnel des céréales;

Vu l'avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le rendement forfaitaire, moyen devant servir à calculer le prix de revient du blé est fixé à:

15,5 quintaux pour la récolte 1948;
16 quintaux pour la récolte 1949.

Toutefois, si au moment d'effectuer les calculs de la valeur des éléments constitutifs du prix de revient de 1 hectare de blé de la récolte 1948, il résulte des enquêtes effectuées que le rendement probable s'écarte de plus de 1 quintal, en plus ou en moins du rendement théorique ci-dessus prévu, ce dernier pourra être corrigé.

En tout état de cause, la correction qui sera apportée en plus ou en moins au rendement forfaitaire théorique ci-dessus ne pourra excéder 1 quintal.

Art. 2. — Les éléments constitutifs du calcul des frais de production de 1 hectare de blé sont fixés comme suit:

I. — *Main-d'œuvre, attelages, battages et livraison.*

a) Main-d'œuvre: 13,5 journées d'hommes;
b) Attelages: 21 journées de chevaux;
c) Battage et livraison: la valeur de ce poste sera fixée sur la base du rendement retenu à l'article 1er.

II. — *Matières premières.*

a) Amendements et engrais.

Amendements: 100 kg de carbonate de chaux.

Engrais chimiques: 20 kg d'azote, 40 kg d'acide phosphorique, 35 kg de potasse.

Fumure organique: Pour mémoire (valeur compensée par celle de la paille récoltée).

b) Approvisionnements divers.

Semence: 2 qx de semence triée et traitée.
Ficelle: 4 kg.

III — *Charges diverses.*

a) Fermage: 2,10 qx;
b) Impôts foncier et taxes vicinales: montant forfaitaire 800 F.

IV. — *Amortissement et renouvellement du matériel.*

5 p. 100 du total des postes I à III inclus.

V. — *Frais généraux divers.*

11 p. 100 du total des postes I à III inclus.

VI. — *Intérêts des capitaux engagés.*

4 p. 100 du total des postes I à V inclus.

VII. — *Rémunération du chef d'entreprise.*

4 p. 100 du total des postes I à V inclus.

VIII. — *Marge pour modernisation de la culture du blé.*

5 p. 100 du total des postes I à VII inclus.

Aucune déduction ne sera faite pour la valeur de la paille produite, celle-ci étant compensée par la valeur de la fumure organique.

Art. 3. — Le prix ainsi déterminé sera le prix d'achat à la production, net de toute taxe statistique, d'un quintal de blé de poids spécifique de base.

Art. 4. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales et le directeur général des impôts sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Remise d'intérêts moratoires.

Par arrêté en date du 21 avril 1948, pris par le ministre des finances et des affaires économiques, la section des finances du conseil d'Etat entendu, il est fait remise gracieuse à M. Aune, industriel à Cluses (Haute-Savoie), sous réserve du versement préalable de 7.000 F, des intérêts afférents à la somme principale de 834.750 F, représentant la valeur d'un lot de machines allemandes qui lui ont été cédées par la société nationale de vente des surplus.

Relèvement du minimum de rente inscriptible dans le fonds 3 p. 100 perpétuel et remboursement de certaines inscriptions au Grand-Livre de la Dette publique.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le titre Ier de la loi 47-2405 du 31 décembre 1947 relative à certains aménagements de la Dette de l'Etat, de la Société nationale des chemins de fer français et de la ville de Paris,

Arrête:

Art. 1er. — Le minimum inscriptible des titres de rente 3 p. 100 perpétuel est fixé à 30 F de rente à compter de la publication du présent arrêté. Sous réserve de l'article 4 ci-après, les titres nominatifs de ce fonds supérieurs à ce minimum ne pourront plus être inscrits au Grand-Livre de la Dette publique que pour un montant multiple de 30 F de rente.

Est interdit, à compter de la publication du présent arrêté, tout versement dans un compte courant collectif de rentes sur l'Etat de titres 3 p. 100 inférieurs à 30 F, ainsi que toute opération tendant à accroître le montant total actuel des titres inférieurs au minimum inscriptible et des fractions non inscriptibles existant sur certains titres nominatifs.

Des dérogations exceptionnelles à cette dernière règle pourront, toutefois, être autorisées par le directeur de la Dette publique sur demande motivée des intéressés.

Art. 2. — Le remboursement des titres au porteur inférieurs au minimum inscriptible sera effectué au pair à partir du 1er juillet 1948, les intérêts cessant de courir à compter de cette date.

Le remboursement des titres au porteur visés au précédent alinéa qui seraient déclarés adirés s'effectuera à partir de la publication du présent arrêté sous condition, soit de remploi de capital en une inscription nominative d'un fonds quelconque, indisponible, dans les conditions prévues par l'article 16 de la loi du 15 juin 1872, soit de consignation.

Des décisions spéciales prises sur le rapport du directeur de la Dette publique pourront autoriser à titre exceptionnel le remboursement des titres au porteur inférieur à 30 F qui se trouveraient compris dans le solde d'un compte courant collectif de rente sur l'Etat ou dans une coupure de compte courant.

Art. 3. — Les coupons à échéance postérieure au 1er juillet 1948 restés attachés aux titres au porteur inférieurs au minimum inscriptible sont sans valeur.

Art. 4. — Sous réserve de l'application de l'article 5 ci-après, les inscriptions nominatives inférieures au minimum inscriptible seront remboursées au pair à partir du 1er juillet 1948, les intérêts cessant de courir à compter de cette date sur le capital remboursable.

Le remboursement des fractions non inscriptibles des titres nominatifs supérieurs au minimum inscriptible ne sera effectué que si l'inscription fait l'objet d'un transfert ou d'une conversion au porteur.

Ces fractions de rente ne seront remboursées qu'à partir de l'échéance suivant la date à laquelle l'opération aura été réalisée, les intérêts afférents au capital remboursé cessant de courir à compter de cette échéance.

Le remboursement des titres et fractions de titres nominatifs non frappés d'opposition sera effectué sans exigence de pièces justificatives au présentateur des extraits d'inscription ou des certificats de remboursement, présumé propriétaire des titres ou mandataire du ou des titulaires inscrits.

Toutefois, les comptables pourront surseoir au payement pendant un délai n'excédant pas six mois lorsque le présentateur ne sera ni un notaire, ni un banquier, ni un agent de change.

Art. 5. — La date à partir de laquelle seront remboursés les titres nominatifs et fractions de titres nominatifs ou inscriptibles affectés en cautionnement, ou frappés d'indisponibilité en exécution des lois et arrêté du 3 septembre 1940, sera fixé pour chaque titre par la décision ministérielle qui prononcera la mise de la rente au compte de réduction de la dette publique.

Les intérêts sur le capital remboursable ne cesseront de courir qu'à compter de cette date.

Art. 6. — A compter du 1er juillet 1948, les promesses de rente de toute nature seront remboursées sans formalité au présentateur desdites valeurs, pour le capital qu'elles représentent.

Art. 7. — Le directeur du Trésor, le directeur de la comptabilité publique, le directeur de la Dette publique et le chef du contentieux, agent judiciaire du Trésor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 avril 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 30 avril 1948 déclarant l'utilité publique et l'urgence des travaux d'aménagement de la chute d'Ottmarsheim, sur le Rhin (Haut-Rhin) et autorisant l'expropriation des propriétés nécessaires à cet aménagement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, et notamment les articles 4, 5 et 6;

Vu la loi du 8 avril 1946, sur la nationalisation de l'électricité et du gaz et notamment son article 51 maintenant expressément en vigueur les dispositions de la loi du 16 octobre 1919, qui ne sont pas modifiées par ses propres dispositions;

Vu le décret du 30 octobre 1935 (guerre no 18) relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires;

Vu le décret du 17 juin 1938 relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France et notamment ses articles 18 et 19;

Vu l'article 1er du décret du 22 février 1940 déléguant au ministre des travaux publics et des transports les pouvoirs conférés au président du conseil par les articles 18 et 19 du décret du 17 juin 1938 susvisé;

Vu l'ordonnance du 28 septembre 1944 relative à l'organisation du ministère de la production industrielle;

Vu la loi du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Vu le décret du 11 août 1947 portant notamment nomination du ministre de l'industrie et du commerce;

Vu le décret du 1er juillet 1947 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence des travaux d'études et des travaux préparatoires de la chute d'Ottmarsheim, sur le Rhin (Haut-Rhin);

Vu les plans parcellaires à l'échelle du 1/2000e et les tableaux indicatifs des propriétés à exproprier établis à la date du 17 janvier 1948;

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux d'aménagement de la chute d'Ottmarsheim, sur le Rhin (Haut-Rhin).

Art. 2. — Les dispositions des articles 18 et 19 du décret du 17 juin 1938 susvisé sont applicables aux travaux précités.

Art. 3. — Est autorisée l'expropriation des propriétés indiquées sur les tableaux et figurées en rouge sur les plans parcellaires à l'échelle du 1/2000e. Ces tableaux et plans établis à la date du 17 janvier 1948 resteront annexés au présent décret.

Art. 4. — L'expropriation aura lieu suivant la procédure prévue par le décret du 30 octobre 1935 (guerre n° 18). Elle devra être accomplie dans un délai de deux ans à dater de l'approbation définitive des projets des ouvrages à établir.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 30 mars 1948 relatif à l'acceptation d'une donation faite à un lycée.

Par décret en date du 30 mars 1948, le proviseur du lycée de garçons de Lons-le-Saunier est autorisé à accepter la donation nette de tous frais faite à cet établissement par M. Girardet, consistant en une somme de 20.000 F.

Décret du 15 avril 1948 portant création d'un comité interministériel de la formation professionnelle.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé un comité interministériel de la formation professionnelle comprenant:

Le ministre de l'éducation nationale, président.
Le ministre du travail et de la sécurité sociale, vice-président.
Le ministre des finances et des affaires économiques, en ces deux qualités.
Le ministre de l'industrie et du commerce.
Le ministre des travaux publics et des transports.
Le ministre des forces armées.
Le ministre de l'agriculture
Le ministre de la santé publique et de la population.
Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

Art. 2. — Les membres du comité interministériel peuvent, le cas échéant, s'y faire représenter.

Art. 3. — Le secrétariat du comité est assuré par le sous-secrétariat d'Etat à l'enseignement technique.

Art. 4. — Le comité coordonne, en matière de formation professionnelle, l'action de tous les ministres intéressés.

Art. 5. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des forces armées, le ministre de l'agriculture et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, ministre de l'éducation nationale par intérim,
DANIEL MAYER.

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret n° 48-760 du 16 avril 1948 relatif à l'indemnité allouée à un fonctionnaire chargé d'un service supplémentaire à l'école normale supérieure de l'enseignement technique.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'article 65 de la loi validée du 31 décembre 1942, dotant l'école normale supérieure de l'enseignement technique de la personnalité civile;

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu la loi du 13 août 1947 portant fixation des budgets des services civils pour l'exercice 1947;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Une indemnité annuelle de 36.000 F non soumise à retenues est allouée au fonctionnaire chargé d'assurer à l'école normale supérieure de l'enseignement technique les fonctions d'économe agent comptable.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet au 1er janvier 1947.

Fait à Paris, le 16 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre des travaux publics et des transports, ministre des finances et des affaires économiques par intérim,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 48-761 du 24 avril 1948 relatif à la délivrance des diplômes professionnels.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-1843 du 12 août 1945 portant validation de l'acte dit loi du 4 août 1942 modifié par l'acte dit loi du 4 octobre 1943 relatif à la délivrance des diplômes professionnels;

Vu le décret n° 46-180 du 10 février 1946 modifié par les décrets n° 47-704 du 12 avril 1947 et n° 47-1543 du 11 août 1947;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 46-180 du 10 février 1946 est complété comme suit:

« Les titres de capacité professionnelle de l'enseignement technique délivrés à la suite d'examen public sont les suivants;

. . . . . .

« 6° Le brevet d'enseignement social 1e et 2e degrés. »

Art. 2. — Un droit pour les deux examens dont le montant sera fixé par un article de la loi de finances sera exigé des candidates. Il sera acquitté par l'apposition, sur la demande d'inscription, de timbres-mobiles du modèle créé par le décret du 9 juillet 1925.

Art. 3. — Des arrêtés ministériels fixeront le programme de l'examen et les conditions de délivrance de ces diplômes.

Art. 4. — Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 24 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret n° 48-762 du 24 avril 1948 modifiant le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du conservatoire national des arts et métiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du conservatoire national des arts et métiers,

Le conseil d'administration du conservatoire national des arts et métiers entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 20 du décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du conservatoire national des arts et métiers est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 20. — La commission technique du musée de prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle est constituée comme suit:

« Président: Un membre du conseil d'administration du conservatoire national des art et métiers désigné par ce conseil.

« Treize membres, savoir:

« Le directeur général de la sécurité sociale ou son représentant;

« Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre ou son représentant;

« Le directeur de la caisse nationale de sécurité sociale;

« Le président de la commission d'hygiène industrielle ou son représentant;

« Le président de la commission de sécurité du travail ou son représentant;

« Un délégué de la commission centrale d'homologation des dispositifs de sécurité;

« Un représentant du conseil d'administration de l'institut national de sécurité pour la préveniton des accidents du travail et des maladies professionnelles;

« Le professeur de la chaire de sécurité du travail du conservatoire national des arts et métiers;

« Le professeur de la chaire d'organisation scientifique du travail du conservatoire national des arts et métiers;

« Le chargé du cours de physiologie du travail;

« Le chargé du cours de sélection et orientation professionnelles du conservatoire national des arts et métiers;

« Le directeur de l'institut de technique sanitaire et hygiène des industries du conservatoire national des arts et métiers;

« Le conservateur du musée, chef du service de muséologie technique du conservatoire national des arts et métiers.

« Le conservateur du musée, chef du service de muséologie technique du conservatoire national des arts et métiers assure le secrétariat de la commission.

« La commission technique du musée de prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle est consultée sur toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de ce musée.

« Elle se réunit sur convocation de son président. »

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret n° 48-763 du 24 avril 1948 modifiant la limite d'âge des candidats aux concours de Rome et supprimant l'accès à ces concours des candidats mariés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 12 avril 1935 portant règlement organique des concours pour les grands prix de Rome;

Vu le décret du 3 février 1942 modifiant le décret du 12 avril 1935;

Vu l'arrêté du 4 mars 1942 autorisant les jeunes artistes qui, au cours des années 1937, 1938 et 1939 n'ont pu prendre part à un ou plusieurs concours, à se présenter à un nombre égal de concours supplémentaires;

Vu le décret du 3 août 1943 permettant aux naturalisés ayant satisfait aux lois militaires de se présenter au concours;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1943 autorisant les artistes empêchés de se présenter à une ou plusieurs sessions de concours du fait de la guerre à participer à un nombre égal de concours supplémentaires;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1945 modifiant l'arrêté précédent;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1945 autorisant les artistes victimes des lois raciales à se présenter après la limite d'âge;

Sur la proposition de l'académie des beaux-arts,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret du 3 février 1942 est modifié ainsi qu'il suit:

« Pour être admis à prendre part au concours pour les grands prix, il faut être Français ou naturalisé, célibataire et n'avoir pas dépassé au 1er janvier de l'année où s'ouvre le concours: vingt-huit ans, en ce qui concerne les artistes peintres, sculpteurs, architectes, compositeurs de musique; vingt-neuf ans en ce qui concerne les graveurs en médaille et les graveurs en taille douce.

« Tout candidat doit être porteur d'un certificat délivré par son professeur ou par un artiste connu attestant qu'il est capable de prendre part au concours.

« Les candidats qui, à l'inscription, pourront justifier qu'ils n'ont pas pris part à un ou plusieurs concours en raison de leur présence sous les drapeaux seront admis à un concours supplémentaire.

« Le pensionnaire qui se marierait pendant la durée de sa pension perdrait le bénéfice de sa pension.

« Toutefois, par mesure transitoire, les candidats qui se marieront avant le 1er août 1948 pourront être admis pour le grand prix et devenir pensionnaires ».

Art. 2. — Les textes contraires aux termes du présent décret sont abrogés.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret n° 48-764 du 24 avril 1948 portant approbation d'une disposition statutaire par application de l'article 99, paragraphe 3°, de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'article 99, paragrapne 3°, de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires,

Décrète:

Art. 1er. — Sont approuvées les dispositions insérées aux articles 5, 6, 11 et 13 des statuts de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture et notamment la clause de l'article 13 ainsi libellée:

« Le conseil d'administration nomme, avec l'approbation du Gouvernement, aux emplois de délégué général, délégués et délégués adjoints de la fédération française, et avec en plus l'accord des conseils d'administration respectifs des maisons des jeunes et de la culture, à ceux de directeurs, directrices, adjoints et adjointes des maisons des jeunes et de la culture. »

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Décret n° 48-765 du 24 avril 1948 relatif à la rémunération des gardiens auxiliaires des monuments historiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 47-1396 du 13 août 1947 portant fixation des crédits applicables au budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles);

Vu le décret du 29 juillet 1945 fixant la rémunération des gardiens auxiliaires des monuments historiques,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées les dispositions du décret susvisé du 29 juillet 1945.

Art. 2. — Les nouvelles indemnités du personnel auxiliaire de gardiennage des monuments historiques sont fixées comme suit:

Gardiens auxiliaires des monuments historiques et surveillants de ruines, champs de fouilles ou de cathédrales (à l'exception de la cathédrale de Paris):

Indemnité annuelle de 1.500, 4.000, 6.000, 8.000 et 10.000 F suivant l'importance du monument et du service de surveillance auquel ils sont astreints.

Surveillant de la cathédrale de Paris:

1re classe	18.000 F.
2e classe	17.000
3e classe	16.200
4e classe	15.500
5e classe	14.800
6e classe	14.100
7e classe	13.400
8e classe	12.700
9e classe	12.000

Concierge de la maison du président Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée), 25.000 F.

Art. 3. — Ces dispositions auront effet à compter du 1er juillet 1947.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 48-766 du 24 avril 1948 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, des dispositions de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relatives à la liquidation des avoirs allemands.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 15 juin 1872 relative aux titres au porteur;

Vu les décrets du 1er septembre 1939 relatifs aux interdictions et restrictions de rapports avec les ennemis et les personnes se trouvant sur territoire ennemi ou occupé par l'ennemi;

Vu le décret du 1er septembre 1939 relatif à la déclaration et à la mise sous séquestre des biens appartenant à des ennemis;

Vu le décret du 18 septembre 1939 étendant aux territoires d'outre-mer relevant du ministère des colonies les dispositions du décret du 1er septembre 1939 portant interdiction des rapports avec l'ennemi,

Vu l'ordonnance du 6 octobre 1943 concernant les interdictions et restrictions de rapports avec les ennemis ainsi que la déclaration et la mise sous séquestre de biens ennemis;

Vu le décret du 5 mars 1946 portant promulgation de l'accord concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne, l'institution d'une agence interalliée des réparations et la restitution de l'or monétaire, signé à Paris le 14 janvier 1946;

Vu la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relative à diverses dispositions d'ordre financier, notamment son article 41 ainsi libellé:

« Les articles 29 à 40 sont applicables à l'Algérie.

« Des décrets en fixeront les conditions d'application dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane et dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer »,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'exécution, dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane et dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, de l'accord du 14 janvier 1946 concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne, il est procédé à la liquidation des biens, droits et intérêts allemands par le service local des domaines.

Art. 2. — A cet effet, l'administrateur séquestre, antérieurement nommé pour tous biens, droits et intérêts allemands mis sous séquestre, sera dessaisi, à la requête du ministère public, par le président du tribunal qui l'a nommé. Le service local des domaines représenté par le chef de ce service sera substitué à l'administrateur séquestre par la même ordonnance, qui sera publiée en extrait au *Journal officiel* du département ou du territoire à la requête du ministère public.

Ce service est autorisé à percevoir, sur le produit brut des liquidations, des frais de régie au taux de 8 p. 100. Dans le cas où le service local des domaines continuera, au cours de la période de liquidation, l'exploitation de certaines entreprises commerciales, industrielles ou agricoles, les frais de régie seront calculés sur le produit brut de l'exploitation et d'après le tarif dégressif ci-après:

1 p. 100 pour la tranche comprise entre 0 et 1 million de francs;

0,75 p. 100 pour la tranche comprise entre 1.000.001 F et 3 millions de francs;

0,50 p. 100 pour la tranche comprise entre 3.000.001 F et 5 millions de francs;

0,25 p. 100 pour la tranche supérieure à 5 millions de francs.

La totalité des prélèvements effectués au titre de frais de régie sont encaissés au profit du budget local ou, dans les territoires groupés, au profit du budget général.

Un arrêté du gouverneur général dans les territoires groupés, un arrêté du préfet du département ou du chef de territoire dans les territoires non groupés déterminera les modalités de prise en charge des séquestres en cours par le service local des domaines.

L'administrateur séquestre soumettra, dans les deux mois de la promulgation du présent décret dans le département ou le territoire, son compte de gestion à l'autorité qui l'a nommé. Il en adressera une copie au chef du service des domaines, après son homologation par le président du tribunal.

Art. 3. — Sont exclus de l'application de la disposition de l'article 1er les biens, droits et intérêts des ressortissants allemands qui, au 1er janvier 1946, avaient obtenu des autorités compétentes une autorisation régulière et permanente de résider dans le département ou dans le territoire ainsi que les biens, droits et intérêts des ressortissants allemands remplissant les conditions exigées à l'alinéa 1er de l'article 30 de la loi du 21 mars 1947.

Dans le cas où l'autorisation de résidence dans le département ou le territoire ou sur le territoire de la France métropolitaine ou de l'Algérie prévue à l'alinéa précédent aura été accordée après le 1er janvier 1946 et avant le 30 juin 1947, les bénéficiaires de cette autorisation ou leurs établissements pourront obtenir la restitution, soit du produit net de la liquidation de leurs avoirs, soit de ces avoirs eux-mêmes, s'ils sont encore détenus en nature par le service des domaines, à la condition qu'ils en fassent la demande à l'administration locale avant le 30 juin 1948.

Ne pourront, en aucun cas, bénéficier de la dérogation prévue aux deux premiers alinéas du présent article les sujets ennemis ayant séjourné, pendant l'occupation, sur le territoire métropolitain, qui auront suivi librement, dans leur fuite, les troupes d'occupation ni les personnes nées allemandes qui auront acquis une autre nationalité et qui auront participé à l'effort de guerre ennemi.

Les frais de procédure, les frais et honoraires des administrateurs séquestres, les frais de régie ou autres déboursés exposés au cours de la gestion ou de la liquidation des biens allemands ne pourront, en aucun cas, être restitués.

Art. 4. — L'aliénation des avoirs allemands soumis aux mesures de liquidation sera effectuée par le service local de l'enregistrement, des domaines et du timbre dans les conditions prévues pour les ventes des biens domaniaux.

Art. 5. — Lorsque les droits liquidés en application du présent décret sont représentés par des titres négociables qui n'ont pu être appréhendés par les administrateurs séquestres, le chef du service des domaines fera opposition tant auprès de l'établissement émetteur que du syndicat des agents de change de Paris dans les conditions qui avaient été fixées par le décret du 26 mai 1940 tendant à protéger les propriétaires de valeurs mobilières dépossédés par suite de faits de guerre.

Nonobstant toutes dispositions contraires dudit décret et de la loi du 15 juin 1872, l'établissement émetteur est tenu d'émettre immédiatement, en remplacement du titre frappé d'opposition, un titre nouveau portant un numéro différent et conférant au porteur tous les droits attachés aux titres de la même catégorie.

Les porteurs éventuels des titres frappés d'opposition en application du présent décret qui les auraient acquis antérieurement à l'insertion au *Bulletin des oppositions* et qui entendraient faire valoir des droits attachés à cette possession, auront à justifier des conditions de leur acquisition auprès de l'administration locale opposante dans le délai de deux ans à compter de la date d'opposition. Passé ce délai, les tiers porteurs seront déchus de tous leurs droits.

L'administration locale aura le choix, pour indemniser les ayants droit, entre la remise d'un nombre égal de titres de remplacement et le payement d'une indemnité dont le montant sera égal à la valeur des titres disparus à la date de la publication de l'opposition au *Bulletin des oppositions*.

Art. 6. — L'Etat, le gouvernement général, le département ou le territoire pourra, à tout moment, se rendre acquéreur des biens mobiliers et immobiliers mis en liquidation. Les conditions d'exercice de ce droit seront fixées par décret pris sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 7. — Sous réserve des dispositions de l'article 3 du présent décret, les biens, droits et intérêts allemands liquidés par application des dispositions qui précèdent ne pourront redevenir propriété allemande ou retomber sous contrôle allemand.

Toutes opérations ayant pour but ou pour effet de contrevenir directement ou indirectement à cette disposition seront nulles de plein droit.

Leurs auteurs seront passibles des peines prévues à l'alinéa 3 de l'article 34 de la loi du 21 mars 1947 susvisée.

Art. 8. — Les ressortissants français et, sous réserve d'un régime de réciprocité, ceux des nations alliées, titulaires de créances chirographaires sur des personnes privées ennemies qui étaient domiciliées ou résidaient dans le département ou le territoire ou dont le principal établissement était situé dans le département ou le territoire, seront admis à faire valoir leurs droits auprès du chef du service local des domaines.

Seules seront prises en considération les créances chirographaires qui, nées dans le département ou le territoire, résultent soit d'obligations non contractuelles, soit d'obligations contractuelles antérieures au 1er septembre 1939, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 5 de l'ordonnance susvisée du 6 octobre 1943 validant les effets produits au profit des tiers de bonne foi par les décisions de justice ayant ordonné la restitution de biens séquestrés en vertu de l'acte dit décret du 28 juillet 1940. En ce qui concerne les obligations contractuelles, la preuve sera rapportée conformément à la législation applicable dans le département ou le territoire, nonobstant toutes clauses contraires ou par la production de comptabilité régulièrement tenue dans le département ou le territoire.

La déclaration du créancier devra intervenir dans un délai de six mois à compter de la publication au *Journal officiel* de l'extrait de l'ordonnance du président du tribunal qui aura désigné le service des domaines pour procéder à la liquidation des biens grevés par sa créance. Ce délai sera de rigueur.

Art. 9. — Les dispositions de l'article 8 concernant les créances chirographaires peuvent être étendues, en vertu d'accords internationaux de réciprocité, aux ressortissants de pays autres que ceux visés audit article, lorsqu'il sera établi que le débiteur allemand ne possède pas de biens hors du département ou du territoire.

Art. 10. — Les créances assorties de sûretés réelles grevant certains avoirs allemands seront remboursées sur le produit de la liquidation de ces avoirs, sous la condition que la déclaration du créancier intervienne avant l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la publication au *Journal officiel* de l'extrait de l'ordonnance du président du tribunal qui aura désigné le service des domaines pour procéder à la liquidation desdits avoirs.

Art. 11. — Les créanciers chirographaires, hypothécaires ou privilégiés pourront être remboursés avant l'exigibilité de leurs créances, nonobstant toutes clauses contraires.

Art. 12. — Est nul tout acte à titre onéreux ou gratuit, entre vifs ou testamentaire, accompli soit directement, soit par personne interposée ou tout autre moyen indirect, ayant pour but de soustraire des biens aux mesures de liquidation prescrites par le présent décret.

Est présumé avoir été accompli en vue de soustraire les biens aux mesures de séquestre ou de liquidation, tout acte de disposition et l'administration qui n'a pas acquis date certaine avant le 1er septembre 1939.

L'annulation est prononcée par ordonnance du président du tribunal civil statuant dans la forme des référés, à la requête du ministère public, sur le rapport du chef du service des domaines.

Dans le cas de contrat à titre onéreux, le prix n'est restitué que dans la mesure où il a été effectivement versé, sans préjudice des sanctions prévues par d'autres dispositions législatives ou réglementaires.

Les infractions et tentatives d'infraction aux dispositions qui précèdent seront punies d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 1.000 à 1 million de francs ou de l'une seulement de ces deux peines, celles-ci pouvant être doublées en cas de récidive. Il y a récidive lorsqu'une seconde infraction aux dispositions du présent décret est commise dans l'année qui suit la première condamnation. Seront punis des mêmes peines ceux qui, ayant connaissance de biens visés par le présent décret, auront, par un moyen quelconque, facilité ou tenté de faciliter la soustraction de ces biens aux mesures de liquidation ou participé à cette soustraction.

Art. 13. — Le produit des liquidations, net d'impôts arriérés, privilèges, frais de gestion ou de toutes autres charges, sera encaissé par le trésor au profit de l'Etat.

Art. 14. — Le ministre de la France d'outre-mer, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française ainsi qu'aux Journaux officiels des départements et territoires intéressés et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 24 avril 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Décret du 29 avril 1948 portant nomination d'un gouverneur des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 31 mars 1948 portant réalisation d'économies au titre du ministère de la France d'outre-mer, en application de la loi du 25 juin 1947;

Vu le décret du 6 septembre 1947 portant délégation de M. Mourgues (Gaston), administrateur de 1re classe des colonies, pour exercer les fonctions de chef de territoire de la Haute-Volta;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Mouragues (Albert-Jean), administrateur de 1re classe des colonies, est nommé gouverneur de 3e classe des colonies.

Art. 2. — M. Mouragues, gouverneur de 3e classe des colonies, est nommé gouverneur de la Haute-Volta, en remplacement de M. Mourgues, gouverneur par intérim, mis à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par le décret du 12 juin 1947;

Vu le décret du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1947 portant délégations de signature;

Vu le décret du 8 décembre 1947 portant délégations de signature;

Vu le décret du 21 mars 1948 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Fouan (Marcel), conseiller d'Etat, directeur général, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débets prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme lors de leur recrutement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 avril 1948.

RENÉ COTY.

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 4 mai 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de projet de loi, des propositions de loi et de résolution relatifs aux loyers. (Nos 779, 22, 23, 57, 92, 95, 509, 633, 974, 1514, 1832, 1833, 270, 902, 1096 (nouvelles rédactions 1, 2 et 3 et nouveaux textes 4101, 2075, 2643, 2869, 3396, M. Grimaud, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination de membres appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée.

3. — Vote de la proposition de loi de M. Armengaud, conseiller de la République, tendant à valider et à modifier l'acte dit loi n° 21 du 27 janvier 1944, concernant les délais en matière de propriété industrielle. (Nos 3129, 3779. — M. Palewski, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution de M. le général Jouville (Alfred Malleret) et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures propres à assurer l'incorporation avec leur classe des jeunes gens omis de la classe 1948. (Nos 3388, 3818. — Mlle José Dupuis, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de loi de M. Regaudie et plusieurs de ses collègues tendant à autoriser la société à responsabilité limitée entre pharmaciens pour la propriété d'une officine de pharmacie. (Nos 1387, 2260, 4029. — M. Jean Cayeux, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi portant relèvement des frais de poste perçus dans les procédures pénales. (Nos 2803, 3842. — M. Louis Rollin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi tendant à modifier les articles 3 et 4 de la loi du 9 février 1930 instituant l'ordre du mérite maritime. (Nos 2586, 3853. — M. René Pleven, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote de la proposition de résolution de M. Yacine Diallo et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à envoyer en Afrique occidentale française une mission chargée de régler, sur place, la situation des anciens combattants et victimes de la guerre. (Nos 3302, 3780. — M. Malbrant, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Nos 3147, 3778. — M. Zunino, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Nos 3649, 3859. — M. Goudoux, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un vice-président et d'un vice-président suppléant de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée. (Le scrutin aura lieu dans les salles voisines de la salle des séances.)

12. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Aimé Césaire, sur le grave incident qui vient de se produire à Fort-de-France (Martinique) lors de la manifestation R. P. F. qui s'est déroulée dans la ville le 6 février 1948, ainsi que sur l'arrestation illégale du maire de la ville alors qu'il intervenait pour rétablir l'ordre;

2° De M. Regaudie, sur la lenteur des arrestations et du jugement des criminels d'Oradour-sur-Glane;

3° *a*) De M. Pierre Fayet sur les graves incidents qui viennent de se dérouler en Algérie, le 4 avril 1948, à l'occasion des élections de l'Assemblée algérienne; *b*) de M. Ahmed Mezerna sur l'immixtion de l'administration algérienne dans les élections à l'Assemblée algérienne du 4 avril et sur les événements de la région d'Aumale;

4° *a*) De M. Lespès sur les motifs qui ont incité le Gouvernement à augmenter récemment le prix du courant électrique et, plus généralement, sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer le financement de l'équipement des entreprises nationalisées; *b*) de M. Bergasse, sur les raisons pour lesquelles M. le ministre des finances et des affaires économiques, par son arrêté du 1er janvier 1948, a permis à Electricité de France de donner aux quittances un caractère rétroactif; *c*) de M. Pierre Montel, sur les motifs et les conditions d'application des récentes augmentations du gaz et de l'électricité;

5° De M. Lecœur, sur les responsabilités de la catastrophe de Courrières;

6° De M. Babet, sur les conditions et méthodes de fixation et de règlement du prix du sucre dans le département de la Réunion.

13. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi portant institution de la compagnie nationale Air-France (n° 4086).

Séance du mardi 4 mai 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Daladier, jusques et y compris M. Delachenal.

Tribunes. — Depuis M. Schaff, jusques et y compris M. Siefridt.

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Aumeran (général), Paul Bastid, Benchennouf, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Boysson (de), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Cayeux, Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Delbos (Yvon), Dhers, Fonlupt-Esperaber, Gorse, Grenier (Fernand), Hutin-Desgrées, Jouve (Géraud), Lapie (Pierre-Olivier), Letourneau, Marin (Louis), Mutter (André), Pourtalet, Raymond-Laurent, Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Mme Vaillant-Couturier.

Excusé. — M. Bardoux.

Suppléants. — MM. Kauffmann (de M. Vendroux), Temple (de M. Roclore).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Airoldi, Baudry d'Asson (de), Billères, Binot, Calas, Cayol, Césaire, Deixonne, Diallo (Yacine), Mlle Dienesch, MM. Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Geoffre (de), Giovoni, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Guillou (Louis) (Finistère), Hamani Diori, Hamon (Marcel), Kir, Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Marc-Sangnier, Masson (Albert) (Loire), Petit (Eugène), dit Claudius, Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Rincent, Mlle Rumeau, M. Simonnet.

Suppléants. — MM. Bianchini (de M. Bèche), Louis Chevallier (de Mlle Bosquier), Mmes Roca (de Mme Charbonnel), Douteau (de M. Coulibaly-Ouezzin), Degrond (de M. Doutrellot), MM. Lareppe (de M. Doyen), Thibault (de M. Gau), Delachenal (de M. Louis Marin), Guibert (de M. Viatte).

Commission des finances.

Séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Burlot, David (Marcel), Denais (Joseph), Faure (Edgar), Gozard, Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Pinay, Prigent (Robert), Ramette, Taillade, Tinguy (de), Truffaut.

Excusé. — M. Violette.

Suppléants. — M. Penoy (de M. Blocquaux), M. Labrosse (de M. Gabelle), M. Lacaze (de M. Rigal), Mme Lefebvre (de M. Buron), M. Reille-Soult (de M. Menthon (de), M. Mazuez (de M. David (Marcel), M. Juge (de M. Cagnot), M. Denis (Alphonse) (de M. Grésa), M. Renard (de M. Ramette), M. Arthaud (de M. Dupuy), M. Baurens (de M. Ramadier).

Commission des moyens de communication.

Séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Beauquier, Bianchini, Billat, Bour, Bouret (Henri), Dutard, Hulin, Ivry-Level, Mlle Méquet, Morand, Poumadère, Rincent, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin).

Excusés. — MM. Bougrain, Martel (Louis).

Suppléants. — MM. Desson (de M. Allonneau), Reeb (de M. Lamarque-Cando), Marcel David (de M. Damas), Mazier (de M. Regaudie).

Commission des pensions.

Séances du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Anxionnaz, Brusset (Maurice), Chérrier, Mme Darras, MM. Devemy, Dravet, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Dufour, Fagon (Yves), Forcinal, Hamant Diori, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Macouin, Mouton, Pinçon, Poirot (Maurice), Pouyet, Raulin-Laboureur (de), Récy (de), Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Excusé. — M. Aubry.

Suppléants. — MM. Vuillaume (de M. Bataleb), Guilbert (de M. Mazel), Clément Taillade (de M. Guillou), Mehaignerie (de M. Pierre-Grouès).

Commission du ravitaillement.

Séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. André (Pierre), Asseray, Charpentier, Coffin, Mme Degrond, M. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Dutard, Farinez, Jugy, Mauroux, Mouchet, Mlle Prévert, MM. Thamier, Thoral.

Excusé: M. Minjoz.

Assistait en outre à la réunion: M. de Tinguy, rapporteur de la commission des finances.

Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin.

Séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Coffin, Delcos, Mlle Dupuis (José) (Seine), M. Maillocheau, Mme Méri, MM. Thamier, Véo, Zunino.

Suppléants. — MM. Cartier (de M. Grosdidier), Duprat (de Mme Duvernois), Denis (de M. Signor), Ricou (de M. Guille), Beaurens (de M. Cerclier).

Erratum

au Journal officiel *du 30 avril 1948.*

Page 4209, 1re colonne:

COMMISSION CHARGÉE D'ENQUÊTER SUR LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS EN FRANCE DE 1933 A 1945

Séance du jeudi 29 avril 1948.

Supprimer de la liste des membres parlementaires présents: M. Garaudy.

Convocations de commissions.

La commission de la justice et de législation se réunira le mardi 4 mai 1948, à quinze heures (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Proposition de loi (n° 3393) de M. Minjoz: sursis à l'expulsion des locataires français au profit d'étrangers;

Projet de loi (n° 4027): création de postes de magistrats détachés au tribunal de la Seine;

Proposition de loi (n° 3945) de M. Louis Rollin interdisant la contrainte par corps contre des mineurs de moins de dix-huit ans.

II. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 2801) relatif aux testaments faits dans un lieu avec lequel toute communication est interrompue.

III. — Suite du rapport de M. Berger sur les propositions de loi:

De M. Gazier tendant à accorder le bénéfice du maintien dans les lieux aux locataires ou occupants des chambres garnies et des chambres d'hôtels;

De M. Dominjon tendant à accorder le bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients des hôtels, pensions de famille et meublés;

De M. Toujas tendant à surseoir à l'exécution des jugements d'expulsion (nos 3150, 3316, 3334, 3541).

IV. — Rapport de M. Citerne sur l'avis émis par le Conseil de la République (n° 4006) sur la proposition de loi tendant à permettre la revision du prix des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

V. — Rapport de M. Defos du Rau sur la proposition de loi (n° 3072) de M. Pouyet tendant à accorder aux veuves de guerre 1939-1940 le bénéfice de l'ordonnance n° 45-1012 du 22 mai 1945 relative aux rapports entre bailleurs et preneurs de baux à ferme mobilisés, prisonniers de guerre ou déportés.

VI. — Rapport de M. Desjardins sur la proposition de loi (n° 1964) de M. Bouvier O'Cottereau tendant à réprimer d'une façon efficace la divagation des chiens grandement dommageable aux élevages en pâturages clos et, par suite, au ravitaillement général du pays.

VII. — Rapport de M. Wasmer sur l'avis (n° 2755) émis par le Conseil de la République sur le projet de loi relatif à la rectification administrative de certains actes de l'état civil pris en dépôt par le ministère des affaires étrangères.

VIII. — Rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 3827) portant réduction du nombre des cours de justice.

IX. — Rapport de M. Minjoz sur les propositions de loi: 1° de M. Mabrut tendant à compléter l'article 12 de la loi n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie; 2° de M. Bardoux tendant à la revision de l'article 12 de la loi n° 47-1504 portant amnistie en date du 16 août 1947 (nos 3525, 3628).

X. — Suite de l'examen des amendements au rapport (n° 1996) de M. Grimaud sur le projet de loi et les propositions de loi et de résolution relatifs aux loyers des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mardi 4 mai 1948, à quinze heures (local de la commission n° 254);

I. — Rapport de M. Juglas sur le projet de loi (n° 3977) relatif au F. I. D. E. S.

II. — Rapport de M. Devinat sur les travaux de la sous-commission de l'office des bois de l'A. E. F.

III. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 3933) relatif au fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature et à l'exercice de ses attributions.

IV. — Présentation par M. Laurelli d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier les modalités de payement des pensions civiles et militaires dans les territoires d'outre-mer.

A l'issue de la séance de la commission, la sous-commission chargée d'examiner le problème du crédit d'outre-mer se réunira pour nommer son président et son rapporteur.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 4 mai 1948.

A quinze heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. (N° 300, année 1948.)

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre du conseil supérieur de la protection civile.

2. — Nomination d'un membre du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale prolongeant la période d'application des articles 1er et 2 de la loi du 3 septembre 1947 portant amélioration de la situation des pensionnés de la caisse de retraites des marins et de la caisse générale de prévoyance des marins français. (Nos 295 et 338, année 1948. — M. Rocher, rapporteur.) (Sous réserve de la distribution du rapport.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant aménagements de certains impôts directs. (N° 312 et 325, année 1948. — M. Alain Poher, rapporteur général); et n° , année 1948. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur.) (Sous réserve de la distribution du rapport.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Nestor Calonne, jusques et y compris M. Clairefond.

Tribunes. — Depuis M. Colardeau, jusques et y compris M. de Félice.

Commission des finances.

1re séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Baron, Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Janton, Lacaze (Georges), Landaboure, Landry, Marrane, Monnet, Paschaud, Poher (Alain), Roubert (Alex), Thomas (Jean-Marie).

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Armengaud et Rochereau (au titre de la commission des affaires économiques).

2e séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Baron, Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Gerber (Philippe), Grenier (Jean-Marie), Janton, Landaboure, Landry, Marrane, Minvielle, Monnet, Paschaud, Poher (Alain), Roubert (Alex), Thomas (Jean-Marie).

Suppléants. — MM. Alric (de M. Vieljeux), David (de M. Sauer).

Assistait en outre à la séance. — M. Rochereau (au titre de la commission des affaires économiques).

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale le mardi 4 mai 1948, à dix heures trente (local n° 202):

Rapport de M. Courrière sur le projet de loi (n° 294, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à rendre valables les annonces légales faites irrégulièrement au lendemain de la libération.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mardi 4 mai 1948, à dix-huit heures ou à la première suspension de la séance publique (local n° 213):

Examen officieux de la proposition de loi (n° 3946, A. N.) relative aux rapports des assurés sociaux avec les caisses générales de sécurité sociale dans les départements d'outre-mer (dont la discussion d'urgence a été demandée). — Désignation du rapporteur officieux.

Convocations de bureaux.

Le 1er bureau se réunira le mardi 4 mai 1948, à quinze heures (local n° 215):

Désignation d'un membre devant faire partie de la commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un conseiller de la République (n° 300, année 1948).

Le 2e bureau se réunira le mardi 4 mai 1948, à quinze heures (local n° 201):

Désignation d'un membre devant faire partie de la commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un conseiller de la République (n° 300, année 1948).

Le 3e bureau se réunira le mardi 4 mai 1948, à quinze heures (local n° 207):

Désignation d'un membre devant faire partie de la commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un conseiller de la République (n° 300, année 1948).

Le 4e bureau se réunira le mardi 4 mai 1948, à quinze heures (local n° 202):

Désignation d'un membre devant faire partie de la commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un conseiller de la République (n° 300, année 1948).

Le 5e bureau se réunira le mardi 4 mai 1948, à quinze heures (local n° 217):

Désignation d'un membre devant faire partie de la commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un conseiller de la République (n° 300, année 1948).

Le 6e bureau se réunira le mardi 4 mai 1948, à quinze heures (local n° 221):

Désignation d'un membre devant faire partie de la commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un conseiller de la République (n° 300, année 1948).

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 13 mai 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion d'urgence de la proposition de MM. Thévenin, Coulibaly, Mamadou, d'Arboussier et des membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain tendant à inviter le Gouvernement à assurer l'application des décrets nos 48-368 et 48-369 du 3 mars 1948, qui majorent les pensions des anciens militaires et marins originaires des territoires d'outre-mer, en calculant la majoration franc pour franc dans la monnaie du territoire où résident les bénéficiaires. (N° 180. — M. N..., rapporteur.)

(L'ordre du jour pourra éventuellement être complété d'après les propositions de la prochaine conférence des présidents.)

Commission des affaires économiques.

Séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — Mme Allemandi, MM. Arboussier (d'), Arnault, Aubert, Mmes Autissier, Bory (Marie), MM. Boussenot, Curabet, Egretaud, Estèbe, René Moreux, Périer, Télau, Thémia.

Excusés. — MM. Antonini, Chassiot, Darlan, Delmas, Dumas, Gueye Momar Djim, Montrat, Pieri, Savi de Tove, Schmitt, Soppo Priso, Sousatte, Vendenboomgaerde.

Suppléants. — M. Corlinchi (de M. Giard), M. l'abbé Gervain (de MM. Hénault et Rosfelder).

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Séance du vendredi 30 avril 1948.

Présents. — MM. Bizot, Gazelles, Delorme, Donnat, Duqueroix, Gervain, Henault, Joannin, Le Brun-Keris, Mme Malroux, M. Schock.

Excusés. — MM. Boubou Hama, Alfred Bour, Carroué, Darlan, Ebédé, Gueye Momar Djim, Guyard, Hazoumé Ibrahim (Babikir), Kemajou, Lapart, Lhuillier, Meyer, Mignot, Monnet, Piot, Rosfelder, Saïdon-Djermakoye, Vauthier.

Suppléants. — M. Lebrun-Keris (de M. Vauthier), M. Henault (de M. Rosfelder), Mlle Autissier (de M. Piot), M. Duqueroix (de M. Mignot), Mme Mauroux (de M. Lapart), M. Rosenfeld (de M. Gueye Momar-Djim), M. Gazelles (de M. Ebédé), M. Bizot (de M. Carroué), M. Denis (de M. Boubou Hama).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

DETTE PUBLIQUE

(Titres des postes, télégraphes et téléphones.)

TIRAGE DU 1er AVRIL 1948

Avis relatif à la liste des obligations 4 1/2 0/0 1929, 1932, 1933 (échéances: 15 mai-15 novembre) sorties au tirage d'amortissement du 1er avril 1948 et remboursables à partir du 15 mai 1948.

Coupures de 1.000 F.

410.001 à 460.000 — 2.000.001 à 2.020.000 — 3.250.001 à 3.270.000.

Coupures de 5.000 F.

92.001 à 96.000 — 179.001 à 183.000 — 330.001 à 331.000 — 335.001 à 350.000 — 427.001 à 431.000.

Par suite de modifications apportées au mode de tirage, conformément à la décision ministérielle du 3 mars 1947, un certain nombre d'obligations 4 1/2 p. 100 amorties par des tirages antérieurs se trouvent implicitement désignées dans le présent avis de tirage. Ces obligations sont remboursables aux dates indiquées dans les listes de tirage publiées au *Journal officiel* lors de leur amortissement.

Cette publication annule et remplace celle parue au *Journal officiel* du 8 avril 1948 (p. 3191, 3e colonne).

Avis n° 320 aux exportateurs et aux importateurs.

(Assurance-crédit.)

A partir du 1er mai 1948, les attributions du service de l'assurance-crédit d'Etat sont transférées à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur créée en application des décrets des 1er et 2 juin 1946 (*Journal officiel* du 7 juin 1946, pp. 5003 et 5009).

La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur est habilitée à couvrir les différentes catégories de risques ci-après:

1° Opérations traitées avec des administrations ou des services publics.

Risques politiques, catastrophiques, commerciaux extraordinaires, de transfert et de change.

2° Opérations d'exportation traitées avec des acheteurs privés.

a) Risque d'insolvabilité de l'acheteur étranger;

b) Risques politiques, catastrophiques, commerciaux extraordinaires, de transfert et de change.

3° Opérations d'importation présentant un intérêt essentiel pour l'économie nationale.

Risques politiques, catastrophiques, commerciaux extraordinaires et de change.

Les demandes de garantie, ainsi que toutes demandes de renseignements, doivent être adressées à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, 48, rue de la Bienfaisance, Paris (tél. LABorde 01-46).

Avis aux employeurs de frontaliers belges et luxembourgeois.

Les travailleurs frontaliers belges et luxembourgeois qui ont été payés, au titre de salaires gagnés antérieurement au 25 janvier 1948, en billets de la Banque de France échangés en Belgique ou au Luxembourg postérieurement à cette date recevront une indemnité de change compensatrice.

Tous renseignements utiles seront donnés aux employeurs de frontaliers par la délégation de l'office des changes à Lille.

Avis aux importateurs et exportateurs concernant les échanges de marchandises entre la France et la zone soviétique d'occupation en Allemagne.

1° A compter de la date de publication du présent avis, les échanges commerciaux de marchandises entre la France et la zone soviétique d'occupation en Allemagne donneront lieu, tant à l'importation qu'à l'exportation, à la délivrance de licences et à la souscription d'engagements de change dans les conditions habituelles.

Les opérations d'achat et de vente devront être approuvées par les organismes compétents du gouvernement soviétique en Allemagne ou les organismes habilités à cet effet;

2° Les dispositions du présent avis ne s'appliquent pas jusqu'à nouvel ordre aux opérations commerciales réalisées avec les personnels et services alliés en Allemagne pour les besoins propres de ces personnels et services.

Les échanges commerciaux entre la France d'une part, la zone française d'occupation et la zone anglo-américaine d'autre part continueront à être soumises aux formalités prévues respectivement par les avis aux importateurs des 23 juillet 1947 et 20 février 1948.

Les demandes de licences d'importation déposées dans le cadre du présent avis devront obligatoirement être accompagnées d'un exemplaire du projet de contrat conclu entre l'acheteur français et le fournisseur allemand ou d'un document susceptible d'en tenir lieu ainsi que d'une facture libellée en dollars.

Les importations seront réglées en dollars achetés moitié au fonds de stabilisation des changes, aux cours pratiqués par celui-ci, et moitié au marché libre.

Les exportations seront réglées en dollars cédés moitié au fonds de stabilisation des changes, aux cours pratiqués par celui-ci, et moitié au marché libre.

Avis aux importateurs de légumes en provenance d'Italie.

(Poste 8 de l'accord franco-italien.)

Un contingent de 1.500 t de pommes de terre nouvelles de consommation, en provenance d'Italie, de qualité saine, loyale et marchande, pourra être importé jusqu'à nouvel avis et au plus tard avant le 16 mai 1948, sans délivrance préalable de licence d'importation suivant les modalités prévues aux avis publiés au *Journal officiel* des 10 et 20 avril 1948.

1° Le prix des pommes de terre importées ne pourra excéder en aucun cas 21 F le kilogramme brut franco frontière française;

2° L'entrée des marchandises s'effectuera par le seul poste frontière de Modane mais le dédouanement ne sera autorisé que dans les seuls bureaux de Paris et de Lyon dans la limite de 1.250 t pour Paris et de 250 t pour Lyon;

3° Les marchandises importées seront obligatoirement cédées sur wagons arrivée, après dédouanement, aux organismes de distribution désignés par les directeurs départementaux du ravitaillement général du Rhône et de la Seine.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société Métallurgique LA BONNEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 10, PLACE VOLTAIRE, A PARIS
R. C.: Seine n° 110673.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 7.500 obligations de 2.000 F 3/4 0/0 1945 émises en mai 1945, amortissables en 28 années.

Date de remboursement et nombre de titres à amortir.

15 mai 1948.....	156	15 mai 1962.....	261
— 1949.....	162	— 1963.....	271
— 1950.....	168	— 1964.....	281
— 1951.....	174	— 1965.....	292
— 1952.....	181	— 1966.....	303
— 1953.....	187	— 1967.....	314
— 1954.....	194	— 1968.....	326
— 1955.....	202	— 1969.....	338
— 1956.....	209	— 1970.....	351
— 1957.....	217	— 1971.....	364
— 1958.....	225	— 1972.....	377
— 1959.....	234	— 1973.....	392
— 1960.....	242	— 1974.....	406
— 1961.....	252	— 1975.....	421

Total. 7.500 obligations.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5 000 F 4 0/0 1944
DE LA
Société des forces motrices de l'Est.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société des forces motrices de l'Est, société anonyme au capital de 77.616.800 F dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 octobre 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1946.

1.661 à 1.670 — 2.191 à 2.194 — 2.200 — 3.261 à 3.270 — 4.781 à 4.789

VILLE D'EVIAN-LES-BAINS

Emprunt communal de 300.000 *F* 1911 4,75 0/0.

Liste des six numéros sortis au septième tirage effectué le 12 avril 1948 et remboursables au 1er août 1948.

47 51 82 111 120 286

Liste des numéros antérieurs non présentés au remboursement.

25 85 91 115 170 176 200 283

SOCIETE DES LUNETIERS

Raison sociale: EPARVIER, COTTET, PCICHET & Cie
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE PASTOURELLE, PARIS (3e)
R. C.: Seine n° 77567.

Obligations de 2.000 *F* 4 1/2 0/0 1944.

Quatrième amortissement.

La Société des lunetiers, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat des obligations 4 1/2 0/0 1944.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage pour l'amortissement du 15 mai 1948.

Numéros des obligations sorties au tirage d'amortissement du 4 avril 1945 (premier amortissement) et restant à rembourser.

225 et 226 — 1.481 à 1.490 — 1.971 à 1.977 1.983 à 1.987 — 2.550 — 3.266 à 3.270.

Société Métallurgique de Knutange

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
A PARIS, 16, BOULEVARD MALESHERBES
R. C.: Seine 20592.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F Société métallurgique de Knutange sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 390 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 5 juin 1948.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements antérieurs ont eu lieu par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 236.400.000 F
SIÈGE SOCIAL:
25, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 33713.

Amortissement des obligations 3 3/4 0/0 1945.

Troisième amortissement.

La société ayant racheté en Bourse la totalité des 400 obligations à amortir pour l'année 1948, il ne sera pas procédé au tirage prévu au tableau d'amortissement.
Les deux premiers amortissements ayant été effectués également par rachats en Bourse, il n'existe aucun titre non remboursé.

ATELIERS G. S. P.

GUILLEMIN, SERGOT ET PEGARD
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 110.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD TOUTAIN,
A CHATEAUDUN (EURE-ET-LOIR)
R. C.: Seine 56017; Châteaudun 4118.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 F

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté les 275 obligations 4 1/4 0/0 1943, dont l'amortissement est fixé au 15 mai 1948.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1944 à 1947 ont été couverts par rachats en Bourse.
(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 15 juin* 1943.)

Etablissements PORCHER

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 18 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
16, PLACE DE LA MADELEINE, PARIS (8e).

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse, à la totalité de la troisième annuité prévue au tableau d'amortissement.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage pour l'amortissement du 15 juin 1948.
Tous les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Société " Vapeur et Electricité "

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 4.000.000.000 DE FRANCS
Siège social : 11, RUE DE LA BAUME, PARIS
R. C. : Seine 237236 B.

Liste des 194 obligations 4 1/2 0/0 sorties au tirage du 25 mars 1948.

34	41	174	218	224	276	280	335
341	370	443	481	518	524	525	534
627	668	714	870	914	1.088	1.091	1.150
1.166	1.214	1.222	1.234	1.326	1.310	1.351	1.413
1.528	1.543	1.552	1.560	1.566	1.577	1.588	1.595
1.598	1.657	1.660	1.667	1.671	1.675	1.677	1.712
1.796	1.800	1.801	1.802	1.804	1.812	1.815	1.818
1.841	1.843	1.844	1.847	1.947	1.948	1.969	2.050
2.057	2.107	2.112	2.144	2.148	2.154	2.178	2.181
2.225	2.239	2.246	2.285	2.287	2.291	2.293	2.297
2.305	2.316	2.324	2.345	2.346	2.353	2.361	2.596
2.602	2.613	2.688	2.711	2.719	2.729	2.738	2.781
2.823	2.828	2.838	2.840	2.843	2.856	2.861	2.863
2.869	2.879	2.883	2.902	2.905	2.928	2.938	2.953
2.960	2.976	3.037	3.063	3.066	3.067	3.068	3.088
3.089	3.170	3.218	3.224	3.225	3.240	3.248	3.433
3.438	3.441	3.496	3.508	3.510	3.517	3.568	3.675
3.676	3.679	3.731	3.780	3.783	3.949	3.950	3.978
4.008	4.051	4.124	4.146	4.454	4.459	4.461	4.464
4.181	4.196	4.198	4.201	4.204	4.254	4.255	4.296
4.308	4.433	4.442	4.450	4.455	4.474	4.487	4.488
4.509	4.511	4.512	4.517	4.536	4.600	4.651	4.719
4.817	4.821	4.825	4.826	4.828	4.870	4.871	4.873
4.898	4.910	4.915	4.932	4.933	4.953	4.958	4.961
4.980	4.995						

Ces obligations seront remboursables, coupon au 15 novembre 1948 attaché, à partir du 15 mai 1948, à raison de 1.000 F net pour toutes les obligations nominatives et au porteur au Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province.

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
216	1943	1.760	1946
217	1945	1.792	»
219	1946	1.795	»
275	1942	1.798	»
291	1946	1.817	1947
294	1947	2.133	»
336	1946	2.572	1946
368	»	2.594	1947
369	1947	2.633	»
377	1945	2.686	1941
385	1947	2.690	1947
623	»	2.694	»
625	1944	2.696	1941
628	1945	2.698	1945
660	1947	2.701	1946
662	»	2.703	1941
867	1946	2.705	1946
903	»	2.708	»
908	»	2.709	1947
915	»	2.713	1945
921	1947	2.716	»
925	»	2.717	1946
998	»	2.720	1945
1.068	1946	2.722	1947
1.153	1947	2.725	1945
1.165	1945	2.727	1943
1.167	1946	2.728	1945
1.168	1943	2.730	1947
1.229	1944	2.731	»
1.255	1947	2.732	1941
1.322	1946	2.885	1947
1.324	1947	2.893	1946
1.347	»	2.894	1947
1.348	»	2.903	»
1.410	1946	2.904	»
1.414	»	2.907	»
1.487	1947	2.949	1946
1.503	»	2.950	1945
1.531	»	2.957	1947
1.641	1944	2.973	1946
1.642	1947	2.974	1947
1.653	»	3.222	»
1.673	»	3.233	»
1.705	»	3.224	»
4.438	1945		
4.439	1947		
4.446	»		
4.472	»		
4.475	1948		
4.476	»		
4.480	»		
4.483	»		
4.496	1945		
4.515	1947		
4.516	1946		
4.534	»		
4.534	»		
4.607	»		
4.673	»		
4.674	»		
4.675	»		
4.676	1943		
4.680	1944		
4.717	1946		
4.768	1945		
4.769	»		
4.770	1947		
4.856	»		
4.861	1944		
4.863	»		
4.864	1946		
4.865	»		
4.866	1947		
4.867	1945		
4.869	1944		
4.872	1943		
4.875	1946		
4.897	»		
4.899	1947		
4.900	1945		
4.935	»		
4.938	1947		
4.943	1946		
4.999	1947		

L'URBAINE

Compagnie d'assurances contre l'incendie.

Entreprise régie par le décret-loi du 14 juin 1938 et la loi du 25 avril 1946.

CAPITAL SOCIAL : 52.000.000 F
ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 10, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
R. C. : Seine 32284.

Parts bénéficiaires (loi du 25 avril 1946).

Liste des 1.011 parts remboursables à 5.160 F sorties au premier tirage d'amortissement le 23 avril 1948.

41.191 à 45.201 inclus.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 23 avril 1948.*)

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 3 1/2 0/0 1942

Sixième tirage d'amortissement.

Le 15 avril 1948, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat au tirage des obligations dont les numéros suivent qui seront remboursées au pair le 1er juin 1948.

OBLIGATIONS DE 2.000 F

1.101 à 1.150 — 13.201 à 13.250 — 18.951 à 19.000 — 39.351 à 39.400 — 46.751 à 46.800 — 52.901 à 52.950 — 63.301 à 63.350 — 72.451 à 72.200 — 72.701 à 72.750 — 78.951 à 79.000 — 97.901 à 97.950 — 98.951 à 99.000 — 102.101 à 102.150 — 111.301 à 111.350 — 119.551 à 119.600.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

122.391 à 123.400 — 125.461 à 125.470 — 126.551 à 126.560 — 127.141 à 127.150 — 127.951 à 127.960 — 132.701 à 132.710 — 135.501 à 135.510 — 136.111 à 136.120 — 139.001 à 139.010 — 139.041 à 139.050 — 140.641 à 140.650 — 141.711 à 141.720 — 141.721 à 141.730 — 141.971 à 141.980 — 142.381 à 142.390 — 142.441 à 142.450 — 145.721 à 145.730 — 148.441 à 148.450 — 150.401 à 150.410 — 150.561 à 150.570 — 151.441 à 151.450 — 151.681 à 151.690.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 14 avril 1948.

OBLIGATIONS DE 2.000 F

4.851	à	4.856 = 6	66.851	à	66.900 = 50
8.351	à	8.362 = 12	67.751	à	67.800 = 50
8.367	à	8.371 = 5	69.401	à	69.450 = 50
8.373	à	8.400 = 28	77.151	à	77.200 = 50
8.901	à	8.917 = 17	78.551	à	78.600 = 50
8.921	à	8.930 = 10	80.901	à	80.950 = 50
8.932	à	8.942 = 11	81.701	à	81.750 = 50
14.151	à	14.200 = 50	84.751	à	84.800 = 50
14.601	à	14.650 = 50	85.951	à	86.000 = 50
14.701	à	14.750 = 50	86.052	à	86.100 = 49
16.801	à	16.850 = 50	86.151	à	86.200 = 50
18.151	à	18.250 = 100	87.801	à	87.850 = 50
24.401	à	24.450 = 50	90.051	à	90.150 = 100
26.001	à	26.050 = 50	91.101	à	91.150 = 50
27.451	à	27.500 = 50	91.401	à	91.450 = 50
32.051	à	32.100 = 50	94.351	à	94.400 = 50
33.351	à	33.400 = 50	95.701	à	95.800 = 100
34.301	à	34.350 = 50	98.251	à	98.300 = 50
37.601	à	37.650 = 50	98.551	à	98.600 = 50
40.551	à	40.600 = 50	98.751	à	98.800 = 50
40.851	à	40.900 = 50	98.901	à	98.950 = 50
41.551	à	41.600 = 50	101.551	à	101.600 = 50
44.351	à	44.400 = 50	104.651	à	104.700 = 50
46.001	à	46.030 = 30	106.051	à	106.100 = 50
46.035	à	46.050 = 16	108.151	à	108.200 = 50
46.101	à	46.150 = 50	109.301	à	109.350 = 50
49.401	à	49.450 = 50	109.501	à	109.550 = 50
51.951	à	52.000 = 50	109.901	à	109.950 = 50
53.801	à	53.850 = 50	110.051	à	110.100 = 50
54.301	à	54.350 = 50	110.401	à	110.450 = 50
54.501	à	54.550 = 50	111.701	à	111.750 = 50
54.901	à	54.950 = 50	114.001	à	114.050 = 50
56.551	à	56.600 = 50	117.401	à	117.450 = 50
56.901	à	56.950 = 50	119.001	à	119.050 = 50
60.651	à	60.700 = 50	119.801	à	119.850 = 50
61.201	à	61.250 = 50	122.201	à	122.250 = 50
62.351	à	62.100 = 50			

Total : 3.484 obligations.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

124.201	à	124.210 = 10	139.981	à	139.990 = 10
124.341	à	124.350 = 10	140.311	à	140.320 = 10
127.471	à	127.480 = 10	140.461	à	140.470 = 10
128.005	à	128.010 = 6	140.811	à	140.820 = 10
128.021	à	128.030 = 10	141.231	à	141.240 = 10
128.322	et	128.323 = 2	141.391	à	141.400 = 10
128.531	à	128.540 = 10	142.341	à	142.350 = 10
129.934	à	129.938 = 5	142.531	à	142.540 = 10
129.961	à	129.967 = 7	142.571	à	142.580 = 10
129.970		= 1	142.721	à	142.730 = 10
130.135	à	130.140 = 6	142.911	à	142.920 = 10
131.331	à	131.340 = 10	142.961	à	142.970 = 10
131.921	à	131.930 = 10	143.321	à	143.330 = 10
132.351	à	132.360 = 10	144.201	à	144.210 = 10
133.011	à	133.020 = 10	144.651	à	144.660 = 10
133.441	à	133.450 = 10	145.411	à	145.420 = 10
133.901	à	133.910 = 10	145.731	à	145.740 = 10
134.181	à	134.190 = 10	145.771	à	145.780 = 10
134.411	à	134.420 = 10	146.461	à	146.470 = 10
134.451	à	134.460 = 10	146.801	à	146.810 = 10
134.581	à	134.590 = 10	146.881	à	146.890 = 10
134.881	à	134.890 = 10	147.401	à	147.410 = 10
135.061	à	135.070 = 10	147.591	à	147.600 = 10
135.801	à	135.810 = 10	148.111	à	148.120 = 10
136.021	à	136.030 = 10	148.971	à	148.980 = 10
136.141	à	136.150 = 10	149.111	à	149.120 = 10
136.191	à	136.200 = 10	149.281	à	149.290 = 10
136.231	à	136.240 = 10	149.541	à	149.550 = 10
136.281	à	136.290 = 10	149.641	à	149.650 = 10
136.991	à	137.000 = 10	150.111	à	150.120 = 10
137.171	à	137.180 = 10	150.261	à	150.270 = 10
137.211	à	137.220 = 10	151.661	à	151.670 = 10
137.241	à	137.250 = 10	151.881	à	151.890 = 10
137.251	à	137.260 = 10	151.951	à	151.960 = 10
137.731	à	137.740 = 10	152.141	à	152.150 = 10
138.021	à	138.030 = 10	152.281	à	152.300 = 20
139.521	à	139.530 = 10	152.501	à	152.510 = 10
139.601	à	139.610 = 10	152.551	à	152.560 = 10

Total : 737 obligations.

CHOCOLAT KEMMEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 22.400.000 F

SIÈGE SOCIAL: A BOURBOURG (NORD)

Registre du commerce: Dunkerque n° 5490.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 40. obligations de 5.000 F nominal 4,25 0/0 1941 dont l'amortissement était prévu pour le 1er juin 1948.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Il est rappelé que les amortissements de juin 1946 et 1947 ont été effectués également par voie de rachats en Bourse.

Groupement des Industriels Sinistrés

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000 F

SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DE PONTHIEU, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 232458 B.

EMPRUNT 4 1/2 0/0 JUIN 1932

Seizième amortissement annuel.

Conformément au tableau d'amortissement, le seizième amortissement dudit emprunt porte sur 1.900 obligations.

Ces obligations ont été amorties par voie de tirage au sort en date du 15 avril 1948.

Les obligations appelées au remboursement à la suite de ce tirage et comprises dans les séries dont les numéros sont reproduits ci-dessous seront remboursables à partir du 15 juin 1948 (coupon n° 33 attaché) à 1.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette même date.

221 à 240	22.181 à 200	41.261 à 280
541 à 560	23.241 à 260	42.901 à 920
581 à 600	961 à 980	43.321 à 340
961 à 980	25.261 à 280	821 à 840
4.501 à 520	421 à 440	901 à 920
701 à 720	441 à 460	44.021 à 040
2.181 à 200	26.001 à 020	701 à 720
4.141 à 160	161 à 180	45.241 à 260
521 à 540	27.161 à 180	47.241 à 260
721 à 740	341 à 360	261 à 280
6.401 à 420	28.461 à 480	481 à 500
841 à 860	29.441 à 460	561 à 580
901 à 920	30.021 à 040	801 à 820
961 à 980	541 à 560	961 à 980
9.101 à 120	31.141 à 160	48.601 à 620
40.321 à 340	601 à 620	641 à 660
41.001 à 020	33.501 à 520	661 à 680
081 à 100	521 à 540	49.721 à 740
341 à 360	34.381 à 400	50.901 à 920
841 à 860	35.061 à 080	961 à 980
42.461 à 480	441 à 460	51.861 à 880
44.541 à 560	661 à 680	52.261 à 280
45.461 à 480	881 à 900	421 à 440
761 à 780	36.601 à 620	581 à 600
46.821 à 840	681 à 700	53.661 à 680
47.741 à 760	37.101 à 120	54.401 à 420
981 à 999	301 à 320	55.641 à 660
48.000	421 à 440	57.721 à 740
281 à 300	661 à 680	981 à 999
49.961 à 980	38.481 à 500	58.000
20.461 à 480	581 à 600	59.381 à 400
21.321 à 340	40.581 à 600	
681 à 700	781 à 800	

Liste récapitulative des séries d'obligations sorties aux précédents tirages et dans lesquelles il reste des obligations non encore présentées au remboursement.

181 à 200	4.341 à 360	8.301 à 320
861 à 880	501 à 520	701 à 720
4.581 à 600	761 à 780	721 à 740
681 à 700	5.101 à 120	781 à 800
721 à 740	201 à 320	9.721 à 740
2.141 à 160	681 à 700	741 à 760
221 à 240	981 à 999	981 à 999
641 à 660	6.000	10.000
661 à 680	541 à 560	481 à 500
961 à 980	601 à 620	541 à 560
3.501 à 520	781 à 800	11.141 à 160
11.221 à 240	18.581 à 500	25.401 à 420
861 à 880	681 à 700	26.201 à 220
13.201 à 220	841 à 860	601 à 620
261 à 280	901 à 920	27.061 à 080
281 à 300	921 à 940	321 à 340
901 à 920	19.621 à 640	361 à 380
14.081 à 100	841 à 860	421 à 440
861 à 880	20.181 à 200	441 à 460
16.781 à 800	21.001 à 020	581 à 600
17.001 à 020	201 à 220	721 à 740
201 à 220	741 à 760	28.241 à 260
341 à 360	22.321 à 340	281 à 300
18.341 à 360	23.181 à 200	381 à 400
461 à 480	24.741 à 760	801 à 820

Société anonyme des établissements Coulaux & Cie

CAPITAL: 8.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 79, RUE DE MONCEAU, PARIS (8e)

R. C. Saverne 306-B-28; Paris 93686.

Emprunt obligataire de 6 millions de francs

EMISSION 5 0/0 1930

OBLIGATIONS DE 1.000 F A REVENU VARIABLE

Amortissement du 1er mai 1948.

Sur la proposition du président, le conseil se déclare d'accord pour qu'il soit procédé le 1er mai 1948 à l'amortissement prévu pour l'année 1948 afin de régulariser la situation à cette date.

Le nombre d'obligations à amortir est le suivant au 1er mai 1948: 170 obligations. L'amortissement pouvant être fait, conformément aux conditions d'émission, par annulation d'obligations rachetées en Bourse, le président fait connaître que la société a racheté un nombre suffisant d'obligations pour faire face à cet amortissement.

En conséquence, le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide que l'amortissement prévu pour le 1er mai 1948 se fera par annulation de deux cent trois obligations (203) de l'emprunt dont:

170 seront affectées à l'amortissement du même nombre de titres indiqués au tableau d'amortissement pour le 1er mai 1948 (primitivement 1er mai 1942);

33 à valoir sur les 271 obligations restant à amortir le 1er mai 1961 (primitivement 1er mai 1958), dont le nombre se trouve ramené à 238.

Total: 203 obligations.

Il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser, les amortissements ayant eu lieu par annulation de titres rachetés.

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 1er avril 1948, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Timper (Rudolf), de nationalité allemande, demeurant à Strasbourg, 79, avenue de la Forêt-Noire, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 mars 1948, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme veuve Sandrin (Louis) et ses deux enfants: Joseph et Anneliese, de nationalité allemande, demeurant à Cologne, Mainzerstr., 32, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 avril 1948, le président du tribunal civil de Meaux a rapporté sa précédente ordonnance du 13 novembre 1944 aux termes de laquelle il avait placé sous le séquestre de l'administration des domaines les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Constant-Justin Noël, demeurant à Lagny, 40, rue du Chemin-de-Fer et, en conséquence, a donné mainlevée

Par ordonnance en date du 6 avril 1948, le président du tribunal de première instance de Metz a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

Schulte-Wissermann, rue de l'Usine, 18, Rombas;
Schreyer (Auguste), rue de Boussange, Hagondange;
Schemann (Fritz), rue de Versailles, Rombas;
Saworski (Jean), rue Docteur-Joseph, 12, Hagondange;
Reinhardt (Rudolf), Montois-la-Montagne;
Ott, épouse Schuller (Angèle), Hambourg (Allemagne);
Ott (Paul), Barmen (Allemagne);
Nannenhorn (Pierre) et son épouse, rue Haute-Seille, 16, Metz;
Mulot, place de la Liberté, 10, Sarrebourg;
Fichet (Herbert) et son épouse, Remilly;
Dannemark (Hans), Marange-Silvange;
Dorner, rue de Boussange, Hagondange;
Botterbusch (Henri), Rosselange;
Bernet (Christophe), en Allemagne;
Bernet (Jean), en Allemagne;
Bernet, divorcé Keller (Angèle), en Allemagne;
Becker et son épouse, rue des Villas, 8, Longeville;
Fortmann (Wilhelm), rue Ausone, 20, Metz;
Wallmaier (Charles), en Allemagne;
Anstett (Léon), rue Emile-Bauret, 18, Moyeuvre-Grande;
Augsburger (Maria), rue d'Avril, 31, Moyeuvre-Grande;
Bauer (Jean), rue d'Aquin, 2 *c*, Moyeuvre-Grande;
Baum (Wilhelm), rue Alexandrine, 3, Moyeuvre-Grande;
Becker (Charles), cité Saint-Robert, 51, Moyeuvre-Grande;
Veuve Becker, née Zenner, rue Beuret, Moyeuvre-Grande;
Mme Steuer, née Barebel, rue de la Marne, n° 7, Moyeuvre-Grande;
Preisendoerfer (Christian), rue Mangin, 2, Metz;
Muller (Jacob), Niderhoff;
Helfrich (Othon), Phalsbourg;
Hechler (Valentin), rue de la Gare, 28, Hagondange;
Grimmer (Marcel), cité Bauret, 42, Moyeuvre-Grande;
Grava (Félix), cité Lorraine, 17, Moyeuvre-Grande;
Grasmann (Charles), cité Wendel, 156, Moyeuvre-Grande;
Grabfelder (Wilhelm), cité Lorraine, 15, Moyeuvre-Grande;
Gunsett (Jacques), cité Bauret, 93, Moyeuvre-Grande;
Gladel (Jacques), rue d'Aquin, 17, Moyeuvre-Grande;
Gettmann (Jacob), rue Maréchal-Foch, 33, Moyeuvre-Grande;
Gaubinger (Fritz), rue Joffre, 4, Moyeuvre-Grande;
Gœttelmann (Wilhelm) et son épouse, rue Grammont, Moyeuvre-Grande;
Eisenbart (Joseph), cité Bauret, 62, Moyeuvre-Grande;
Frölich, née Paule Lilli, rue Fabert, 16 *d*, Moyeuvre-Grande;
Fortmann (Fritz), cité Gargan, 73, Moyeuvre-Grande;
Fluck (Mme Yvonne), rue Chenevière, 9, Moyeuvre-Grande;
Fellerhoff (Mme Anne), rue Foch, 8 Moyeuvre-Grande;
Feller (Hugues), rue Cœllosquet, 4, Moyeuvre-Grande;
Fassbender (Mathias), rue de Briey, 68, Moyeuvre-Grande;

Dunzer (Elisabeth), rue d'Aquin, 22, Moyeuvre-Grande;
Dunkel (Camille), rue de Franchepré, 23 a, Moyeuvre-Grande;
Dossmann (Michel), cité Bauret, 81, Moyeuvre-Grande;
Dolun (Nicolas), cité de Wendel, 16, Moyeuvre-Grande;
Dillersberger (Joseph), rue de la Marne, 32, Moyeuvre-Grande;
De Vries (Wilhelm), rue Mangin, 7, Moyeuvre-Grande;
Classen (Henri), cité Gargan, 47, Moyeuvre-Grande;
Bexem, place de la Gare, Metz;
Brucher (Jacques), rue Gargan, 91, Moyeuvre-Grande;
Bristil (Joseph), rue Cœtlosquet, 13, Moyeuvre-Grande;
Braun (Albert), cité Lorraine, Moyeuvre-Grande;
Brennemann (Gottlieb), rue Poincaré, Moyeuvre-Grande;
Böhm (Karl), rue Poincaré, 26, Moyeuvre-Grande;
Beidler (Joseph), cité de l'Orne, 10, Moyeuvre-Grande;
Dahl (Théodore), rue Joffre, 6, Hagondange;
Schnemann (Fritz), Rombas;
Reckzieget (François) et son épouse, rue Saint-Pierre, 109, Metz-Sablons;
Knauff (Henri), rue Poincaré, 5, Hagondange;
Kunnel, Moulin-Neuf, Amnéville;
Zerbst (Kurt), rue Saint-Quentin, 11, Longeville-lès-Metz;
Tum, rue de Lorraine, 6, Moulins-lès-Metz;
Westenhoff (Walter), rue de l'Horticulture, 6, Longeville-lès-Metz.
Weinsberg, Saint-Julien;
Werlé, rue des Ecoles, 46, Longeville-lès-Metz;
Stohlbeck, route de Scy, 102, Longeville-lès-Metz;
Strachler, rue Privée, 10, Longeville-lès-Metz;
Stock, rue des Papillons, 30, Longeville-lès-Metz;
Schwind, rue des Ecoles, 37, Longeville-lès-Metz;
Schultz, rue des Ecoles, 48, Longeville-lès-Metz;
Sonn, ferme de la Polka, Jouy-aux-Arches;
Reinhart (Albert), Dornot, n° 62;
Resche (Louise), rue Nationale, 63, Longeville-lès-Metz;
Ponicke, rue Général-Hirschauer, 2, Longeville-lès-Metz;
Pohl, rue des Chênets, 2, Longeville-lès-Metz;
Menken, rue de l'Horticulture, Longeville-lès-Metz;
Losgen, rue Nationale, 68, Longeville-lès-Metz;
Kiliz, rue Nationale, 107, Longeville-lès-Metz;
Kirsch, boulevard Saint-Symphorien, 32, Longeville-lès-Metz,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur départemental de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille en date du 16 mars 1948, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de M. Testrini (Renzo).

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille en date du 22 mars 1948, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de M. Karel Glantz, à Prague.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille en date du 16 mars 1948, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de Mme Bottero (Catherine), veuve Pellegrino, domiciliée et demeurant 17, rue Marcel-Sembat, Marseille.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille en date du 11 mars 1948, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mise sous séquestre des biens et intérêts appartenant à Mlle Denis (Marguerite), dans l'arrondissement de Marseille, et notamment le véhicule automobile entreposé dans les locaux des établissements Juramy, marque Citroën n° 79-34 R. P., entreposé 4, rue Blanche, et demeurant à Paris, 122, boulevard Haussmann.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille en date du 17 mars 1948, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de la société Corneloup (Charles), à la Seyne-sur-Mer (Var), 36, boulevard du 4-Septembre.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille en date du 22 mars 1948, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mainlevée de la mesure de séquestre prononcée à l'encontre de la société Setia, fabrique de meubles, 10, rue de Cassis, Marseille, et sieurs Setia (Armando) père et fils, 3, rue Rigord, Marseille.

Par ordonnance en date du 13 avril 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Weid (Laurent), de nationalité allemande, ayant demeuré à Audun-le-Tiche, 11, rue Terres-Rouges, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 avril 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Emanuel (Jacques), de nationalité allemande, ayant demeuré à Rédange, 12, rue Nouvelle-Cité, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 avril 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Nenntwig (Guillaume), de nationalité allemande, ayant demeuré à Bertrange, n° 21, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 avril 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Hasse (Adrien), de nationalité allemande, demeurant à Dortmund (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 avril 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Monsch (Nicolas) fils, de nationalité allemande, ayant demeuré à Berg (Moselle), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 14 avril 1948, le président du tribunal de première instance de Saverne a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant à Lauer (Jacques), demeurant à Ingwiller (Moselle), ordonnance de mise sous séquestre du 24 août 1945.

Par ordonnance en date du 5 avril 1948, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Circuits Cornaglia, ordonnance de mise sous séquestre du 13 avril 1945.

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Jacques Binard, avoué à Amiens, 73, rue des Jacobins (successeur de Me Hatté).

Par jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance d'Amiens en date du 19 mars 1948, enregistré, sur la requête présentée au nom de Mme Denise-Andrée-Léonie Bretelle, sans profession, demeurant à Villers-Bretonneux, veuve de Charles-Augustin Flament, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de Charles-Augustin Flament en son vivant retraité de l'Electricité de France, demeurant à Villers-Bretonneux, décédé en son domicile le 7 février 1948, sans laisser aucun héritier au degré successible et avant d'y faire droit il a été admis qu'il serait rendue publique conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Amiens, le 28 avril 1948.

Signé: J. Binard.

AVIS DIVERS

Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest algérien

(EN LIQUIDATION)

CAPITAL: 17.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS (2e)

R. C.: Seine n° 65721.

Le conseil de liquidation a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 28 mai 1948, à onze heures et demie du matin, au siège social: 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil de liquidation;
2° Lecture du rapport de la commission des comptes;
3° Approbation du rapport, des comptes et du bilan de l'exercice 1947 et fixation de la répartition aux actions;
4° Nomination d'un liquidateur;
5° Nomination de la commission des comptes.

Pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire de dix actions au moins. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions peuvent se grouper et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titres ou récépissés de dépôt des établissements de crédit doivent être déposés trois jours au moins avant la date fixée pour la réunion au Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui délivrera les cartes d'admission et recevra les pouvoirs des actionnaires qui ne pourraient assister à l'assemblée.

Le conseil de liquidation.

Demandes de changement de nom

Le nommé Josef Salamonowicz, boucher, naturalisé Français par décret du président du gouvernement provisoire de la République française en date du 4 janvier 1947, demeurant à Paris, 15, rue du Docteur-Goujon, et né à Zdunska-Wola (Pologne) le 23 mai 1923, agissant en son nom personnel, se pourvoit auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Alamont, afin de s'appeler désormais Josef Alamont.

Le nommé Szmul Salamonowicz, boucher, naturalisé Français par décret du président du gouvernement provisoire de la République française en date du 4 janvier 1947, demeurant à Paris, 13, rue du Docteur-Goujon, et né à Zloczew (Pologne) le 31 mars 1891, agissant en son nom personnel, se pourvoit auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Valmont, afin de s'appeler désormais Szmul Alamont.

M. Henry Czackis, né le 29 mai 1910 à Siedlec (Pologne), demeurant à Paris, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Valmont.

M. Joseph-Georges Czackis, né le 15 juillet 1906 à Siedlec (Pologne), demeurant à Paris, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Valmont.

M. Robert Cahen, dit LaJeunesse, né à Chaumont-sur-Marne le 19 novembre 1899, demeurant à Nancy, 57 *bis*, rue Saint-Dizier, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lajeunesse.

M. Jack Szmulewicz, né le 14 janvier 1897 à Belchatow (Pologne) et Mme Zwac Zysia), son épouse, née en 1896 à Blaszki, tous deux naturalisés Français le 2 février 1934, sous le numéro 32.085×33, demeurant rue Nouvelle, n° 3, quartier de la Villette, agissant tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs enfants: Bernard, né le 5 juin 1920 à Berlin; Ignace, né le 16 février 1925 à Duisburg (Westphalie) et Gustave-Michel, né le 25 avril 1930 à Marseille, sollicitent du garde des sceaux l'autorisation de substituer à leur nom patronymique Szmulewicz, celui de Solvet, et pour son épouse, Szwac, celui de Swac.

Mme Julie-Marie Fremin, épouse de M. Pierre Fossey, qui l'assiste et l'autorise, demeurant au hameau Fouquet-Bréville, par Tanville-le-Bigot (Manche), agissant en qualité de tutrice dative des mineurs: Robert-Charles-Lucien Trakowanitsch, né à Cherbourg (Manche) le 5 juin 1927 et Joseph-Charles Trakowanitsch, né à Cherbourg (Manche) le 22 janvier 1930, dépose une requête au garde des sceaux pour que ceux-ci s'appellent Laroche au lieu de Trakowanitsch.

M. Weyl (Claude-Pierre), né à Paris (10e) le 22 janvier 1906, demeurant à Paris (7e), avenue Emile-Deschanel, n° 15, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Eliane-Françoise, née à Paris (16e) le 17 octobre 1937; Bertrand-Antoine, né à Paris (16e) le 10 novembre 1940, et de ses enfants à venir, sollicite l'autorisation de substituer à son nom patronymique de Weyl celui de Warnod et de s'appeler légalement à l'avenir Warnod au lieu de Weyl.

M. Lévy (André-Georges-Alfred), né à Viroflay (Seine-et-Oise) le 28 août 1894, demeurant à Paris (16e), rue du Docteur-Blanche, n° 48, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Laurent-Paul, né à Paris (16e) le 13 juin 1931; Anne-Marie Aline, née à Paris (16e) le 16 décembre 1934, et de ses enfants à venir, sollicite l'autorisation de substituer à son nom patronymique de Lévy celui de Lautier, et de s'appeler légalement à l'avenir Lautier au lieu de Lévy.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

17 février 1948. Déclaration à la préfecture du Nord. LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NORD DE LA FRANCE. Modifications aux statuts. Siège social: 25, place Rihour, Lille.

12 mars 1948. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. LA PROLÉTARIENNE. Modifications aux statuts. But: art musical. Siège social: M. Heripret (Victor), café Alcazar, place Jean-Jaurès, Hénin-Liétard.

31 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. LA PERDRIX QUI CHANTE. But: répression du braconnage et protection du gibier. Siège social: 6, place de la Mairie, Sisteron.

31 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. AMICALE SPORTIVE ET ARTISTIQUE DES ARÈNES, nouveau Bayonne. But: groupement de la jeunesse, pour les sports, la musique; organisation de séances au profit des œuvres sociales et indigents du quartier des Arènes. Siège social: café Biskaburu, allées du Trinquet, Bayonne.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. GROUPE DES LOISIRS POPULAIRES. But: société de formation par les loisirs. Siège social: place Néron, Monistrol-sur-Loire.

1er avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. CLUB DES AMATEURS CINÉASTES DE FRANCE. But: encourager et développer l'art cinématographique amateur. Siège social: 9 *bis*, avenue de Montespan, Paris.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. GOURNAY-SPORTS. But: pratique de tous les sports et principalement de l'éducation physique. Siège social: café du Commerce, place Staline, Gournay-sur-Marne.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LOCONVILLE. But: exercice de la chasse sur propriétés louées en cette commune. Siège social: 27, rue Marceau, Auvers-sur-Oise.

1er avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. JEUNESSE RURALE D'YÈVRES. But: aider ses adhérents à résoudre les problèmes qui se posent dans le milieu rural; venir en aide aux adhérents frappés par l'adversité; développer l'hygiène; améliorer l'habitat rural; améliorer les loisirs. Siège social: salle du presbytère, bourg d'Yèvres.

2 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. LES LOISIRS ÉDUCATIFS AIGLONS. But: organisation, soutien et administration des colonies de vacances des enfants de Laigle et de toutes institutions pour favoriser les loisirs. Siège social: 39, rue des Emangeards, Laigle.

3 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE ET RELAIS. But: assurer aux jeunes travailleurs la meilleure utilisation de leurs loisirs. Siège social: mairie de Lorient.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. UNION SPORTIVE DE PONT-SAINT-MARD. But: pratique des exercices physiques, et notamment du football association. Siège social; chez M. Poulain (Roger), Pont-Saint-Mard.

5 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. UNION DES CHASSEURS GÉNATOIS. But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Génat.

7 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. UNION SPORTIVE DE VILLEFRANCHE-DE-PANAT. But: omnisports, éducation physique, préparation militaire. Siège social: chez M. Rouquette, Villefranche-de-Panat.

7 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BRETEUIL-SUR-NOYE. But: organiser le fonctionnement matériel de l'école de Breteuil-sur-Noye; recruter les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération; acquérir ou prendre en location tous immeubles; entretenir tous rapports avec toutes associations s'intéressant à l'enseignement libre. Siège social: rue Adrien-Maître, Breteuil-sur-Noye.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Besançon. UNION DES FAMILLES D'ARC-ET-SENANS. But: défense des intérêts matériels et moraux de la famille. Siège social: mairie d'Arc-et-Senans.

9 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. AMICALE DES ANCIENS DU STALAG III A (D. C. D.). But: pratiquer l'entr'aide en faveur des camarades. Siège social: café Français, 6, place Pey-Berland, Bordeaux.

10 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE EL-ARROUCHOISE. But: pratique de tous les sports. Siège social: école de garçons d'El-Arrouch.

10 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. AMICALE DES ÉLÈVES ET ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'EL-ARROUCH. But: faire connaître et aimer l'école. Siège social: école de garçons d'El-Arrouch.

10 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. ŒUVRE DES COLONIES DE VACANCES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EL-ARROUCH. But: organisation de colonies de vacances, groupant les enfants de l'école. Siège social: école de garçons d'El-Arrouch.

12 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. JEUNESSE SPORTIVE SEGONZAÇAISE, section cyclisme. But: pratique du cyclisme. Siège social: café du Commerce, à Segonzac.

12 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. COMITÉ DES FÊTES DE PIERRE-BÉNITE. But: organisation sur le plan communal des fêtes officielles. Siège social: maison du peuple, Pierre-Bénite.

12 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Drôme. SOCIÉTÉ DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LENS-LESTANG. But: repeuplement et lutte contre le braconnage. Siège social: mairie de Lens-Lestang.

13 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. ŒUVRE DU POUMON D'ACIER. But: doter le département du Var d'un poumon d'acier. Siège social: palais de la Bourse, avenue Vauban, Toulon.

13 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON. But: éducation populaire. Siège social: chez M. Jehan du Bourg, à Saint-Georges-de-Luzençon.

13 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LAPANOUSE-DE-SÉVÉRAC. But: éducation populaire. Siège social: chez M. Perier, à Lapanouse-de-Sévérac.

13 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Association d'éducation populaire Sainte-Thérèse. But: éducation populaire. Siège social: école des filles, à Saint-Crépin.

13 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Association d'éducation populaire de Murasson. But: éducation populaire. Siège social: chez M. Bousquet (François), à Murasson.

14 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. Association familiale de Caro. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Bocandi (Pierre), Lescouët-Caro.

14 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. Association des familles de Diémoz. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Diémoz.

14 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Nord. Service populaire des aides familiales d'Armentières. Modifications aux statuts et dans la composition des membres du bureau. Siège social: 28, rue de Dunkerque, Armentières.

14 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Comité interprofessionnel du logement de la ville de Millau. But: aide aux initiatives mettant en œuvre tous moyens appropriés soit pour la suppression des logements insalubres, soit pour la construction ou la réparation de maisons d'habitation répondant aux besoins de la vie familiale des travailleurs. Siège social: 38, boulevard de l'Ayrolle, Millau.

14 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. Union des artisans et artisans commerçants de l'arrondissement de Marmande. But: défense des intérêts corporatifs, économiques et fiscaux de ses membres. Siège social: 57, rue Charles-de-Gaulle, à Marmande.

14 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Société mixte de tir de Tarbes. Modification aux statuts. Siège social: 34, avenue Joffre, Tarbes.

14 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Groupement interprofessionnel de traitement des végétaux de Haute-Normandie. But: organiser la profession, la moraliser et défendre les intérêts professionnels des entrepreneurs. Siège social: 21, rue de Buffon, Rouen.

14 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. L'Opéra sportif. But: pratique de tous les sports et du plein air. Siège social: bar Léon, 10, rue Corneille, Marseille.

14 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Martinique. Association amicale et culturelle pour la célébration des centenaires de la révolution de 1848 et de l'abolition de l'esclavage. But: grouper les Français désireux de commémorer ces centenaires et prendre les dispositions utiles à cet effet. Siège social: 25, rue de la République, Fort-de-France.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. Association familiale de Saint-Quentin-sur-Isère. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Saint-Quentin-sur-Isère.

15 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Société amicale des anciens élèves de l'école du centre de Chalon-sur-Saône. But: appui aux élèves et anciens élèves de l'école. Siège social: école du centre, 35, rue de Thiard, Chalon-sur-Saône.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Tennis-Club de Montessuy. But: encourager la pratique du tennis. Siège social: 46, montée du Petit-Versailles, Caluire.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Commune libre Villeurbanne-Centre. But: faire le bien en amusant et secourant les enfants et les vieillards. Siège social: 56, rue de Magenta, Villeurbanne.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Calvados. Jeunesse sportive de Gouvix. But: pratique de tous les sports et notamment du football; préparer des hommes robustes; développer l'esprit de camaraderie. Siège social: mairie de Gouvix.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Radio-Sports. But: occupation saine des loisirs par la pratique du sport. Les sports pratiqués seront: le basket-ball, ping-pong, boules et obligatoirement la culture physique. Siège social: 1, impasse Verlaine, Rennes.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Cantal. Amicale boule arpajonnaise. But: développer le jeu de boules. Siège social: hôtel Moulène, Arpajon.

15 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. Amicale des anciens élèves de l'école de Bellenglise. But: relations amicales entre les anciens élèves et amis de l'école, entr'aide, éducation des adhérents, encouragement aux élèves. Siège social: école de Bellenglise.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Association catholique des chefs de famille de Bonnœuvre. But: défense de la famille. Siège social: patronage de Bonnœuvre

15 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. Amicale de la classe 1942. But: constituer un groupe d'amis pour conserver, comme par le passé, un bon esprit de camaraderie. Siège social: café de la Renaissance, 9, rue de la Poyat, à Saint-Claude.

15 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. Association des familles de Bellerive-sur-Allier. But: œuvres de bienfaisance. Siège social: mairie de Bellerive-sur-Allier.

15 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. Association d'éducation populaire d'Angles. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres. Siège social: salle des œuvres, Angles.

15 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. La Truite de Rachecourt-sur-Marne. But: repeuplement et suppression du braconnage. Siège social: café de l'Aurore, à Rachecourt-sur-Marne.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Amicale de la classe 1916. But: maintenir un contact étroit entre tous les membres pour resserrer les liens amicaux qui les unissent déjà; faire de ce groupement une force destinée à servir, par tous les moyens en son pouvoir, les intérêts matériels et moraux de ceux des camarades qui auraient à y faire appel. Siège social: 2, rue de Nièvre, Nevers.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Constantine. Coopérative scolaire. But: venir en aide aux élèves nécessiteux. Siège social: école Jules-Ferry, à Constantine.

15 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. Syndicat des commerçants de la rue d'Hautmont. But: défendre les intérêts commerciaux de ses adhérents, leur faciliter l'exercice de leur profession, aider à la reconstitution commerciale de la rue, faciliter les tractations. Siège social: 195, rue d'Hautmont, Louvroil-sous-le-Bois.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Amicale des classes en 1. But: entr'aide et camaraderie entre les membres. Siège social: café Raphanel, à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Amicale Saint-Jean. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle Sainte-Geneviève, rue Saint-Nicolas, Fontenay-le-Comte.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. Association d'éducation populaire scolaire de Sainte-Eulalie. But: œuvres d'éducation populaire. Siège social: Mlle de Rolland, Sainte-Eulalie, par Alzonne.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Société Les Compagnons charpentiers du devoir de la liberté. But: enseignement professionnel. Siège social: 3, cours de Verdun, Vienne.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Association familiale rurale de Forges. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Forges.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Association familiale rurale du canton de Passais-la-Conception. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Passais-la-Conception.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Union fédérale d'action rurale ménagère. But: organisation de cours d'enseignement agricole et ménager pour les jeunes filles de la campagne. Siège social: 15, rue des Grandes-Poteries, Alençon.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. Centre laïque des auberges de jeunesse de Lot-et-Garonne. But: organisation des loisirs de la jeunesse. Siège social: 8 *bis*, boulevard Carnot, Agen.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. Association d'éducation populaire de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. But: organiser le fonctionnement de l'école ainsi que les œuvres péri ou postscolaires qui pourraient y être rattachées. Siège social: école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Sainte-Colombe.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Association sportive de Nieul-l'Espoir. But: pratique du football, basket-ball, volley-ball. Siège social: école de garçons de Nieul-l'Espoir.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. Union hébraïque. But: propagation de l'hébreu. Siège social: 29, rue Saint-Lazare, Paris.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. Sportif-Club cotterézien. But: pratique du sport cycliste. Siège social: mairie de Villers-Cotterets.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Ecole de musique de Chagny. But: enseignement de la musique. Siège social: hôtel de ville de Chagny.

17 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. Société de tir amicale de Basseneville. But: formation des jeunes à l'entraînement et à la pratique du tir; organisation de concours. Siège social: mairie de Basseneville.

17 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Association d'éducation populaire Saint-Louis. But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 8, rue Gélibert, à Montbazin.

17 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Association familiale d'éducation et d'enseignement Notre-Dame. But: création, gestion et soutien d'établissements libres d'enseignement, d'œuvres scolaires et d'éducation populaire. Siège social: 15, rue des Capucins, Valenciennes.

17 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. Amicale des Bretons d'Hyères. But: grouper les personnes nées de parents bretons, dans un but social et culturel, en vue de maintenir entre elles les traditions bretonnes. Siège social: 3, rue du Temple, Hyères.

17 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Aéro-Club de Saint-Valery-en-Caux. But: encourager la formation aérienne. Siège social: mairie de Saint-Valery-en-Caux.

18 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. Union cycliste du Trégor. But: pratique des exercices physiques, créer entre tous les membres des liens d'amitié. Siège social: chez le président M. Pastol, tailleur, à Bégard.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE PRIVÉE DES TROIS-MOUTIERS. But: assurer le développement et le fonctionnement de l'école libre. Siège social: salle de l'asile des Trois-Moutiers.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Drôme. AMICALE DE LA CLASSE 1949 DE VALENCE ET BOURG-LES-VALENCE. But: maintenir la bonne camaraderie entre ses membres. Siège social: café du Louvre, 3, place de la République, Valence.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Albi. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-ANTONIN-DE-LACALM. But: aider, par tous moyens appropriés, le fonctionnement matériel des écoles libres. Siège social: école de Saint-Antonin-de-Lacalm.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. ASSOCIATION LES TROUBADOURS DE L'ANJOU. But: développer la musique et le théâtre parmi les jeunes et aide aux groupements religieux. Siège social: Mlle Gallouin, 1, rue Saint-Christophe, Angers.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. SECTION PLEIN AIR DE LA VALLÉE DU GIER DES AMIS DE LA NATURE. But: pratique et encouragement du sport en plein air. Siège social: bourse du travail, 11, rue Maxime-Gorki, à Rive-de-Gier.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE BERRIE. But: assurer le développement et le fonctionnement de l'école libre. Siège social: salle de l'école de Berrie.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. RAQUETTE SAINT-QUENTINOISE. But: pratique de tous les sports. Siège social: hôtel Sauvebois, à Saint-Quentin-sur-Isère.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA HAUTE-SAVOIE. But: coordonner l'action des associations affiliées en matière de gestion des écoles privées; représenter valablement ces associations en toutes circonstances et assurer le fonctionnement des organismes départementaux nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Siège social : 31, rue Jean-Jacques-Rousseau, Annecy.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. UNION SPORTIVE DE BLOU. But: pratique des exercices physiques, et notamment du football association; préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de camaraderie. Siège social: cercle de l'Espérance, à Blou.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE ET ARTISTIQUE DE PACY-SUR-EURE ET DE SAINT-AQUILIN. But: réunir amicalement les musiciens entre eux et propager le goût de la musique par des auditions publiques ou privées. Siège social: 75, rue Edouard-Isambard, Pacy-sur-Eure.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. ASSOCIATION FAMILIALE DE LORIOL-DU-COMTAT. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie de Loriol-du-Comtat.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. AÉRO-CLUB D'ISSOIRE. But: propager et stimuler le goût de l'aviation; développer les aptitudes et les connaissances de ses membres; créer une émulation parmi tous ceux qui s'intéressent à l'aviation nationale; mettre la pratique des sports aériens et la locomotion aérienne à la portée de tous; étudier et résoudre les différents problèmes qui intéressent directement l'activité aérienne et ses progrès en France, et plus particulièrement dans la région du Massif central. Siège social: Aéro-Club, 1, avenue de la Gare, Issoire.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Draguignan. PHOTO-CINÉ-CLUB DRACÉNOIS. But : développement de la technique et de l'art photographique et cinématographique entre amateurs. Siège social: 5, boulevard Clemenceau, Draguignan.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BELLOCQ. But: repeuplement et conservation du gibier. Siège social: mairie de Bellocq.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PUYOO. But: repeuplement et conservation du gibier. Siège social: mairie de Puyoo.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. AMICALE DES MOBILISÉS 1939-1945 DE CHIGNY ET CRUPILLY. But: entretenir et resserrer les liens de camaraderie, entr'aide morale et matérielle. Siège social: mairie de Chigny.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU GUÉ-DE-LA-CHAINE. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie du Gué-de-la-Chaine.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'IGE ET POUVRAI. But. étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie d'Ige.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Alger. ASSOCIATION SPORTIVE DES TRABAS DU GLOBE. But: pratique du football. Siège social: 1, rue de Dijon, Alger.

19 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. AMICALE LAÏQUE DE LA BROUSSE. But: continuer l'œuvre d'éducation commencée à l'école. Siège social: école de garçons de la Brousse.

20 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAULXURES-SUR-MOSELOTTE. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales; respect de la moralité publique; lutte contre les fléaux sociaux; développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: mairie de Saulxures-sur-Moselotte

20 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Var. ASSOCIATION DES FAMILLES DE VARAGES. But: assurer, au point de vue matériel et moral, la défense des intérêts généraux de toutes les familles. Siège social: rue de la Bourgade, à Varages.

20 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: 49, rue des Otages, Saint-Rambert-en-Bugey.

20 avril 1948 Déclaration à la préfecture de l'Hérault. UNION DES ORCHESTRES JAZZ ASSOCIÉS But: éducation des membres. Siège social: café Marcel, rue Four-des-Flammes, Montpellier.

20 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DU REPOSOIR. But: création et administration des écoles catholiques du Reposoir et des œuvres annexes ou complémentaires de toute nature. Siège social: maison des écoles libres, le Reposoir.

20 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. GROUPEMENT STÉPHANOIS DES AMIS DE SAINT-ANTHÈME. But: développement de l'art musical et théâtral en Auvergne. Siège social: café du Commerce, 19, place Marengo, Saint-Etienne.

20 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE RADICALE ET RADICALE SOCIALISTE DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS. But: établir une étroite liaison entre les associations ou comités qui la composent; grouper leurs forces pour le développement et la propagation des principes du programme et de l'action du parti. Siège social: hôtel de l'Univers, 41, boulevard Foch, Reims.

20 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. ASSOCIATION FAMILIALE DE DEYVILLERS. But: grouper les familles de la commune pour l'étude et la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: mairie de Deyvillers.

20 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. AMICALE LAÏQUE DE L'ÉCOLE PAUL-BERT DE LENS. But: resserrer les liens de camaraderie, défendre l'école laïque. Siège social: école Paul-Bert, Lens.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION SPORTIVE MIXTE CABANIS-PAULIS-PARENT. But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école publique de garçons, 1, rue Cabanis, Lille.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. COMITÉ D'AIDE SOCIALE DE WAMBRECHIES. But: aide immédiate en nature ou en espèces aux indigents de la commune de Wambrechies. Siège social: local de la fondation Ladoux, place Général-de-Gaulle, Wambrechies.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. LE FOYER RURAL DE LA TOUR-EN-JAREZ. But: éducation et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: salle des anciens combattants, la Tour-en-Jarez.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Vendée. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE D'ARDELAY. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre de garçons d'Ardelay.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. PÉTANQUE RUNINO. But: pratique du jeu de pétanque. Siège social; 1, avenue de Grande-Bretagne, Perpignan.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA SAINT-HUBERT DE LA MURE. But: répression du braconnage, repeuplement du gibier. Siège social: café Bouvier, avenue Chion-Ducollet, la Mure-d'Isère.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE SCOLAIRE. But: œuvres d'éducation populaire scolaire. Siège social: chez M. Jean Guizard, à Pennautier.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. AMICALE DES ANCIENS D'EXTRÊME-ORIENT ET DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE. But: entr'aide et assistance, appui moral et pécuniaire, service et œuvres sociales, culte du souvenir pour ses membres présents en France ou terre lointaine. Siège social: café des Négociants, 11, place de la République, le Mans.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Laon. FOOTBALL-CLUB DE BICHANCOURT. But: pratique du football et de la culture physique. Siège social: café Poirrier, Marizelle, commune de Bichancourt.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'ASSOCIATION DE L'AIDE FAMILIALE DU MILIEU POPULAIRE transfère son siège social du 37, rue des Gants, à Bordeaux, au 16, rue Emile-Duployé, Bordeaux.

21 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE RICHEMONT. But: entretenir les liens de solidarité entre les prisonniers; défendre leurs droits et venir en aide aux anciens prisonniers de guerre dans le besoin. Siège social: mairie de Richemont.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. LA SAGESSE. But: éducation populaire et sportive. Siège social: 11, place aux Bleuts, Lille.

22 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE ET RELAIS. But: procurer aux jeunes de saines joies dans le domaine des loisirs populaires. Siège social: hôtel de ville de Narbonne.

22 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ERDRE. But: football et basket. Siège social: bourse du travail, rue Arsène-Leloup, Nantes.

23 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. AMICALE DES HOMMES DE SAINTE-CÉCILE. But: entretenir entre ses membres une bonne camaraderie, les éduquer par des conférences, les distraire par des jeux et des promenades, et leur venir en aide au moyen de secours. Siège social: 3, rue de Sainte-Cécile, le Havre-Graville.

23 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. COMITÉ DES ŒUVRES DE LA PRESSE CLANDESTINE. But: aide à la presse née clandestinement en Dordogne pendant la Résistance. Siège social: 15, rue de la République, Périgueux.

23 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE BEZAUMONT. But: défendre les intérêts des sinistrés. Siège social: mairie de Bezaumont.

23 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Cantal. ANCIENS DIABLES ROUGES. But: entr'aide morale et pécuniaire des membres adhérents. Siège social: café Auriacombe, à Aurillac.

23 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. AMICALE DES CUISINIERS ET PATISSIERS NAVIGANTS. But: organiser des fêtes et concerts. Siège social: Roger's-Bar, 17, rue de Saint-Saëns, Marseille.

23 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. ASSOCIATION FAMILIALE DU CANTON DE MATOUR. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: mairie de Matour.

23 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ. But: pratique du sport au sein de l'école. Siège social: 4, rue Blaise-Desgoffes, Paris.

24 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Perpignan. UNION SPORTIVE OPOULENQUE. But: pratique des sports en général. Siège social: salle La Pâquerette, Opoul.

24 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE LIBRE DE PIBRAC. But: aider, soutenir, défendre l'école et l'enseignement libre. Siège social: institution Jeanne-d'Arc, Pibrac.

27 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Angers. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE LA POSSONNIÈRE. But: utilisation du matériel agricole en commun. Siège social: mairie de la Possonnière.

27 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE LOIRON, au Plessis-Grammoire. But: utilisation en commun du matériel agricole. Siège social: chez M. Georges Lebreton, à Loiron, le Plessis-Grammoire.

27 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE DE BASSE-GOULAINE. But: défense de la famille. Siège social: patronage de Basse-Goulaine.

27 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BROMONT-LAMOTHE. But: création, entretien, développement d'œuvres d'éducation populaire, d'écoles et d'établissements d'enseignement privé, de patronages, d'œuvres postscolaires de toute nature et de tout ce qui s'y rattache directement ou indirectement. Siège social: presbytère, à Bromont-Lamothe.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 mars 1948: page 2760, 2e colonne, 8e insertion, au lieu de: « mairie d'Avranches », lire: « mairie de Saint-Martin-des-Champs, par Avranches ».

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

18 novembre 1939. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 13 avril 1948.) UNION DES SOKOLS POLONAIS. But: former la jeunesse par la pratique des sports. Siège social: 24, rue de la Gare, à Lens.

25 février 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 8 avril 1948.) UNION DES SOCIÉTÉS D'ÉLEVEURS POLONAIS EN FRANCE, section de Calonne-Ricouart. But: encouragement à l'élevage des animaux domestiques. Siège social: chez Mme Pokojski, rue Saint-Eloi, à Calonne-Ricouart.

ASTAR
SPÉCIALISTE
MEUBLES DE BUREAUX
34, rue de Cîteaux
PARIS-12e

ACHETEZ DE LA JOIE EN RESERVE
en constituant une cave familiale des grands vins de France sélectionnés, dignes du palais du plus fin connaisseur en vins fins.
La caisse de 24 bouteilles d'origine contenant :
3 Riesling, 3 Traminer, 3 Bourgogne, 3 Montbazillac, 3 Saint-Emilion, 3 Châteauneuf-du-Pape 43, 3 Pommard 43, 1 Pineau, 1 Mesnil-Champagne, 1 Ayguebelle verte ou Triple-Sec.
" SERVICE ROLOR "
35, rue de Maubeuge, PARIS
Contre remboursement 5.900 F.
Emballage facturé et repris pour 1.000 F.
Catalogue sur demande.

ETS PPK
45 ET 47, BOULEVARD SAINT-DENIS
COURBEVOIE (SEINE)
FOIRE DE PARIS - TERRASSE F - QUARTIER 71 - STAND 7.107

REPRODUCTION ET CONSERVATION DE TOUS DOCUMENTS
PLANS - DESSINS - ARCHIVES
PAR LE PROCÉDÉ... Microfilm
Technicfilm réalise rapidement : Agrandissements et Photos Industrielles - Création de tous Films Techniques - Documentaires - Industriels et Publicitaires - *Renseignements et Devis sur demande*
S. A. R. L. 250.000 frs
Etablissements "STUDIO-FRANCE"
6, RUE DU TUNNEL - PARIS 19e - BOTzaris 67-27
R. C. SEINE 266-861 B

LA PLUS IMPORTANTE
EXPOSITION PERMANENTE DE RADIO EN EUROPE
ouverte même Dimanche et Lundi
TOUTES LES GRANDES MARQUES MONDIALES
A CRÉDIT
LIVREES IMMEDIATEMENT SANS AUCUNE FORMALITE
PALAIS DE LA T.S.F.
face métro MENILMONTANT
TOUS LES BONS D'ÉTAT SONT ACCEPTÉS EN PAIEMENT

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31 quai Voltaire.